

REGION BRETAGNE

AVIS EMIS PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL LORS DE SA SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique, social et environnemental régional

4^{ème} réunion de 2015

SOMMAIRE

DOSSIER DU CESER « CLIMAT, ENERGIE ET SOCIETE A L’HORIZON 2050 : UNE BRETAGNE EN TRANSITION»	7
DELIBERATION DE L’ASSEMBLEE	9
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	29
 DOSSIER DE L’EXECUTIF REGIONAL « RAPPORT D’ACTIVITE DES SERVICES DE L’ETAT EN REGION».....	43
DELIBERATION DE L’ASSEMBLEE	45
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	93
 DOSSIER DE L’EXECUTIF REGIONAL « PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET DE L’EXERCICE 2015»	113
DELIBERATION DE L’ASSEMBLEE	115
 DOSSIER DE L’EXECUTIF REGIONAL « TARIFS REGIONAUX DE LA TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES (TICPE) – RECONDUCTION DES MODULATIONS»	129
DELIBERATION DE L’ASSEMBLEE	131
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	135
 DOSSIER DE L’EXECUTIF REGIONAL «MODIFICATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER»	139
DELIBERATION DE L’ASSEMBLEE	141
 DOSSIER DE L’EXECUTIF REGIONAL « RAPPORTS RELATIFS AUX SOCIETES D’ECONOMIE MIXTE ET AU COMITE REGIONAL DU TOURISME (CRT)».....	145
DELIBERATION DE L’ASSEMBLEE	147
 DOSSIER DE L’EXECUTIF REGIONAL « SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE) SUITE A LA CLOTURE DE L’ENQUETE PUBLIQUE»	151
DELIBERATION DE L’ASSEMBLEE	153
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	157

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL « COMMUNICATION RELATIVE AU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DANGEREUX DE BRETAGNE (PRPG-DD)».....	161
---	------------

<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	163
---	------------

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «POUR UNE MISSION D'ANIMATION ET DE CONCERTATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU ASSUREE PAR LE CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE, EN APPLICATION DE LA LOI NOTRE DU 16 JUILLET 2015 ».....	167
---	------------

<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	169
---	------------

<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</i>	173
---	------------

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE « VIGIE PORTS »».....	179
--	------------

<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	181
---	------------

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «COMMUNICATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2014».....	185
--	------------

<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	187
---	------------

<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</i>	193
---	------------

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «CONVENTION SPECIFIQUE POUR LA TRANSMISSION DES LANGUES DE BRETAGNE ET LE DEVELOPPEMENT DE LEUR USAGE DANS LA VIE QUOTIDIENNE».....	197
---	------------

<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	199
---	------------

<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</i>	203
---	------------

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES DE L'ETAT A LA REGION BRETAGNE DANS LE DOMAINE CULTUREL».....	209
--	------------

<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	211
---	------------

<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</i>	215
---	------------

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020 - CONTRATS METROPOLITAINS DE BREST ET DE RENNES».....	223
---	------------

<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	225
---	------------

<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</i>	231
---	------------

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «POINT D'ETAPE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA GLAZ ECONOMIE – STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES (SRDEII)»	239
---	------------

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	241
------------------------------------	------------

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	247
--	------------

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «CONSOLIDATION DES CONTRACTUALISATIONS EUROPEENNES, NATIONALES ET REGIONALES – PREMIERE LECTURE DE LEUR IMPACT TERRITORIAL».....	257
--	------------

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	259
------------------------------------	------------

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «LE SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE (SDA) – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ADAP) DU RESEAU DE TRANSPORT REGIONAL POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE».....	263
---	------------

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	265
------------------------------------	------------

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	269
--	------------

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «POUR UNE POLITIQUE INTEGREE DE L'EGALITE DES DROITS. LA REGION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI POUR L'EGALITE REELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES»	273
---	------------

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	275
------------------------------------	------------

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS POUR LES LYCEES PUBLICS – AGENDA D'ACCESSIBILITE – PROGRAMME ET PLAN D'ACTIONS 2015-2016»	279
---	------------

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	281
------------------------------------	------------

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	287
--	------------

DOSSIER DU CESER «VŒU DU CESER DE BRETAGNE SUR LA CRISE DE L'ELEVAGE»	293
--	------------

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	295
------------------------------------	------------

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	301
--	------------

DOSSIER DU CESER

« CLIMAT, ENERGIE ET SOCIETE A L'HORIZON 2050 : UNE BRETAGNE EN TRANSITION »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

Synthèse de l'auto-saisine

" Climat, énergie et société à l'horizon 2050 : une Bretagne en transition "

Une étude prospective du CESER de Bretagne

Rapporteuses : Mmes Valérie FRIBOLLE et Viviane SERRANO

Qualifiée tantôt « *d'énergétique* », « *d'écologique* » ou de « *socio-économique* », la notion de **transition** est devenue en peu de temps le symbole d'une diversité d'initiatives citoyennes, économiques et politiques, construites en réponse aux enjeux du changement climatique et des consommations d'énergies fossiles. En effet, ces enjeux renvoient à des limites et à un impératif temporel inédit qui appellent dès aujourd'hui une mobilisation collective. Ils pourraient constituer, selon le CESER, des **moteurs de changement majeurs** pour l'avenir de la société, confrontée par ailleurs à de nombreuses mutations.

Engagées depuis les années 1990, les négociations internationales visant à trouver des accords de réduction de gaz à effet de serre se poursuivent.¹ La France s'est engagée à diviser par quatre ces émissions d'ici 2050 (par rapport à 1990), un objectif connu sous le nom de « **facteur 4** ». Son atteinte impliquerait d'importantes mutations.

Ces enjeux font naître un questionnement évident: *Serons-nous capables d'atteindre ces objectifs ?* Suit alors immédiatement une seconde interrogation : *Au-delà de ces chiffres, que signifie concrètement entrer en transition, en particulier pour un territoire tel que la Bretagne ?*

Conçu comme un processus dans le temps, la transition a déjà fait l'objet d'une diversité de travaux prospectifs². Très peu ont toutefois exploré les **évolutions de la société** qui pourraient accompagner cette transition, alors même que des changements de pratiques sont à attendre des institutions, des citoyens et des acteurs économiques et sociaux. Doté d'une Section prospective, le CESER a décidé de se saisir de ce sujet qu'il considère comme essentiel.

L'objectif de cette étude est double. Il est d'abord **de favoriser l'appropriation des enjeux climat-énergie** en proposant un état des lieux des connaissances scientifiques, ainsi que des scénarios imagés de la vie en Bretagne à l'horizon 2050. Cette démarche rejoint l'approche affirmée lors du Débat national sur la transition énergétique, qui visait à **élargir à l'ensemble des citoyens un débat longtemps réservé aux experts et aux techniciens**. Mais à travers la description de scénarios aux particularités volontairement contrastées, **l'objectif du CESER est également de susciter des questionnements autour des choix de société qui sont associés à la transition**. Si des enseignements forts sont tirés de cette étude « *cette vérité, qui*

¹ La publication de cette étude coïncide avec la tenue de la 21^{ème} Conférence des parties sur le changement climatique (COP21).

² Notons que le CESER de Bretagne a réalisé, en octobre 2009, une étude prospective intitulée « *Pouvoirs et démocratie en Bretagne à l'épreuve du changement climatique, à l'horizon 2030* », rapporteurs : M. Gilbert BLANCHARD et M. Jean-Luc LE GUELLEC.

dérange »³, à juste titre tant elle questionne notre société, doit être au centre de nouveaux **débats** afin que l'on progresse vers la construction d'un **projet partagé pour une Bretagne en transition**.

1. LES ENJEUX CLIMAT-ENERGIE : UN DEFI DE SOCIETE

En Bretagne, la question énergétique s'est cristallisée dans un premier temps autour de la **fragilité du système électrique régional**. 90% de la consommation d'énergie finale de la région étant importée, la région péninsulaire est en effet exposée à des risques de ruptures d'alimentation électrique en période de pointe ou de froid intense.

Au fil des années, les **travaux du GIEC** (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) ont permis de préciser les conséquences que pourrait avoir le changement climatique sur nos sociétés. Des objectifs ont alors été définis en termes de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

En 2010, ces émissions provenaient en Bretagne, à :

- **45%** de l'agriculture et de la pêche
- **24%** des transports (voyageurs et marchandises)
- **22%** des bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire
- **9%** de l'industrie et des déchets

Ces émissions de gaz à effet de serre résultent de **nos consommations d'énergies fossiles** mais également **d'émissions dites « non énergétiques »** relevant de mécanismes chimiques et biologiques (44% des émissions en Bretagne, 29% en France). Celles-ci sont issues de l'émanation de méthane et de protoxyde d'azote liée au secteur agricole, à la fermentation des déchets et à certaines industries chimiques.

Notons que la Bretagne dispose, à l'inverse, de **capacités de stockage du carbone** par le bocage et le milieu marin. Cependant leur effet d'atténuation n'est pas mesuré à ce jour.

Cette approche par secteurs économiques doit être complétée d'une analyse par **postes de consommation énergétique** (logement, transport, alimentation...). Celle-ci n'existe à l'heure actuelle qu'à l'échelle nationale. L'objectif d'une telle démarche n'est pas de stigmatiser les consommateurs ou les producteurs, mais de mieux appréhender les impacts des modes de consommation et de production. Une grande partie de l'énergie consommée par les ménages demeure en effet *« invisible »*. 25% des consommations d'énergie correspondent à des consommations *« directes »* (carburants, électricité, gaz...). En revanche, 75% de nos consommations résultent de *« l'énergie grise »* utilisée pour la production de biens et de services en France (54%) et à l'étranger (46%).

Afin de réduire ces émissions, de nouvelles politiques visant à lutter contre le changement climatique et à s'y adapter ont été engagées. Comme dans toutes les régions, un Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) a été adopté en Bretagne. Cela s'est accompagné de l'émergence d'une multitude d'initiatives. Portées par des collectivités de tailles diverses, par des collectifs de citoyens, de salariés, d'entrepreneurs et de consommateurs, elles portent sur

³ Selon le titre du documentaire de Davis Guggenheim *« Une vérité qui dérange »* réalisé avec Al Gore et sorti en 2006.

les **trois piliers de la transition : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables**.⁴

Cette mobilisation commence à porter ses fruits en Bretagne :

- Dans un contexte de hausse de la population, la **consommation d'énergie** s'est stabilisée en valeur absolue sur les cinq dernières années après un quadruplement entre 1970 et 2010. Un objectif de baisse de la consommation de 60% à l'horizon 2050 a été défini dans le SRCAE.
- **L'intensité énergétique** (le rapport entre la consommation d'énergie et le produit intérieur brut) a diminué de 9% entre 2000 et 2013. Ces gains énergétiques ont toutefois été contrebalancés par une hausse de la production et de la consommation de biens, selon un phénomène « *d'effet rebond* ».
- Enfin, la **production d'énergies renouvelables** a augmenté de 63% depuis 2000. Ces énergies couvrent 11% des besoins énergétiques régionaux. Leur développement accuse toutefois un retard sur les objectifs fixés (28% de la consommation finale en 2020, 76% en 2050).

Cette analyse montre qu'une **forte mobilisation sera nécessaire** pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et atténuer le phénomène du changement climatique. Cela d'autant plus que ces mesures ne tiennent pas compte des émissions de gaz à effet de serre liés à la production de biens et de services importés d'autres régions françaises et européennes pour satisfaire nos besoins. Ces « **flux d'émissions importés** » sont mis en évidence à l'échelle nationale et européenne. Leur part croissante témoigne en effet d'un transfert de nos émissions de gaz à effet de serre vers les pays en développement, du fait de l'expansion du commerce international.

Enfin, l'analyse des pratiques des individus révèle un **hiatus entre une prise de conscience croissante des enjeux climat-énergie et une évolution très limitée des comportements réels de consommation**. Ce paradoxe témoigne du caractère en partie contraint des modes de vie et de l'importance de considérer les conditions économiques et sociales de la transition. Les revenus, la localisation et la qualité des logements, l'accès aux réseaux d'infrastructures déterminent les consommations d'énergie. Des évolutions sont possibles, mais elles requièrent une **appropriation des enjeux climat-énergie**, ainsi qu'une **mutation des modes de vie et de production** sans laquelle le passage à l'action est difficilement envisageable.

2. DES CERTITUDES ET DES INCERTITUDES

La modestie du chemin parcouru jusqu'à aujourd'hui montre l'ampleur du défi à relever dans les prochaines décennies. Si explorer l'avenir conduit à se projeter dans l'inconnu, **quelques données semblent tout de même établies**. Celles-ci ont été le point de départ des travaux d'anticipation de la Section Prospective.

⁴ Depuis le Débat national sur la transition énergétique, la politique climat-énergie repose en France sur ce triptyque. L'efficacité énergétique correspond à la réduction de la consommation d'énergie pour un même service rendu, tandis que la sobriété énergétique consiste en la réduction de la consommation de services énergétiques.

Tout d’abord, la recherche scientifique permet d’affirmer que **le changement climatique se poursuivra avec certitude dans les trente-cinq prochaines années** (horizon de cette étude) et aura des **conséquences sur l’ensemble des activités**. A partir de 2030, son rythme dépendra cependant de la quantité de gaz à effet de serre émise dès aujourd’hui par les activités humaines.

L’ensemble des **modes de vie et de développement seront appelés à évoluer** tant pour se préserver des conséquences du changement climatique que pour lutter contre ce phénomène.

Outre ces éléments de certitude, **d’importants questionnements** demeurent toutefois sur la capacité à mobiliser dans l’urgence autour de la transition, en emportant une forte implication de tous. De nombreux paramètres (appropriation des enjeux climat-énergie, volontarisme des acteurs, prix de l’énergie, moyens de financement, innovations technologiques et sociales, modalités d’action publique...) et une diversité d’hypothèses ont été explorés pour construire des scénarios tenant compte des particularités de la région Bretagne.

3. QUATRE SCENARIOS PROSPECTIFS

Quatre récits de la société en Bretagne, empruntant des **trajectoires différentes de transition**, sont proposés. Les possibles évolutions des réalités économiques et sociales des acteurs régionaux, producteurs ou consommateurs, institutions ou citoyens, y sont représentées, en termes de qualité de vie et de vivre-ensemble, de santé, d’habitat, d’aménagement, de mobilité, de loisirs, d’emplois, de production et de consommation de denrées alimentaires, de biens ou d’énergie.

Quelques précisions, avant de lire ces scénarios :

- Cet exercice prospectif ne constitue pas une feuille de route pour l’avenir, il n’est pas le reflet des préférences ou des craintes de ceux et de celles qui l’ont conduit : chacun de ces scénarios révèle des risques et des opportunités, aucun d’eux ne peut être intégralement souhaité ou rejeté.
- Aucun des scénarios n’a vocation à se réaliser intégralement, en revanche, tous comportent des éléments qui pourraient trouver à se concrétiser dans le futur.
- Ils ne donnent pas lieu à une modélisation chiffrée des émissions de gaz à effet de serre, des emplois ou des données économiques et financières.
- Ces scénarios sont en revanche le résultat *d’une réflexion collective* s’appuyant sur une *trentaine d’auditions*, un *travail avec les Conseils de développement de Bretagne* et une multiplicité d’*éléments de documentation*.
- Ils tendent à représenter, de la manière *la plus objective et rationnelle possible*, des hypothèses d’évolution de la société.
- Ces récits ont avant tout vocation à *susciter le débat entre tous les acteurs*.

Le tableau de synthèse, qui figure en page suivante, donne un aperçu des principales caractéristiques des quatre scénarios, leurs avantages, leurs risques et leurs faiblesses.

		Scénarios			
		Transition technologique	Transition négociée	Transition citoyenne	Transition dirigée
Invariant	Changement climatique	Poursuite du changement climatique dans les 20 prochaines années. Au-delà de 2030 poursuite à un rythme distinct selon le niveau d'émissions de gaz à effet de serre.			
	Démographie	Croissance et vieillissement de la population. Réduction de la taille des ménages. Afflux de réfugiés climatiques (plus ou moins important)			
Principales caractéristiques des scénarios	Entrée en transition	En fonction des évolutions des prix et de la maturité des technologies	Dès 2015	Inaction jusqu'en 2030	Attentisme jusqu'en 2020
	Principal déclencheur	Innovations technologiques et opportunités économiques	Mobilisation de l'ensemble des acteurs en anticipation	Événements climatiques Hausse des prix de l'énergie Forte réaction citoyenne	Événements climatiques extrêmes en Bretagne et flambée des prix de l'énergie
	Temporalité	Variable	Lenteur	En rupture	Grande rapidité
	Principaux acteurs de la mobilisation	Métropoles . Réseau de villes. Entreprises et consommateurs	Mobilisation de tous les acteurs. Collectivités territoriales. (Europe)	Citoyens	Etat (Citoyens, acteurs socio-économiques, collectivités) Europe
	Champs d'action prioritaires	Innovations technologiques : efficacité énergétique et ENR	3 piliers : sobriété, efficacité, ENR	Innovations sociales sobriété Faible anticipation des besoins d'adaptation	3 piliers : sobriété, efficacité, ENR
	Modalités d'action publique	Politique d'incitation financière et d'innovation technologique	Politique d'écocitoyenneté Priorité à la sensibilisation et concertation Politiques d'investissement et d'infrastructures Investissement et aides pour les ménages modestes. Fiscalité carbone européenne.	Peu d'intervention publique. Accompagnement par quelques collectivités.	Réglementation publique Accent mis sur les secteurs les plus émetteurs. Lutte contre les inégalités sociales Fiscalité environnementale s'appliquant aux biens importations.
Avantages, risques et faiblesses	Facteur 4	Réduction tardive des émissions de gaz à effet de serre. Efficacité énergétique. Hausse de la production d'énergies bas carbone.	Réduction lente des émissions de gaz à effet de serre. Réduction des consommations d'énergie directe. Lente hausse des ENR	Réduction tardive des émissions de gaz à effet de serre. Sobriété énergétique. Hausse de la production d'ENR.	Réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre. Réduction globale des consommations d'énergie. Hausse de la production d'ENR
	Changement climatique et environnement	Accélération du changement climatique. Pressions sur les ressources et l'environnement. Procédés de substitution et adaptation.	Accélération du changement climatique. Conséquences sur l'environnement, les activités, etc. Pollutions.	Accélération du changement climatique. Moindre pression sur l'environnement. Recherche de résilience des territoires.	Possible maîtrise du changement climatique Réduction de l'ensemble des impacts environnementaux
	Situation économique et sociale	Entreprises spécialisées dans les technologies de l'énergie et le « big data » Divisions au sein de la population. Perception différente de la transition : innovations, perspectives d'emplois, gains de confort <i>versus</i> risques environnementaux et humains. Appropriation différenciée des technologies.	« Verdissement ». Économie circulaire et de fonctionnalité. Transition progressive et accompagnée. Très bonne appropriation des enjeux. Adhésion globale des acteurs mais émergence de tensions.	Société de « post-croissance ». Économie locale et circulaire. Divisions au sein de la population. Perception différente de la transition: « <i>reconnexion territoriale</i> », meilleure qualité de vie , résilience <i>versus</i> baisse du pouvoir d'achat, moindre qualité de vie.	Réorientation des entreprises vers les marchés intérieurs. Divisions au sein de la population. Perception différente de la transition : détermination, lisibilité <i>versus</i> manque d'accompagnement, remise en cause des modes de vie, dirigisme

3.1. **SCENARIO « TRANSITION TECHNOLOGIQUE »**

« Le progrès est le mode de l'homme. »

Victor Hugo

En cette année 2050, la Bretagne connaît un nouvel été caniculaire. Rennes est particulièrement concernée par la hausse des températures. La densité de la population et le nombre d'entreprises qu'elle accueille (dans le domaine des technologies numériques, de l'innovation agroalimentaire et du stockage d'énergie notamment) accroissent sa renommée mais également sa vulnérabilité. Pourtant en dépit de la chaleur, l'activité de la métropole se poursuit de manière dynamique. Comme chaque jour, les ingénieurs des pôles d'excellence technologique rejoignent leurs espaces de « co-working » ou se connectent depuis leur domicile. L'urbanisme et l'architecture de la ville permettent de réguler le phénomène d'îlot de chaleur grâce aux parois végétales des immeubles, leur capacité à produire et absorber l'énergie, ainsi qu'à l'organisation compacte et thermodynamique de la ville.

Mais, reprenons le cours des événements...

Dans les années 2020, face à l'échec répété des négociations climatiques intergouvernementales, ce sont surtout les villes, organisées en réseaux internationaux, qui prennent les devants. Leur objectif est de favoriser l'atténuation et l'adaptation au changement climatique avant tout par le développement et la diffusion de nouvelles technologies.

La production et l'utilisation raisonnée de l'énergie sont devenues les secteurs offrant les meilleures perspectives de développement et d'innovation. Afin de rester dans la course, chaque territoire veut être le berceau d'entreprises leader. D'importants moyens sont déployés à cet effet. Les métropoles sont de loin les plus actives dans ce domaine. De son côté, la Région intervient en soutien des territoires non métropolitains.

La Bretagne compte plusieurs grands noms d'entreprises connus dans les domaines des technologies de l'énergie ou connexes à celui-ci. De nombreuses « *start-up* » apparaissent et disparaissent dans ce secteur soumis à rude concurrence. Le renouvellement rapide des technologies conduit, selon les territoires, à de nombreuses embauches.

La croissance économique est soutenue par ces innovations. Portée par le développement du marché, la population souhaite posséder des équipements toujours plus performants. Les objets communicants, les biens multi-fonctions et la robotique équiperont ainsi les intérieurs.

La majorité des habitants disposent à domicile d'applications de mesure et de pilotage de leur consommation. L'exploitation des flux de données, du « *big data* » devient primordiale. Dans les rues, une multiplicité de capteurs optimisent en temps réel les performances énergétiques des « *villes connectées* », les feux de signalisation s'adaptent aux flux de circulation, l'éclairage public s'ajuste à la présence de passants, etc.

L'agriculture en Bretagne, forte de la sélection de nouvelles variétés et bénéficiaire de sauts technologiques dans l'éco-protection et l'agriculture de précision, est reconnue pour son efficacité économique et environnementale. Elle fait d'ailleurs son apparition en ville, où les « *fermes verticales* » se multiplient.

Tandis que la métropolisation s'accélère à l'est de la Bretagne et sur le littoral, les villes moyennes se trouvent fragilisées par l'élévation du prix de l'énergie. La fermeture de gares se fait au profit de

l'ouverture de lignes de bus interurbaines. Dans ce contexte et porté par le succès des véhicules autonomes bas carbone, la mobilité individuelle demeure hégémonique.

En France, la priorité est donnée au développement de l'électricité, qu'elle soit renouvelable ou nucléaire, ainsi qu'au développement du stockage et des réseaux électriques intelligents. La diversification s'amorce par la suite avec la diffusion de l'hydrogène, du biogaz et des agrocarburants de troisième génération moins émetteurs de carbone.

Quels sont les résultats de cette transition ?

L'importante évolution du mix énergétique en Bretagne, ainsi que les progrès effectués en termes de pilotage des consommations ont permis de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, la mise au point de nouvelles technologies et leur développement ont exigé du temps. Dans ce délai, les émissions ont continué à s'accroître sous la pression d'une demande énergétique toujours plus importante.

Conscients de cette difficulté et confrontés à des problématiques d'approvisionnement en termes de ressources environnementales (eau, métaux rares...) et à des phénomènes climatiques de plus en plus prononcés, les États développent de nouvelles solutions et accélèrent le déploiement de systèmes de capture du dioxyde de carbone et de géo-ingénierie.

Pour la plupart des individus, le recours aux nouvelles technologies constitue une évidence : il offre des perspectives d'emplois, de gains de confort et de réduction des émissions. Tous n'ont cependant pas les moyens financiers et la capacité de s'y adapter. D'autres s'y opposent par principe et par conviction. Dénonçant les conséquences environnementales, sociales et sanitaires de ce mode de développement, ils tentent de proposer des alternatives.

3.2. SCENARIO « TRANSITION NEGOCIEE »

« Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage. »

Jean de la Fontaine

En cette année 2050, la Bretagne ne connaît pas d'hiver. Comme les années passées, la pluie et les tempêtes hivernales ont remplacé le froid. Malgré ce temps, un collectif d'habitants et d'entrepreneurs organise une visite en bateau autour du parc d'éoliennes flottantes qui vient d'être agrandi récemment. Ce projet a fait l'objet d'un large accord de la population, qui a participé à sa conception au travers d'un long processus de concertation. Attendus au pôle multimodal du centre-ville, les visiteurs, à peine descendus du train, sont invités à prendre place dans les voitures électriques et biogaz mises en location par la commune. Sur le chemin de l'embarcadère, les véhicules traversent les nouvelles zones pavillonnaires. Construites selon des normes environnementales élevées, elles contribuent toujours à l'étalement urbain, en dépit des recommandations de l'établissement foncier.

Mais, reprenons le cours des événements...

Dans ce scénario, les pouvoirs publics s'engagent sans attendre, **dès 2015**, dans une dynamique de transition. La multiplicité des actions initiées sur le territoire confirme en effet l'intérêt croissant porté par les différentes composantes de la société (citoyens, entrepreneurs, salariés, associations...) aux enjeux climat-énergie. Désireux de rassembler le plus largement possible, les responsables politiques refusent de recourir aux outils réglementaires et agissent essentiellement au travers de

politiques d'information et d'accompagnement à l'écocitoyenneté. Beaucoup de temps et de moyens sont consacrés à l'appropriation et à la mise en débat des actions à engager.

Tout en se refusant à interférer sur le libre-choix des individus, les acteurs publics souhaitent leur élargir l'horizon des possibles. Ainsi, d'importants investissements « *bas-carbone* » (infrastructures de transport, logement social, énergies renouvelables...), des formations à destination des professionnels et des aides financières sont mis en œuvre. Tout cela est réalisé dans le but de rendre les changements de pratiques possibles et économiquement viables pour le plus grand nombre.

Qu'elles soient technologiques ou sociales, toutes les innovations sont encouragées pourvu que leur objectif soit, à terme, de contribuer à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

Les conditions d'implantation de nouvelles unités de production d'énergies renouvelables sont longuement discutées, mais elles bénéficient ensuite d'un large soutien. De même, les projets de rénovation et de densification urbaine, auxquels sont étroitement associés les habitants et les entreprises, connaissent peu d'échecs. Le phénomène « *d'effet rebond* », est également de moins en moins fort, grâce à l'efficacité des campagnes d'information.

Les réflexions qui se poursuivent sur l'évolution des modes de production et de consommation conduisent certains citoyens à modifier leur comportement d'achat, leur façon d'habiter, de se déplacer, leur mode d'alimentation... Dans l'agriculture, différents modes de production et de distribution coexistent. Exploitants agricoles et entrepreneurs développent des procédés de production plus économes en énergie. Certains s'orientent vers d'autres modes de production, vers l'économie circulaire ou de fonctionnalité.

Quels sont les résultats de cette transition ?

En Bretagne, de nombreuses pistes de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont explorées, mais leur mise en œuvre est freinée par les démarches de consultation et les négociations par secteurs. Les premiers résultats de cette politique interviennent tardivement et les objectifs climatiques ne sont pas atteints dans les temps.

Cette lenteur inquiète les acteurs régionaux. Ses conséquences sont visibles : en Bretagne, l'étalement urbain et la pression littorale se poursuivent encore et la population est confrontée en 2050 à des risques plus prégnants d'inondations, d'érosion côtière, de pollution...

En revanche, l'engagement des citoyens et des acteurs économiques étant fondé sur l'information et le volontariat, cette politique parvient à emporter l'adhésion du plus grand nombre et permet à beaucoup d'y trouver satisfaction. Cela se révèle favorable à une large mobilisation. Celle-ci permet d'ailleurs de préserver une part des budgets si utiles aux autres politiques publiques. Cependant, l'inégal degré d'implication de chacun éveille aussi un sentiment d'inégalité parmi les citoyens et les entreprises. Cela provoque de vives réactions de la part des personnes directement affectées par les effets du changement climatique, et participe à démobiliser certains acteurs, que l'on comptait jusque là parmi les plus déterminés.

3.3. **SCENARIO « TRANSITION CITOYENNE »**

« On ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré. »

Albert Einstein

En cette année 2050, la Bretagne connaît un printemps aux allures estivales. Les récoltes d'été ont déjà commencé pour les maraîchers et en cette fin juin les moissons battent leur plein. Au marché, les étals des producteurs locaux sont garnis de fruits, de légumes et de céréales (blé, sorgho, sarrasin...). Tous les habitants s'y retrouvent et poursuivent leurs échanges sur la rénovation prochaine d'une ancienne longère pour en faire le dixième habitat partagé du village. Le bâtiment sera comme toujours à énergie positive et l'approvisionnement des matériaux sera assuré dans un rayon de 25 kms, cette fois le défi réside dans l'intégration d'une unité de stockage d'énergie à cette construction.

Mais, reprenons le cours des événements...

Durant les trois premières décennies des années 2000, la population oscille entre déni et fatalisme face à l'inaction des acteurs publics. Les années passent et la transition se révèle n'être qu'une politique d'affichage. Les territoires sont durement touchés par le changement climatique. L'économie régionale souffre dans son ensemble de sa périphéricité, dans un contexte de hausse du prix de l'énergie.

Touchées de plein fouet par la hausse des températures et fragilisés dans leur approvisionnement alimentaire, les principales villes perdent des habitants au profit des bourgs et des petits pôles urbains. L'heure n'est plus cependant ni à l'étalement urbain, ni à la littoralisation. Les événements climatiques sur les côtes ont tant marqué les mémoires que la Bretagne se retourne vers ses terres.

A l'orée des années 2040, les citoyens, effrayés d'une telle dégradation de leur qualité de vie et inquiets des évolutions à venir se mobilisent. Partout en Bretagne, des collectifs se créent, rassemblant autour d'actions visant à restaurer la résilience des territoires. Ils sont l'expression d'un désir de « *reconnexion territoriale* ».

Cette transition donne lieu à l'expérimentation de nouveaux modes de vie et de développement. Limités à l'essentiel, les achats sont principalement de provenances locales. Des activités réapparaissent en région afin de rendre possible la production locale de certains biens. Consommateurs, entreprises et artisans se préoccupent d'allonger les cycles de vie des produits, ceux-ci sont réparés, réemployés et recyclés, au sein d'une économie de plus en plus circulaire.

Face aux ressources énergétiques et minières que requièrent la technologie, les « *low tech* » succèdent aux « *high tech* ». Quelques outils collaboratifs de pilotage des consommations sont tout de même développés.

La sylviculture, l'agriculture, la pêche, la conchyliculture ont été considérablement bousculées par les conséquences du changement climatique. L'attention est dorénavant, et plus que jamais, portée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à la préservation de l'eau, de la biodiversité et des sols. « *De la fourche à la fourchette* » les pratiques évoluent : le végétarisme, la permaculture, l'agro-foresterie et l'agro-écologie qui constituaient des modes d'alimentation et de production alternatifs deviennent dominants.

Pour atteindre l'autonomie énergétique, une multitude de micro-unités de production et de stockage d'énergies renouvelables essaient sur le territoire. Des projets de plus grande envergure, portés par des collectifs de citoyens, voient aussi le jour.

Que ce soit dans l'habitat ou le transport, peu d'investissements de grande ampleur sont financés, mais le prix de l'énergie ne permet plus de s'imaginer seul au volant d'une voiture ou propriétaire d'une grande maison. Les usages se transforment. L'usage du vélo, le covoiturage et le partage de véhicules deviennent systématiques. Les conceptions du temps évoluent, l'époque n'est plus aux grandes distances ni aux grandes vitesses.

Quels sont les résultats de cette transition ?

Tardive, cette transition est peu favorable à une baisse massive des émissions de gaz à effet de serre. Mais, à partir de 2040, l'orientation vers une société « *post-croissance* » conduit à une réduction de l'ensemble des impacts environnementaux liés à la consommation, à la production de biens et au transport de marchandises.

La faiblesse des investissements limite toutefois la réduction des émissions, malgré d'importants changements de pratiques.

Ces évolutions, vécues comme des contraintes, sont rejetées par une part de la population. Le pouvoir d'achat stagne, mais une part des besoins de la population est satisfaite par des échanges non marchands. La situation de chacun dépend ainsi du réseau social auquel il participe. Cela est à l'origine de nouvelles formes de solidarité mais aussi d'exclusion.

3.4. SCENARIO « TRANSITION DIRIGEE »

« Ce qui est important, ce n'est, ni d'être optimiste, ni pessimiste, mais d'être déterminé. »

Jean Monnet

***En cette année 2050,** la Bretagne connaît de nouvelles inondations suite aux précipitations abondantes tombées en l'espace d'une semaine. La situation n'est cependant pas préoccupante pour les habitants. Depuis les événements climatiques des années 2020 (inondations, canicules...), l'État a en effet engagé une politique résolue d'adaptation de l'urbanisme. Professionnels et propriétaires ont été contraints d'innover pour respecter les nouvelles normes en vigueur. Dispositifs d'écoulement des eaux pluviales, restauration de zones humides, maisons amphibies, à base flottante ou sur pilotis : dorénavant les différentes solutions mises au point garantissent aux résidents une sécurité incontestable. Dans les zones les plus exposées, le retrait des populations et des activités s'est toutefois imposé.*

Mais, reprenons le cours des événements...

Dans ce scénario, **jusqu'au début des années 2020**, un sentiment de découragement et d'impuissance gagne la société en Bretagne face aux défis climatiques. Le relatif échec des négociations internationales et l'absence de perspectives claires en termes de politiques publiques conduisent à l'abandon d'une succession de projets « *bas-carbone* ».

La troisième décennie des années 2000 constitue toutefois un tournant. Les conséquences à l'échelle locale des importants événements climatiques et la hausse mondiale des prix de l'énergie ravivent la mobilisation. Un accord entre États européens est finalement scellé. Face au temps perdu, une action publique résolue et systémique est engagée pour réduire l'ensemble des pressions humaines sur l'environnement. Cela se matérialise, à l'échelle européenne, par des engagements chiffrés : pourcentage de réduction des émissions, de production d'énergies renouvelables, investissements dédiés à la recherche et au développement. Les États profitent également du niveau

élevé des prix de l'énergie pour instaurer une fiscalité carbone. Cette taxation s'applique à l'ensemble des biens, y compris aux importations, ceci afin que les gaz à effet de serre non émis sur les territoires européens ne soient pas exportés dans d'autres pays.

En France, l'État, résolu à atteindre ses engagements, prend appui sur les moyens financiers dont il dispose et mobilise essentiellement les leviers réglementaires et fiscaux. Les collectivités locales disposent quant à elles de marges de manœuvre réduites pour agir. Pour chaque filière des objectifs spécifiques sont définis dans le cadre d'une planification pluriannuelle. Les secteurs les plus émetteurs sont visés : en Bretagne, le logement, le transport et l'agriculture constituent des priorités. Par ailleurs, afin de garantir que la réduction des émissions de gaz à effet de serre soit partagée entre tous, un dispositif de « *carte carbone* » est instauré pour les particuliers. Parallèlement un « *bouclier social énergétique* » est créé afin de permettre aux ménages modestes de supporter leurs dépenses énergétiques.

Pour les entreprises, la taxation environnementale des importations et exportations conduit à réorienter l'économie vers le marché intérieur ou à se spécialiser sur le marché mondial. Proximité et qualité environnementale priment avant tout. Soumises à des standards de consommation d'énergie pour les biens qu'elles proposent à la vente, les entreprises sont incitées à innover sans cesse pour améliorer toujours plus leurs performances énergétiques. Le monde agricole, dont les revenus sont conditionnés par des évaluations environnementales, est appelé aux mêmes évolutions.

Au vu de l'importance des sources d'énergies renouvelables disponibles en région, la Bretagne est invitée à revoir à la hausse ses perspectives de production. L'installation de nouvelles unités doit cependant respecter les schémas d'aménagement du territoire. De ce point de vue, la densification de l'habitat dans les centre-bourgs et les centres-villes est restée la priorité en Bretagne. Cette organisation, combinée à la coordination des offres de transport, contribue à une forte réduction des déplacements en région.

Quels sont les résultats de cette transition ?

Le bilan carbone et environnemental de cette politique est plutôt probant, malgré quelques retards sur les échéances fixées. Accueillie en 2020 avec enthousiasme, elle assure dans l'ensemble un cadre de vie sûr et sain aux habitants, ainsi qu'un cadre réglementaire relativement stable et lisible aux entreprises.

Cette transition divise toutefois la population. Une partie d'entre elle perçoit l'accroissement du nombre de dispositifs réglementaires comme une mise sous contrôle de son mode de vie et une atteinte à la liberté d'entreprendre. Tous s'accordent en revanche à regretter l'inadéquation entre les objectifs et les moyens mis en place, en termes d'infrastructures, d'aides financières et plus généralement en termes d'accompagnement au changement (économique, social, professionnel).

4. LES ENSEIGNEMENTS DE LA PROSPECTIVE

Au terme de cette étude, le CESER veut porter à l'attention de tous les acteurs et de tous les décideurs un ensemble d'enjeux, de points de vigilance et de défis, qu'il considère comme essentiels.

D'abord, s'appuyant sur les conclusions des travaux de nombreuses institutions, il est possible d'affirmer que **des scénarios de transitions réussies sont possibles pour la Bretagne**. Ces derniers dépendront de la mobilisation en région, mais aussi de l'évolution du contexte national et international.

Le CESER considère que **6 défis doivent être relevés**. Il s'attache ici à les présenter et à proposer pour chacun d'eux quelques pistes d'action à explorer. Il s'agira en Bretagne de répondre à ces enjeux au vu des spécificités du territoire. Celles-ci sont géographiques (caractère péninsulaire, littoral, spécificité de son bassin hydrographique, potentiel de développement des énergies renouvelables, ressources naturelles, biodiversité), économiques (importance relative de secteurs comme l'agriculture, la pêche, la conchyliculture et le tourisme), liées à l'aménagement du territoire (habitat diffus, organisation polycentrique), à la démographie, etc. Sur ce dernier point les perspectives de croissance de la population en Bretagne pour les trente prochaines années renforcent encore la nécessité d'agir.

1^{er} défi : Mobiliser dès aujourd'hui l'ensemble de la société, des citoyens, des acteurs économiques et sociaux en Bretagne.

- Favoriser la mise en débat et l'appropriation des enjeux climat-énergie sur le territoire régional.
- Promouvoir une « *nouvelle culture de l'énergie* » et développer une « *pédagogie de la transition* » qui donne un sens concret aux enjeux climat-énergie dans la vie quotidienne des individus.
- Faire de la transition un projet souhaitable plutôt que simplement nécessaire ou acceptable.
- Faire de la transition un levier de développement économique et social en favorisant l'innovation et les projets entrepreneuriaux pour une économie bas-carbone.
- Concilier les dimensions environnementale, économique et sociale de la transition.

Des initiatives à soutenir et dont s'inspirer :

- « *1001 révolutions* »⁵ à valoriser sur le territoire (collectifs et projets portés par des citoyens, des entreprises et des territoires, production d'énergies renouvelables, changements de pratiques de consommation...).
- Des actions de sensibilisation à renforcer et à mener tout au long de la vie et à destination de tous les publics (citoyens, entreprises, collectivités...).
- Une « *Stratégie d'éco-citoyenneté tout au long de la vie* » développée par le Conseil régional du Nord-Pas de Calais.

2nd défi : Accompagner la transition en région par une action volontariste et coordonnée des acteurs publics.

- Assurer aux acteurs régionaux un contexte favorable à la transition.
- Rendre possibles les changements de pratiques individuelles en agissant sur les conditions matérielles, économiques et sociales du changement.
- Soutenir et favoriser le développement d'actions sur le territoire afin d'atteindre le changement d'échelle attendu.

⁵ Expression utilisée par M. Jean-Claude PIERRE (Président du Comité scientifique de l'institut de Silfiac) lors de son audition le 19 juin 2014.

- Accompagner les transitions professionnelles et les mutations économiques en prévenant l'apparition de nouvelles disparités territoriales et de nouvelles inégalités au sein de la population.

Des initiatives à soutenir et dont s'inspirer :

- Des politiques mobilisant une pluralité d'acteurs (citoyens, producteurs, collectivités) et de leviers d'action (sensibilisation, réglementation, fiscalité, infrastructures...) : les politiques de réduction et de tri des déchets, de vélos en libre-service...

3^{ème} défi : Développer les outils de solidarité pour une transition équitable.

- Engager la réflexion sur les modalités de prise en charge des risques climatiques environnementaux auxquels sera exposée de manière croissante une partie de la population (en particulier sur le littoral en Bretagne).
- Mettre en œuvre des politiques préventives et curatives face au risque d'accroissement de la vulnérabilité énergétique des ménages, en particulier dans les territoires éloignés des pôles urbains, où la dépendance aux transports s'ajoute parfois à d'importantes dépenses de chauffage dans des bâtis anciens.

Des initiatives à soutenir et dont s'inspirer :

- Une diversité de politiques développées dans les pays européens pour prévenir et lutter contre l'accroissement de la vulnérabilité énergétique (aides au revenu, tarifs sociaux de l'énergie...).
- Une multiplicité d'initiatives portées en région : (développement d'infrastructures de transport, plateformes de rénovation énergétique de l'habitat, projets de maîtrise de la demande en énergie, politiques de repérage et d'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique...)

4^{ème} défi : Analyser les besoins de financement et mobiliser les moyens nécessaires.

- Mobiliser les financements supplémentaires requis par la transition et réorienter les investissements existants vers des projets plus efficaces énergétiquement.
- Evaluer les besoins financiers requis par la transition en Bretagne (d'importants investissements seront notamment nécessaires en termes d'aménagement et de politique foncière).
- Poursuivre la réflexion sur l'ingénierie financière à mobiliser pour réussir la transition en particulier sur l'opportunité de mobiliser l'épargne citoyenne pour des projets de transition.

Des initiatives à soutenir et dont s'inspirer :

- Ouverture d'un livret d'épargne dédié à la troisième révolution industrielle en région Nord-Pas de Calais à l'initiative de la Chambre de commerce et de l'industrie et du Crédit coopératif.
- Une émission d'obligations socialement responsables par le Conseil régional d'Ile-de-France.
- Le financement citoyen du parc éolien de Béganne dans le Morbihan.

5^{ème} défi : Conjuguer innovations technologiques et sociales pour mener la transition sur le territoire.

- Soutenir la recherche et l'innovation publiques et privées pour la transition et favoriser l'appropriation de ces innovations qui sont parfois sujet d'appréhension.
- Porter une attention accrue au phénomène « d'effet rebond » qui peut obérer une part importante des résultats obtenus en termes de réduction des consommations énergétiques.
- Poursuivre le dialogue engagé lors du Débat national sur la transition énergétique afin que chacun puisse se représenter les différents facteurs de consommation d'énergie, les différents leviers d'action existants et s'exprimer sur la forme de transition à laquelle il aspire.

Des initiatives à soutenir et dont s'inspirer :

- De nombreux projets de réduction des consommations énergétiques associant à la fois innovations sociales et technologiques.
- Des démarches d'information et d'accompagnement à la réduction des consommations d'énergie (programme Eco-watt, Solenn...).

6^{ème} défi : Appréhender la transition comme un enjeu structurant et transversal

- Intégrer les enjeux climat-énergie lors de la conception de l'ensemble des politiques publiques régionales.
- Porter une vision systémique des enjeux de la transition afin que l'atténuation du risque climatique ne donne lieu ni à un transfert d'impacts sur d'autres ressources ni à une dégradation de la qualité de vie en région.
- Prendre en compte l'ensemble des émissions associées à la consommation d'énergie finale (émissions indirectes et importées).
- Compléter l'analyse des émissions par secteurs de production d'une approche par postes de consommations.
- Favoriser le recours aux analyses de cycles de vie et d'empreinte écologique.

Des initiatives à soutenir et dont s'inspirer :

- De nouvelles représentations des consommations énergétiques et de nouvelles approches des émissions de gaz à effet de serre.

- Des collectivités réorganisant leurs services afin de tenir compte des enjeux de la transition de manière plus transversale (rapprochement des services développement économique et environnement).
- Des outils visant à améliorer la prise en compte du développement durable.
- Des entreprises, des associations, des collectivités veillant au respect des principes du développement durable dans leurs activités et leurs projets.
- Des réseaux d'acteurs faisant progresser la prise en compte de ces préoccupations dans l'ensemble de la société.

En bref !

Entrer en transition : certitudes, défis et pistes d’actions

Certaines évolutions présentent un degré de probabilité extrêmement fort :

- Le changement climatique se poursuivra dans les trente-cinq prochaines années (horizon de cette étude)
- Il continuera à avoir d’importantes conséquences sur l’ensemble de la société.
- Mais son rythme et ses répercussions dépendront, à partir de 2030, des choix opérés dès aujourd’hui.

En tant que producteurs ou consommateurs, institutions ou citoyens, **les questions climatiques et énergétiques concernent tout un chacun dans ses réalités économiques et sociales** (habitat, santé, aménagement, mobilité, loisirs, emplois, production et consommation de biens et d’énergie, alimentation, qualité de vie et vivre ensemble).

La modestie du chemin parcouru jusqu’alors montre qu’il reste encore des étapes à franchir pour relever le défi considérable que représente la transition à l’échelle internationale, nationale et locale. Cependant les nombreuses initiatives qui essaient sur le territoire montrent qu’une dynamique est amorcée.

Selon les termes de l’astrophysicien Hubert Reeves, il s’agit maintenant,
« de passer une nouvelle vitesse, une vitesse de combat. Il faut avoir une attitude décidée. »

En Bretagne, la transition sera façonnée par des particularités territoriales (économiques, sociales, géographiques, en termes d’aménagement ou de démographie). **Selon le CESER, 6 défis devront être relevés pour réussir cette transition :**

1. Mobiliser l’ensemble de la société, des citoyens, des acteurs économiques et sociaux dans la transition en Bretagne
2. Accompagner la transition en région par une action volontariste et coordonnée des acteurs publics
3. Développer les outils de solidarités pour une transition équitable
4. Analyser les besoins de financement et mobiliser les moyens nécessaires
5. Conjuguer innovations technologiques, économiques et sociales pour mener la transition sur le territoire
6. Appréhender la transition comme un enjeu structurant et transversal

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME
(Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles)

Nous nous félicitons de l'étude « Climat, énergie et société à l'horizon 2015, une Bretagne en transition » réalisée par la section Prospective du CESER de Bretagne qui peut être accessible au plus grand nombre car elle est très pédagogique.

Dans le cadre de son évolution, le CESER doit avoir l'ambition de rendre accessibles aux citoyens et citoyennes les contenus et les préconisations des études par des moyens attractifs à trouver. Le Ceser, dans le cadre de l'étude présentée aujourd'hui, doit participer activement au premier défi qu'il propose : *« mobiliser dès aujourd'hui l'ensemble de la société, des citoyens, des acteurs économiques et sociaux en Bretagne »*.

Il faut dépasser, dans le cadre de la démocratie participative, « l'entre soi institutionnel » sur une question qui nous touche de près et qui engage l'avenir des habitantes et habitants de la Bretagne et davantage.

Ce devoir de transmettre au plus grand nombre la teneur de ce type d'étude va au-delà de la question maintes fois évoquée de donner plus de visibilité au Ceser et à ses productions. La n'est pas là, mais tout simplement que les enseignements de prospective servent de guide pour la qualité de l'avenir des citoyennes et citoyens et le changement de comportements.

INTERVENTION de M. Patrick JAGAILLE (Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)

Cette étude «Climat, énergie et société à l’horizon 2050 : une Bretagne en transition» va paraître à la veille du rendez-vous de la COP 21 de Paris. Cette étude favorisera l’appropriation des enjeux climat-énergie en Bretagne et permettra également de susciter des questionnements.

Concernant le changement climatique, il y a une certitude pour tous : on ne pourra pas dire qu’on ne savait pas ! C’est l’avenir même de la planète qui est en jeu. Si on ne fait rien ou pas assez, ce sera un désastre naturel avec des conséquences humaines terribles.

Pour autant, il est encore possible d’endiguer ce réchauffement si dans les vingt prochaines années, les bonnes solutions sont prises, notamment dans les transports, les logements ou les énergies. Et pour cela, il faut une réelle volonté politique et financière, mais également une volonté citoyenne. Il faut également réussir à transformer les emplois qui seront inévitablement supprimés pour endiguer le réchauffement, en emplois nouveaux de cette transition écologique.

Pour la CFDT, il faut situer les différentes actions sur le « temps long » qui n’est pas toujours le temps des échéances politiques. Il faut voir la transition écologique comme une opportunité pour tous. Pour la CFDT cette transition écologique doit être « juste », mais pour cela, il faut :

- des investissements dans des activités de demain à travers des emplois décents
- sécuriser ces emplois sans attendre
- faire évoluer la gouvernance des entreprises notamment à travers le dialogue social
- une action publique à la hauteur à travers notamment les collectivités locales qui sont au plus près des citoyens et des réalités de terrain
- une solidarité vis-à-vis des nations les plus pauvres

Pour la CFDT, l’accord de Paris sur le climat dans sa partie « opérationnelle », doit comporter un engagement en faveur des mesures de « transition juste ». Ce point est essentiel pour relever le défi de la transformation du travail dans tous les secteurs, en particulier en ce qui concerne les emplois et le revenu des personnes qui travaillent dans des branches d’activités à forte émission de carbone.

Pour la CFDT les six défis mis en avant par l’étude, illustrent bien l’enjeu démocratique de la transition pour notre société et plus précisément sur notre territoire la Bretagne.

L’interdépendance des questions posées, le fait qu’elles concernent tous les acteurs : citoyens, salariés et entreprises, nécessitent une large appropriation des enjeux climat-énergie sur le territoire. L’étude préconise que cette appropriation puisse permettre à chacun de s’exprimer sur la forme de transition à laquelle il aspire.

Elle évoque aussi une transition équitable. C’est essentiel afin que les évolutions engagées et à venir ne creusent pas les inégalités. Au contraire les actions mises en œuvre doivent réduire les inégalités notamment en matière de précarité énergétique.

Pour la CFDT, les défis qui ressortent des enseignements de la prospective devront être intégrés au dialogue social dans les territoires, et dans les entreprises.

INTERVENTION de M. Jacques JAOUEN (Chambre régionale d'agriculture de Bretagne)

Climat, énergie et société à l'horizon 2050 : une Bretagne en transition

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Ce travail du CESER porte sur une vraie question de société : comment allons-nous réussir la transition énergétique et climatique, aux objectifs ambitieux, mais nécessaires pour assurer des conditions de vie (et de production agricole) acceptables pour tous, les générations présentes et futures.

Je salue le travail qui a été fait avec une recherche d'objectivité sur le constat et une exploration des futurs possibles.

J'ai cependant le regret que l'engagement de l'agriculture depuis 2009 dans l'efficacité énergétique n'a pas été pointée. En effet avec l'aide de programmes tels que le PPE (plan de performance énergie, le PVE (plan végétal environnement volet serres-énergie), EEL (éco énergie lait), le PCAEA maintenant, l'agriculture a investi dans la performance énergétique et permis d'économiser plus de 263 GWh/an. Plus de 2500 diagnostics énergie à la ferme ont été conduits. Les agriculteurs investissent aussi, notamment du temps et de l'argent dans la production d'énergies renouvelables, bois, méthanisation, solaire... On compte 920 000 T eq CO2 évitées par an ainsi.

J'ai aussi regretté que les travaux menés par les Chambres d'Agriculture sur la réduction des GES n'ont pas été explorés lors de la construction de ce rapport du CESER. Nous les tenons à votre disposition. Vous avez par exemple présenté les résultats de la démarche Climagri au niveau national alors que nous avons mené cette démarche aussi au niveau Régional. Les Chambres d'Agriculture de Bretagne ont tenu une session extraordinaire en juin dernier sur « La transition énergétique et climatique : risques et opportunités pour les éleveurs ».

Enfin, l'agriculture doit être vraiment regardée sur le dossier climat comme étant au cœur des solutions. Elle émet des gaz à effet de serre (à réduire) mais elle stocke aussi du carbone (à augmenter), d'autant plus dans notre région d'élevage où nous avons des prairies, du bocage et de forts taux de matière organique dans les parcelles cultivées, grâce au retour au sol des déjections. Notre Ministre de l'Agriculture dans son projet de programme « 4 pour 1000 » l'a souligné. Nous devons avoir une approche intelligente de ce stock de carbone et trouver les moyens de valoriser les agriculteurs, les éleveurs qui en ont la gestion.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Mme Carole LE BECHEC (RESEAU COHERENCE)

En ce début de session nous pouvons particulièrement nous réjouir de l'étude de la section prospective sur les transitions. Elle a le mérite de mettre le doigt sur les futurs qui se dessinent et les solutions à mettre en œuvre.

Face à ces perspectives il est plus que temps d'agir. Ensemble, particuliers, associations, entreprises, élus politiques, nous devons relever ces défis et changer nos modèles.

La transition c'est d'abord un mouvement des territoires et ce sont eux qui seront le plus impactés par le changement climatique. Mais il y a aussi les autres conséquences de nos modes de production que sont l'érosion de la biodiversité, celle de la qualité des sols et des eaux, les atteintes à la santé humaine. La réflexion sur les causes et les solutions doit être systémique.

Nos modes de production et de consommation doivent évoluer vers une plus grande prévention de ses atteintes. A ce titre, il est difficilement conciliable que le signal donné par la puissance publique, sous couvert de simplification administrative, aille plutôt à l'encontre de cette nécessité de protéger nos ressources naturelles.

Des élevages de plus en plus grands sans étude d'impact préalable. Pour conquérir les marchés mondiaux alors même que notre propre marché intérieur n'est pas satisfait ?

Comment croire que l'on puisse solidairement gagner cette course à la compétitivité internationale à coûts de subventions publiques dans le domaine de l'agro-alimentaire ?

A qui profite ce système ?

Pas à l'environnement de Bretagne qui souffre des déjections liquides

Pas à l'animal prisonnier d'un univers concentrationnaire.

Pas aux éleveurs dont l'endettement augmente et le nombre diminue.

Pas au contribuable obligé de payer 2 fois une alimentation de moindre qualité.

Pas aux marchés du Sud inondés de nos produits à bas coût qui tuent leurs propres débouchés.

Et si plutôt que de rechercher la compétitivité prix on se focalisait sur la compétitivité hors-prix, la qualité, la proximité, des valeurs en hausse auprès des consommateurs.

Les exploitations se concentrent et deviennent des usines n'ayant plus de cohérence avec leur territoire. La taille des exploitations doit dépendre de la capacité du territoire à nourrir les animaux et absorber les déjections.

Des solutions existent et doivent être soutenues, à l'échelle des territoires.

Un fort soutien doit être apporté aux filières courtes, par la commande publique notamment favorisant le maintien des agricultures à taille humaine qui permettent de faire vivre les agriculteurs.

L'étude évoque une « reconnexion territoriale », c'est bien cela arrêter le hors-sol. S'inscrire dans son territoire. Une solution bottom-up, entre élus, entreprises, citoyens et associations tous ensemble sur le même territoire.

INTERVENTION de Mme Claudine CORNIL (Comité régional CGT de Bretagne)

La CGT salue l'étude « Climat, énergie et société à l'horizon 2050 : une Bretagne en transition. »

L'objet de ce travail prospectif est de susciter le débat démocratique et de permettre l'appropriation par les citoyens, les acteurs socio-économiques et les pouvoirs publics des problématiques **incontournables** et centrales liées aux questions énergétiques et climatiques, **lesquelles sont indissociables aujourd'hui.**

L'Etude envisage ces questions et celles de la transition à travers une vision originale que l'on pourrait qualifier de non énergéticienne. **La transition est en effet posée comme enjeu transversal en ce qu'elle interroge tous nos modes de vie :** urbanisation, déplacements, production consommation, travail, loisirs, politiques publiques, fiscalité, recherche....

La CGT a beaucoup travaillé sur ces questions, et se reconnaît dans cette démarche qui affirme bien la centralité des questions énergétiques dans le fonctionnement de toute société.

La CGT apprécie donc particulièrement le parti pris de l'étude : La protection de la vie humaine et de l'environnement y sont posés comme préalables et prioritaires.

La transition ne pourra en effet réellement se concrétiser que si les choix politiques, économiques et sociaux qui seront opérés dans les trente prochaines années sont conditionnés par le souci d'atteindre des objectifs d'atténuation des effets du changement climatique ou d'adaptation à ces effets. Cette démarche, nous le notons, est à l'opposé du libéralisme pour lequel les visions à court terme prévalent sur l'anticipation et l'intérêt de certains passe avant l'intérêt général.

Il est indéniable que le dérèglement climatique est la conséquence de la dérégulation capitaliste qui ne connaît rien d'autre que le profit au bénéfice d'une extrême minorité de la population.

La démarche de transition ne pourra aboutir que si elle remet fondamentalement en cause notre système social actuel ; principalement en ce qu'elle nous oblige à concevoir l'économie en termes de satisfaction des besoins sociaux et environnementaux ce qui est tout à fait la vision portée par la CGT.

La question énergétique en Bretagne est traditionnellement posée en termes de production énergétique. La Bretagne ne produit en effet que 10 % de l'Energie qu'elle consomme ce qui pose le risque de rupture d'alimentation énergétique en période de froid intense. La CGT n'a eu de cesse d'alerter les usagers et les pouvoirs publics sur cette fragilité à laquelle il faudra bien trouver des réponses en termes de mix énergétiques. Le soutien à la recherche publique est en ce sens essentiel.

Par ailleurs l'étude montre bien que la question énergétique comprend non seulement la production mais aussi la consommation puisque une partie de l'énergie consommée en

Bretagne et ailleurs demeure invisible et donc incontrôlée. Ainsi 25 % de l'énergie consommée par les ménages seulement correspond à des énergies directes : transports, chauffage.... Le reste ne se voit pas et correspond à l'énergie « grise » - c'est-à-dire l'énergie utilisée pour la production de biens et de services en France (54 %) et à l'étranger (46 %) – données nationales.

La question de la dépense énergétique interroge donc notre manière de produire et les échanges nationaux et internationaux : la mondialisation et les délocalisations jouent contre la maîtrise des dépenses énergétiques. La transition suppose immanquablement une relocalisation des activités économiques et industrielles.

Il faut donc sortir des logiques libérales et redonner du sens à l'action publique qui doit se mettre au service de l'intérêt général.

Le rôle essentiel des pouvoirs publics apparaît d'ailleurs dans l'Etude à travers le scénario « Transition dirigée » : politiques publiques en matière d'information, d'incitation, de régulation des prix, de fiscalité, de lutte contre la précarité.

Rappelons à ce propos que l'Insee estime à un quart le nombre de ménages bretons qui sont en situation de vulnérabilité énergétique

La transition énergétique pose donc la question des inégalités sociales. Ainsi que l'Etude le met en évidence, il n'y aura pas de transition sans mise en place de mécanismes de solidarité et remise en cause des inégalités sociales.

Aux différentes préconisations faites dans l'Etude du CESER, la CGT souhaite ajouter que le rôle organisateur de l'Etat est essentiel en matière de questions climatiques et énergétiques. L'énergie est un bien commun dont la production, la distribution et la maîtrise doivent absolument échapper aux logiques du marché et aux mécanismes concurrentiels incontrôlables. Seul un Pôle public de l'énergie, peut être en mesure de mettre en œuvre une politique énergétique en cohérence avec les enjeux et les objectifs de la transition.

La CGT votera la synthèse de l'Etude et souhaite conclure en faisant sienne la citation d'Einstein qui introduit un des scénarii « On ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré ».

INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne Vivante - SEPNEB)

Après avoir bien posé le problème, la méthode des scénarios permet d'en montrer les multiples facettes, de soulever un très grand nombre de leviers possibles en les illustrant d'exemples déjà en cours, d'interroger les échelles de temps nécessaires, de rappeler que toute médaille a son revers et que la satisfaction de tous passe par beaucoup de pédagogie et de subtils dosages.

Dans un monde partagé entre quelques certitudes et beaucoup d'incertain et avec une pression inexorable du temps, ce sont donc au total 6 défis se déclinant en quelques 22 items qui nous sont proposés, et auxquels Bretagne Vivante adhère. Toutefois nous souhaiterions insister sur un point établi dans ce rapport mais peu exploité par manque de chiffrage disponible : nous trouvons page 64 : « 75 % de nos consommations résultent de la consommation d'énergie utilisée pour la production de biens et de services en France (54 %) et à l'étranger (46 %). ». Ceci accroît considérablement l'incertitude sur les émissions de gaz à effet de serre dont nous portons la responsabilité puisque l'on peut atteindre un facteur supérieur à 2 avec l'ensemble des biens que nous importons de l'extérieur de notre territoire. La relocalisation des productions souvent évoquée dans les scénarios prend ici tout son sens et doit correspondre à une des premières priorités !

A vrai dire, comme tendraient à le laisser penser les divers scénarios, nous ressentons une certaine inquiétude : arriverons nous à temps ? Pourrons nous réellement limiter l'accroissement de température à 2 degrés ?

Nous ne pouvons pas écarter un certain nombre de questionnements.

Si l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas, on voit toute l'importance à accorder à l'isolation des bâtiments et à l'innovation pour la réduction des consommations d'énergie dans tous les processus de production . Il est clair que le problème soulevé ici est celui du financement, pointé dans le quatrième défi. Défi majeur qui pose le problème du choix des investissements. A titre individuel que voulons nous ? Un nouveau smartphone et plus de télé à la demande (qui accroissent nos dépenses d'énergie) ou une meilleure isolation ? A l'échelle locale plus de ronds-points, plus d'illuminations de Noël, des routes toujours plus larges ou bien des aides à l'isolation des bâtiments et le développement des énergies renouvelables ? Pour notre Région nous faut-il d'abord la grande vitesse pour se précipiter à Paris et un grand hub aérien pour aller dans le monde entier, ou bien d'abord un réseau ferré de proximité permettant notamment de relier les côtes Nord et Sud tant pour les hommes que pour le fret ? Quand les acteurs économiques de cette région choisissent de défendre le transport routier en s'opposant à la taxe poids lourd, sont-ils dans la transition énergétique ? Quand notre agriculture a besoin de soja venant des Amériques, sommes nous dans la transition ? Quand la mécanisation ne cesse de s'accroître avec des engins chaque jour plus puissants et énergivores, sommes nous dans la transition ?

Quand dans l'industrie on accroît de façon permanente robotisation et automatisation, en consommant toujours plus d'énergie, est-ce simplement pour alléger la pénibilité du travail, ou bien s'agit-il de produire toujours plus, plus vite, des objets au moindre coût, quitte à mettre au chômage nos énergies humaines décréées alors trop chères ? Quel doit être le subtil dosage

nous conduisant vers l'objectif climatique ? De même au moment où on nous parle de la société numérique, saurons nous trouver l'équilibre afin d'optimiser son usage au regard du changement climatique, quand par ailleurs on nous dit qu'elle est des plus énergivores ?

Bien entendu on pourrait hélas multiplier ce type de questions à l'infini. Nous nous arrêterons là, mais avec les auteurs de l'étude que nous remercions vivement, nous appelons d'urgence à l'action en relevant tous ces défis et notamment le dernier « Appréhender la transition comme un enjeu structurant et transversal ».

Les ressources de notre planète sont finies et fragiles, climat et énergie en sont les éléments phares aujourd'hui, mais il en va de même de la biodiversité, de l'eau, de l'air, de nos sols, et de tous les éléments que nous exploitons. Alors que nous reconnaissons peu à peu les services rendus par la nature, gardons nous d'annuler ce progrès de la pensée par l'immédiate réintroduction d'approches économiques intensives découlant d'une perception hâtive et fragmentaire des écosystèmes. Prenons-nous le bon chemin en faisant le choix de cultiver sur des centaines d'hectares côtiers une seule et même algue brune, fut-elle espèce locale ? La relance de filières bois sur des rotations à 30 ans peut sans doute être utile mais pas sur les essences forestières, nous ne serions plus dans une transition écologique. Ces exemples pris dans l'actualité bretonne illustrent bien la nécessité d'approfondir le contenu de la transition souhaitée.

Ainsi, pour Bretagne Vivante, la transition énergétique n'est qu'un volet de la nécessaire transition écologique qui doit en préservant la planète permettre à l'humanité de continuer à y vivre.

INTERVENTION de Mme Elisabeth HERVE (FR CIVAM et IBB)

Le document présenté donne de nombreux éléments engageant à se donner les moyens pour préserver la planète par la gestion des GES.

Nous notons la différence d'émission de CO₂ du dernier quintile (20 % des ménages les plus riches : 22 T/unité de consommation ; alors qu'il est pour le premier quintile (20 % des ménages les moins riches) à 8,3 T/unité de consommation.

Dans les scénarii, nous notons avec intérêt la piste d'une politique d'investissement et d'aides pour les ménages modestes. Nous aurions été intéressés de voir des propositions concernant les plus gros consommateurs.

Le Rapport sur l'investissement à impact social (SIB) en Français : obligation à impact social, note la stratégie de financement des politiques sociales de la part des entreprises ; Plusieurs obligations logiques sont liées à ces investissements :

- Une évaluation dans l'objectif de « neutralité »
- Un retour sur investissement, avec l'honneur de servir la société, sauver l'environnement.

Des intentions qui doivent rester dans l'objectif de diminuer les GES.

De nombreuses expériences se développent de la part des citoyens, comme l'initiative émergeant de la Grande Bretagne en 2006, les « Territoires en transition », 150 existent en France. Les citoyens s'engageant dans cette dynamique mènent des initiatives concrètes, méritant le soutien des collectivités.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL
***« RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT
EN REGION »***

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

Session d'octobre 2015

M. Martial WESLY,
Rapporteur général en charge du budget

**SYNTHESE DE L'AVIS DU CESER SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE
DES SERVICES DE L'ETAT EN REGION BRETAGNE**

Le CESER apprécie que lui soit transmis le Rapport d'activité des services de l'Etat en région. Cela ne constitue pas une obligation, mais ce document lui permet de prendre connaissance de la diversité des actions menées par l'Etat en Bretagne. Alors que la loi NOTRe conforte le CESER dans la mission de « *contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales* », il apprécie de pouvoir effectuer ce suivi, complémentaire de sa mission d'avis sur les politiques régionales.

Le rapport recense les différentes actions découlant du **Pacte d'avenir**. Le CESER se félicite de la mise en place d'une instance paritaire de concertation pour le secteur de l'agroalimentaire ainsi que d'une conférence sociale, qui permet d'élaborer une réelle concertation entre l'Etat, le Conseil régional et les partenaires sociaux. En revanche, il regrette vivement l'absence de mobilisation régulière du comité de suivi qui ne s'est réuni qu'une seule fois en février 2014.

L'année a également été marquée par la préparation du **Contrat de Plan Etat-Région 2015 - 2020**. Le CESER constate que les différents volets de ce Contrat semblent rejoindre les grands enjeux partagés par les acteurs en Bretagne. Il s'inquiète en revanche des incertitudes pesant sur cette programmation. La méconnaissance des engagements des autres collectivités territoriales, contribuant pour près d'un tiers au financement du CPER, et le contexte d'évolution de l'organisation territoriale questionnent le CESER sur le caractère opérationnel de ce CPER.

A propos des **fonds européens**, le CESER apprécie que la mobilisation de l'ensemble des acteurs ait permis d'obtenir une fin des programmes opérationnels de la période 2007-2013 avec un taux de programmation et de certification important. Le travail réalisé sur le FEDER notamment a permis d'éviter le dégageant d'office. Par ailleurs, le CESER se félicite de la bonne coopération entre l'Etat et le Conseil régional sur la gestion des fonds délégués à la Région Bretagne.

Concernant **le poids financier de l'Etat en Bretagne**, le CESER a bien noté que des changements de périmètre des missions de l'Etat et des données comptables ne permettaient pas d'établir des comparaisons fiables avec les exercices antérieurs. Il regrette toutefois l'absence de points de comparaison pour situer les effectifs de l'Etat en Bretagne par rapport aux autres régions. Il constate enfin que les dépenses de l'Etat sont en nette progression en 2014, mais que la Dotation globale de fonctionnement affiche pour la première fois un recul.

Emploi et développement économique

Le CESER apprécie de pouvoir prendre connaissance des différentes interventions en matière de **développement économique**. Il souligne le nombre important d'entreprises ayant bénéficié des outils d'aide et d'accompagnement, tout en regrettant que le manque de précision du document ne permette pas de faire une analyse plus fine de leurs effets (typologie des entreprises et des territoires concernés, etc.).

De même, le CESER regrette de ne pas avoir d'éclairages sur **les retombées du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** en matière d'emplois et d'investissements.

Dans le domaine des **mesures en faveur de l'emploi**, le CESER observe positivement la mise en place, le rôle et le travail du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Cette nouvelle instance doit permettre une meilleure articulation et complémentarité entre les politiques de formation, d'orientation et d'emploi. Le CESER est particulièrement intéressé par ses travaux, étant lui-même appelé, dans le cadre de ses missions, à exprimer sur ces politiques un point de vue partagé par les partenaires sociaux et les organismes et associations qui participent à la vie collective de la région. En ce qui concerne le fonctionnement de ce Comité, il observe qu'il reste des efforts à fournir pour que les évolutions liées à la nouvelle gouvernance quadripartite soient pleinement prises en compte.

Par ailleurs, le CESER souligne que le **Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles**, avec des budgets pourtant conséquents, est loin de répondre aux besoins des exploitations. L'augmentation de l'enveloppe annoncée en 2015 est donc une bonne nouvelle. Par ailleurs, la démarche de simplification des contrôles des exploitations agricoles est à saluer. Afin d'améliorer la compréhension des objectifs des contrôles, de leur déroulement et des suites qui leur sont données, un plan d'actions doit maintenant voir le jour rapidement.

Sur les mesures liées à la **pêche**, le CESER souligne la continuité de l'engagement des services de l'Etat et leur recommande de poursuivre la réflexion autour d'un Schéma régional de développement de la pêche, de la conchyliculture et de l'aquaculture.

Concernant le **soutien à l'innovation**, le CESER constate que le rapport est très concis et ne rend pas compte de la diversité des actions réalisées en 2014. Craignant que l'absence d'informations « bilan » pour 2014 ne reflète un désengagement de l'Etat sur l'innovation pour la période future, le CESER rappelle l'importance pour le développement de l'économie régionale de soutenir l'innovation sous toutes ses formes.

Education – culture – jeunesse et sports

Concernant **l'enseignement primaire et secondaire**, l'amélioration relative du taux d'encadrement des élèves mentionnée en préambule aurait mérité des données chiffrées et territorialisées. S'agissant des résultats aux examens, aucun détail n'est donné sur les différents baccalauréats, et il n'est toujours pas fait mention de la part d'une génération atteignant le bac général, alors que le CESER avait attiré l'attention sur l'utilité de cet indicateur. Le rapport ne mentionne pas non plus le relatif recul du taux de réussite au Diplôme national du brevet en 2014 (-1 point), au moment où la discussion sur le collège bat son plein. La création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation est seulement évoquée, sans aucune information sur les nombres d'étudiants accueillis ou de postes de formateurs dédiés. Ce rapport qui se limite à des données factuelles est particulièrement peu détaillé cette année.

S'agissant de la réforme des rythmes scolaires, le CESER aurait apprécié que le rapport produise au moins un bref état des lieux de la réforme à la rentrée 2014, qui a vu la généralisation des nouveaux rythmes scolaires. Il n'est fait aucune mention des conditions pourtant très contrastées de mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP), ni de la très grande diversité des projets portés localement, ou encore des problèmes rencontrés (financement, recrutement de personnels). Un état des lieux global, en lien avec l'ensemble des partenaires, ne devrait pas non plus faire l'économie d'un point sur la mise en place des TAP dans le réseau privé, alors que les écoles publiques en sont à leur deuxième année de fonctionnement. S'il est sans doute prématuré de dresser un bilan complet de la réforme des rythmes, il faudra néanmoins en évaluer rapidement l'impact dans le fonctionnement des écoles, mais aussi se pencher sur des dérives qui apparaissent, notamment en termes de tarification.

En ce qui concerne les dispositifs d'accompagnement pour conforter la réussite de chaque élève, le CESER aurait souhaité trouver dans ce rapport des précisions sur la mise en place de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire.

L'enseignement maritime est très présent en Bretagne avec notamment quatre lycées professionnels maritimes. La création récente de deux BTS avec un accès possible pour les bacheliers d'autres lycées est une ouverture pour ces lycées professionnels. Cette évolution a été encouragée par le CESER dans son rapport « *Les formations liées à la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime* » (septembre 2015).

Concernant l'enseignement agricole, la baisse de 6,5 % du nombre d'élèves dans les établissements publics appelle à la vigilance quant au renouvellement des actifs en agriculture au regard des besoins régionaux.

S'agissant de l'enseignement supérieur, le CESER prend acte du rapport mais regrette, comme pour celui de 2013, son caractère trop peu détaillé.

Le CESER aurait souhaité davantage d'informations sur l'activité des services de l'Etat dans le domaine de **la culture** en Bretagne. En ce qui concerne **le sport**, il insiste pour que le soutien de l'Etat concerne aussi bien le sport de haut niveau que le sport pour tous.

Concernant le service civique, dont le nombre de volontaires est stable, le CESER demande que les actions d'information et de soutien soient renforcées, notamment auprès des jeunes en difficulté. Les autres formes d'**engagement des jeunes** doivent être encouragées, ce qui passe par le soutien de l'Etat à la vie associative et à l'éducation populaire. Le CESER s'inquiète de la diminution des contrôles de l'Etat sur les accueils collectifs de mineurs et la prévention du risque de maltraitance, alors que ces thématiques appellent une vigilance permanente.

Environnement – aménagement du territoire

A la veille de la COP21, le CESER ne peut qu'être satisfait de la mise en place du **Schéma régional de cohérence écologique**. Il note les progrès de la mobilisation des entreprises de marchandises et se félicite de la sélection du projet de téléphérique de Brest dans le cadre de l'appel à projets « transports collectifs publics et mobilités durables ».

Si les nombreuses initiatives liées aux enjeux climat-énergie qui essaient sur le territoire montrent qu'une dynamique est amorcée, celle-ci doit changer d'échelle. La mise en œuvre sans tarder des orientations du **SRCAE**, en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, ainsi que l'intégration de ces enjeux à la conception de l'ensemble des politiques publiques régionales doivent y contribuer.

Dans le cadre de l'**aménagement durable du territoire**, le CESER se félicite de la création de l'observatoire régional du foncier, qui rejoint ses préconisations. Il s'interroge cependant sur sa structuration et sa conception et souhaite que cet outil soit au service d'un aménagement équilibré et solidaire.

S'agissant **de la politique de la ville** et de l'élaboration des contrats de ville, le CESER note avec satisfaction la volonté de s'inscrire dans une démarche de co-construction avec les habitants et habitantes des quartiers identifiés comme prioritaires.

S'agissant des **zones Natura 2000**, le CESER souhaite une information plus précise sur la compensation écologique des impacts dans le cadre du chantier LGV Bretagne-Pays de la Loire. Il s'étonne, par ailleurs, de la durée de la procédure d'approbation de projets soumis à autorisation administrative.

S'agissant des **transports et des déplacements**, le CESER note que la réaffirmation dans le Pacte d'avenir du projet RN 164 devrait se traduire par une accélération du chantier. Il souligne également l'ouverture du débat public pour le projet de Ligne nouvelle Ouest Bretagne-Pays de la Loire, confirmée dans le Pacte d'avenir, et auquel le CESER a contribué par un cahier d'acteur. Enfin, le CESER renouvelle son souhait, à quelques mois de la COP 21, que le fret ferroviaire soit l'objet d'une réelle ambition de l'État.

Eau – mer - littoral

Le CESER rappelle l'enjeu essentiel et partagé que constitue la reconquête de la **qualité de l'eau** et espère beaucoup à ce sujet du Pacte d'avenir et des concertations en cours. Il se félicite du taux de retour de 82 % dans le cadre de la campagne des déclarations des flux d'azote en Bretagne. S'agissant du Plan « algues vertes », le CESER regrette de ne pas avoir été destinataire des conclusions et recommandations de l'expertise interministérielle,

notamment dans le contexte actuel de transition vers la nouvelle génération de plan. Il suivra avec attention les suites données à ce rapport d'expertise.

A propos de la **politique intégrée mer et littoral**, le CESER redit son attachement à la Conférence régionale de la mer et du littoral, qui répond au besoin accru de coordination dans la mise en œuvre de la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin, face à la complexité du découpage des différents périmètres d'action. A ce sujet, il réaffirme que la gestion du milieu marin doit être axée sur le maintien des fonctionnalités de l'écosystème et des services qu'il rend à la société, ce qui n'est pas suffisamment pris en compte par les différents plans d'action.

Le CESER note le retard pris par la France pour compléter son réseau **Natura 2000 en mer** et s'interroge sur ses causes.

Santé – protection des populations - contrôles

S'agissant de la **santé**, le CESER souhaite que la régulation soutenue des dépenses n'obère pas la prise en charge optimale des populations dans tous les territoires. L'égalité devant la santé passe en effet par l'égal accès aux soins, incluant la télémédecine. Concernant la qualité de l'air, il observe que la simplification administrative ne doit pas aller à l'encontre de la santé humaine et environnementale.

Le CESER prend acte des orientations prioritaires que s'est donnée **l'inspection du travail** pour 2014. Le manque d'information sur les moyens disponibles ne permet toutefois pas de savoir si la création de l'Unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal (URACTI) s'est faite au détriment de ses autres missions. En tout état de cause, le CESER ne peut qu'encourager l'Etat dans sa démarche de lutte contre le travail illégal. Il constate que les moyens déployés en Bretagne ont permis des résultats significatifs et suivra avec attention les résultats de l'action de l'URACTI.

Dans le domaine de la **prévention des risques naturels**, le CESER regrette l'absence d'une information plus complète sur les risques de submersion marine et l'état des digues.

Le CESER note l'avancée du **Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues**. Il regrette cependant que le rapport ne fasse pas mention du retard pris en Bretagne dans l'élaboration des Plans de prévention des risques littoraux.

Au sujet des **contrôles relatifs à l'usage des fonds européens**, le CESER note que sur les contrôles présentant des dépenses inéligibles, les typologies semblent récurrentes : non-respect des marchés publics, justification insuffisante de dépenses internes, non justification sur le taux de TVA effectivement supporté par l'un des bénéficiaires. Un accompagnement des porteurs de projet en amont aurait peut-être pu permettre d'éviter cet écueil.

En ce qui concerne le contrôle de la formation professionnelle, le CESER aurait souhaité trouver dans ce rapport des précisions au sujet de l'impact de la réforme de mars 2014 pour les organismes de formation en matière de contrôle et de financement.

Solidarité entre les territoires et envers les populations fragiles

La mise en œuvre d'une politique forte de l'Etat dans le domaine de **l'égalité entre les femmes et les hommes** est un gage de démocratie pour toutes et tous. Le rôle et les moyens de l'Etat, aux niveaux régional et départemental, sont fondamentaux.

S'agissant de l'action de l'Etat pour les **personnes âgées**, le CESER soutient la politique volontariste de prévention et d'accompagnement menée à l'échelle des territoires. Elle va dans le sens des préconisations du CESER, comme par exemple la promotion de l'activité physique adaptée en EHPAD.

Sur l'action de l'Etat en faveur des **personnes en situation de handicap**, le CESER se félicite de la mise en place du « Handi-Pacte » visant à promouvoir l'emploi dans les fonctions publiques. La scolarisation des élèves handicapés progresse, toutefois les jeunes restent encore sans solution, y compris en termes de qualité et de continuité d'accompagnement. Les initiatives découlant du **Plan national autisme** vont dans le bon sens et sont à conforter, incluant la formation des personnels.

Sur un sujet social majeur, **la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**, le CESER considère que la présentation des actions dans le rapport aurait mérité davantage de développements. Il observe l'effort porté sur le logement social en 2014 et souhaite que le soutien à la rénovation énergétique du parc privé se poursuive en lien avec la loi sur la transition énergétique.

Au sujet des **services pénitentiaires**, le CESER s'inquiète d'un taux d'occupation de 131 % sur les maisons d'arrêt de l'inter-région ainsi que des conditions de vie et de santé des détenu-e-s. Pour leur réinsertion et pour réduire la récidive, les moyens humains des Services pénitentiaires d'insertion et de probation restent structurellement insuffisants. Alors que 6,7 % des détenu-e-s sont en situation d'illettrisme et compte tenu des nouvelles compétences du Conseil régional, le CESER aurait souhaité davantage d'informations sur les besoins en formation des détenu-e-s et l'offre existante, incluant celle des acteurs associatifs dont les financements sont fragilisés.

L'organisation territoriale de l'Etat

Les actions réalisées pour maîtriser les dépenses de fonctionnement sont illustrées par la réduction des effectifs du périmètre de l'Administration territoriale de l'Etat sur les trois dernières années. Si cette évolution est notable, et favorisée par des départs en retraite, il est difficile de l'apprécier plus avant sans autres précisions (évolution des charges, reflet par service, par catégorie d'agents d'une année sur l'autre, etc.). Le CESER souligne que la qualité du service rendu ne doit pas s'en trouver impactée. Il rappelle en outre que d'autres domaines que celui des effectifs pourraient en complément venir illustrer la démarche de rationalisation poursuivie, comme cela était le cas dans le précédent rapport.



CESER
Conseil économique, social
et environnemental régional

Session d'octobre 2015

M. Martial WESLY,
Rapporteur général en charge du budget

AVIS DU CESER SUR LE RAPPORT d'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT EN REGION BRETAGNE

Le CESER apprécie que lui soit transmis le Rapport d'activité des services de l'Etat en région. Cela ne constitue pas une obligation, mais ce document lui permet de prendre connaissance de la diversité des actions menées par l'Etat en Bretagne. Alors que la loi NOTRe conforte le CESER dans la mission de « *contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales* », il apprécie de pouvoir effectuer ce suivi, complémentaire de sa mission d'avis sur les politiques régionales.

INTRODUCTION

1. Synthèse du document

Comme le souligne M. le Préfet, le rapport d'activité des services de l'Etat en région est placé sous le signe du Pacte d'avenir pour la Bretagne signé le 13 décembre 2013, avec la double ambition d'apporter des solutions aux situations d'urgence et de contribuer à redynamiser le développement de la région. Un axe vise plus spécialement à rechercher les voies de simplifications administratives, avec le soutien de la conférence régionale de la modernisation publique, installée le 21 mai 2014. D'autres instances ont été mises en place en 2014 : le Comité régional stratégique de filière, la Conférence sociale régionale et le Comité de suivi du Pacte d'avenir.

Un premier point sur les réalisations et perspectives a aussi été réalisé le 18 décembre 2014, avec la signature du Protocole d'engagement du Pacte. Le premier chapitre du rapport rappelle mois par mois la mobilisation des services de l'Etat, dans le cadre du Pacte d'avenir et dans le cadre de leur activité normale.

L'année 2014 a également été consacrée à la préparation du Contrat de plan Etat-Région pour la période 2015-2020.

2. Observations du CESER

Le CESER apprécie une nouvelle fois avoir reçu communication du rapport d'activité des services de l'Etat en région Bretagne, ce qui lui permet après lecture de faire part de ses observations.

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne prend naturellement toute sa place dans le rapport.

Dans différents domaines, l'indication d'objectifs ou indicateurs retenus pour 2015 contribuerait à éclairer l'assemblée sur la continuité et les orientations de la démarche engagée.

Pour autant, le présent rapport permet de mesurer l'implication des services de l'Etat pour favoriser l'avenir de la région.

2. LE PACTE D'AVENIR POUR LA BRETAGNE
--

Sur proposition de Mmes Marie-Martine LIPS, Marie-Pierre SINOU
et M. Dominique LECOMTE

1. Synthèse du document

Les services de l'Etat présentent mois par mois les actions qui ont été mises en place autour de la mise en œuvre du Pacte d'avenir.

2. Observations du CESER

Le CESER note que toutes les actions présentées ici ne découlent pas du Pacte d'avenir. Il en va ainsi par exemple des réunions de la Conférence régionale de la mer et du littoral (dont la création est antérieure au Pacte), ou du lancement du campus numérique de Bretagne.

Le CESER se félicite de l'aboutissement de la mise en place d'une instance paritaire de concertation pour le secteur de l'agroalimentaire.

La réunion régulière de la conférence sociale et de son bureau permet d'élaborer une réelle concertation entre l'Etat, le Conseil régional et les partenaires sociaux.

S'agissant des dispositifs destinés à accompagner les mutations économiques et sociales, il est à noter que deux expériences ont été lancées en 2014.

Le CESER, qui dans son avis de décembre 2013 avait souhaité être associé au suivi, à l'évaluation ainsi qu'aux actualisations éventuelles du Pacte, regrette vivement l'absence de mobilisation régulière du comité de suivi qui ne s'est réuni qu'une seule fois en février 2014 (installation).

3. LES DOCUMENTS CADRES

3.1. CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

3.2. CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020

Sur proposition de M. Patrice BOUDET,
rapporteur général

1. Synthèse du document

96 % des engagements contractualisés dans le Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 ont été consommés fin 2014. La préparation du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 a mobilisé les acteurs régionaux autour d'une large concertation. Plus d'un milliard d'euros de l'Etat, de la Région et d'autres collectivités sera mobilisé, à compter de 2015, au profit des priorités de ce nouveau contrat. 2 milliards d'euros de l'Etat, de Bpifrance et de l'Union européenne s'y ajoutent dans le cadre de programmes nationaux d'investissements, du Plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire et des Programmes opérationnels européens.

2. Observations du CESER

Le CESER a donné un avis sur le Contrat de plan Etat-Région (CPER), lors de sa session de mars 2015. S'agissant d'un document de planification à cinq ans, structurant pour le développement régional, ce CPER doit être, pour le CESER, le reflet des ambitions de la Bretagne pour l'avenir. Grâce aux différentes étapes de concertation, les volets de ce CPER semblent rejoindre les grands enjeux partagés par les acteurs en région. Cependant, le CESER s'interroge sur l'ambition portée par ce texte, ainsi que sur sa dimension réellement engageante pour amorcer les transitions économiques, environnementales et sociales attendues. Le CESER mesure bien les progrès réalisés entre les montants initialement discutés et les enveloppes financières proposées. Il salue la bonne articulation de ce CPER avec les programmations européennes et les Contrats de Pays. Le CESER s'inquiète en revanche des incertitudes pesant sur cette programmation. La méconnaissance des engagements des autres collectivités territoriales, contribuant pour près d'un tiers au financement du CPER, et le contexte d'évolution de l'organisation territoriale questionnent le CESER sur le caractère opérationnel de ce CPER. Après avoir relevé dans son avis d'avril 2014, que le nouveau Contrat de plan Etat-Région prendrait finalement effet sur la période 2015-2020 et non 2014-2020, le CESER s'inquiète du réalisme de ces nouvelles échéances.

3.3. FONDS EUROPEENS

Sur proposition de M. Gérard FERRE,
rapporteur général

1. Synthèse du document

L'ensemble des services de l'Etat a été impliqué dans la gestion, la certification, la programmation complémentaire, afin d'optimiser la consommation des enveloppes financières dévolues à la Bretagne, permettant de dépasser le seuil des dégagements d'office.

La préparation du transfert de l'autorité de gestion des crédits européens au Conseil régional s'est traduite par le transfert des agents, la poursuite de la programmation 2007-2013 et un travail collaboratif pour élaborer les programmes opérationnels pour la période 2014-2020.

2. Observations du CESER

Le CESER apprécie que la mobilisation de l'ensemble des acteurs (bénéficiaires, services instructeurs, autorités de gestion et de certification) ait permis d'obtenir une fin des programmes opérationnels de la période 2007-2013 avec un taux de programmation et de certification important. Le travail réalisé sur le FEDER notamment a permis d'éviter le dégageant d'office.

Par ailleurs, le CESER se félicite de la bonne coopération entre l'État et le Conseil régional sur la gestion des fonds délégués à la Région Bretagne.

4. LE POIDS FINANCIER DE L'ETAT EN BRETAGNE

4.1. LES DEPENSES DE L'ETAT PAR MISSION

Sur proposition de M. Martial WESLY,
Rapporteur général

1. Synthèse du document

Hors Défense nationale, les dépenses de l'Etat en région Bretagne approchent 17,95 Md€. L'Ille-et-Vilaine, siège de la Préfecture de région, consomme 6,220 Md€ (34,7 % du budget).

Six missions de l'Etat concentrent plus de 81 % des dépenses totales : concours financiers en faveur des collectivités locales (4,09 Md€ soit 22,8 % du total) ; pensions (3,15 Md€ soit 17,6 %) ; enseignement scolaire (2,86 Md€, soit 15,9 %) ; remboursements et dégrèvements (2,11 Md€, soit 11,7 %) ; travail et l'emploi (1,62 Md€, soit 9 %) ; santé, solidarité, insertion et égalité des chances (0,76 Md€, soit 4,2 %).

2. Observations du CESER

Il est bien noté que des changements de périmètre des missions de l'Etat et des données comptables ne permettent pas d'établir des comparaisons fiables avec les exercices antérieurs.

En absolu, avec près de 18 Md€, les dépenses de l'Etat sont en nette progression en 2014. Le CESER relève par ailleurs l'évolution inscrite dans le rapport touchant la Dotation globale de fonctionnement, laquelle affiche pour la première fois un recul en revenant de 1,968 Md€ à 1,938 Md€ (- 30 M€, soit - 1,5 %).

4.2. EFFECTIFS DE L'ETAT

Sur proposition de M. Martial WESLY,
Rapporteur général

1. Synthèse du document

Les effectifs civils de l'Etat en Bretagne s'élèvent à 77 153 équivalents temps plein, ce qui fixe le taux d'administration de la fonction publique d'Etat à 29 pour 1 000 habitants, contre 29,8 en moyenne (référence métropole au 31 décembre 2012).

Trois missions concentrent plus de 80 % des effectifs : enseignement scolaire (58,59 %) ; recherche et enseignement supérieur (11,93 %) ; sécurité (10,24 %).

2. Observations du CESER

Tout en appréciant l'information touchant au poids et à la répartition des effectifs civils par mission, le CESER regrette l'absence de points de comparaison pour situer ces effectifs en Bretagne par rapport aux autres régions.

Il regrette par ailleurs de ne plus disposer de données propres à la Défense nationale, eu égard à son poids dans la région.

4.3. CONCOURS FINANCIERS AUX COLLECTIVITES LOCALES

Sur proposition de M. Martial WESLY,
Rapporteur général

1. Synthèse du document

Les concours financiers aux collectivités locales représentent 4,088 Md€, soit 22,8 % des dépenses, dont principalement 2,551 Md€ au titre des dotations et compensations (62 % des concours financiers), et 1,168 Md€ au titre de la fiscalité transférée (28,6 %).

Viennent ensuite les dégrèvements d'impôts locaux avec 259 M€ (6,4 %) et les relations avec les collectivités locales avec 108 M€ (2,7 %).

Avec 1,938 Md€, la seule Dotation globale de fonctionnement (DGF) représente 76 % des dotations et compensations. Après des années de hausse continue, elle enregistre en 2014 une diminution de 30 M€ (- 1,5 %). Si la DGF versée aux communes progresse encore (743 M€, soit + 38 M€ ou + 5,1 %), celle versée aux groupements (321 M€), aux Départements (589 M€) et à la Région (257 M€) est réduite (à hauteur respectivement de - 6, - 52 et - 10 M€, soit - 1,8 %, - 8,1 % et - 3,9 %).

2. Observations du CESER

Compte tenu des changements évoqués qui limitent cette année encore le champ de l'analyse, le CESER trouverait intéressant de renforcer l'éclairage en apportant s'il était possible quelques points de comparaison situant les apports de l'Etat en Bretagne parmi les autres

régions hors Ile-de-France (régions dont les périmètres vont certes évoluer), par exemple via des indicateurs par habitant.

5. EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.1. PRESERVATION ET DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE ET SOCIAL

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER et Mme Isabelle AMAUGER,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »,

1. Synthèse du document

La préservation et le développement du tissu économique et social en Bretagne se sont articulés essentiellement autour des stratégies de filières définies dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), avec notamment 293 visites d'accompagnement d'entreprises qui ont permis de les orienter vers les dispositifs existants, en particulier le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Par ailleurs, le rapport cite deux dispositifs supplémentaires, l'accompagnement des restructurations de la Défense, et l'offre de services gratuite de médiation interentreprises ; ainsi qu'un dispositif renforcé : le Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE).

2. Observations du CESER

41 380 entreprises bretonnes ont bénéficié du CICE, pour un montant de 291,7 M€. Le CESER regrette toutefois de ne pas disposer d'éclairage sur les retombées en matière d'emplois et d'investissements.

Si les restructurations du Ministère de la défense concernent plusieurs centaines de personnels militaires et civils sur la région, principalement sur les bassins rennais, brestois et lorientais, les retombées du plan local de redynamisation de l'Ille-et-Vilaine restent limitées à 25 emplois pour le Centre culinaire contemporain et 4 sociétés pour l'espace entreprises biopôle, pépinière d'entreprises dédiée au secteur des biotechnologies.

Enfin le CESER relève que le dispositif NACRE a permis l'accompagnement de 1 075 nouveaux porteurs de projet, soit 600 prêts à taux zéro pour une enveloppe de 2,3 M€, situant la Bretagne dans la moyenne nationale.

5.2. MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »,
et de M. Norbert HELLUY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

S'agissant des mesures en faveur de l'emploi, le rapport mentionne la mise en place du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP). Il donne également des indicateurs chiffrés concernant trois contrats aidés. Il cite enfin la Garantie jeune et l'insertion par l'activité économique.

2. Observations du CESER

Le CESER observe positivement la mise en place, le rôle et le travail du CREFOP, issu de la loi du 5 mars 2014. Cette nouvelle instance doit permettre une meilleure articulation et complémentarité entre les politiques de formation, d'orientation et d'emploi et le CESER est particulièrement intéressé par ses travaux, étant lui-même appelé, dans le cadre de ses missions, à exprimer sur ces politiques un point de vue partagé par les partenaires sociaux et les organismes et associations qui participent à la vie collective de la région. En ce qui concerne le fonctionnement du CREFOP, il observe qu'il reste des efforts à fournir pour que les évolutions liées à la nouvelle gouvernance quadripartite soient pleinement prises en compte.

En matière d'insertion, le rapport mentionne seulement les effectifs des trois contrats aidés. Il aurait pu également faire référence aux efforts de l'État en matière de GPEC, notamment aux actions (et résultats) de dynamisation des territoires et de sensibilisation des acteurs autour de cette problématique (par exemple seuls quatre nouveaux EDEC ont été signés).

5.3. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Sur proposition de MM. Didier LUCAS et Henri DAUCE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Les crédits destinés à l'agriculture sont majoritairement issus de l'Union européenne et de l'Etat. L'Etat intervient principalement en cofinancement du second pilier de la Politique agricole commune, au travers des plans d'aides à l'investissement, à la modernisation et à l'installation, ou par le biais des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Les groupements d'intérêt économique et environnemental permettent de développer l'agroécologie pour les agriculteurs inscrits dans la démarche, avec des aides supplémentaires.

2. Observations du CESER

L'agriculture joue un rôle majeur dans l'entretien et l'aménagement du territoire. Le secteur agricole et agroalimentaire contribue à 34 % de l'emploi en Bretagne. La bonne santé économique de l'agriculture bretonne est donc essentielle pour la région. Le soutien à la modernisation et à la compétitivité de l'agriculture régionale (maîtrise des coûts et valorisation des produits) constitue donc un enjeu essentiel.

Le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCA EA), avec des budgets pourtant conséquents, est loin de répondre aux besoins des exploitations. Cela représente moins de 280 € par exploitation bretonne, alors même que les bâtiments vieillissent, que les exploitants rencontrent des difficultés à renouveler le parc, et que les soutiens directs vont diminuer drastiquement. Pour le CESER, l'augmentation de 1 000 000 € de l'enveloppe régionale PCA EA annoncée en 2015 est donc une bonne nouvelle. Il est important que ces financements soient orientés vers les investissements productifs (y compris pour aider les éleveurs à faire face aux contraintes supplémentaires de mise aux normes imposées par la DN5), afin d'aider les exploitations à s'adapter dans ce contexte économique tendu et à être compétitives demain avec des conditions de travail attractives.

5.4.1 SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Les services de l'Etat ont eu essentiellement un rôle d'incitation pour orienter des entreprises bretonnes vers des dispositifs favorisant l'investissement tels que le Programme d'investissement d'avenir et des soutiens portés par les opérateurs de l'Etat (via Bpifrance) ou les collectivités territoriales. L'intervention du Référent unique pour les investissements a porté sur une vingtaine de dossiers.

2. Observations du CESER

Si le CESER note que des solutions sont recherchées pour favoriser l'investissement en Bretagne, peu d'éléments quantitatifs sont fournis quant au nombre d'entreprises bénéficiaires et aux résultats effectifs.

Le CESER enregistre le nombre croissant de dossiers concernés par la prime d'aménagement du territoire (huit contre quatre en 2013). Cependant leur répartition sur le territoire et les filières concernées ne sont pas indiquées.

5.4.2 SOUTIEN A L'INNOVATION ET A LA COMPETITION

Sur proposition de Mme Anne-Claude LEFEBVRE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

L'Etat apporte son soutien aux activités de la SATT Ouest Valorisation, dont il contribue aux orientations stratégiques. Le bilan du premier exercice de 18 mois de la SATT est de 112 programmes de transfert à potentiel économique accompagnés. Le rapport pointe également la première participation de la SATT au capital d'une société (IONWATT). Il cite enfin le soutien de l'Etat aux projets de recherche collaborative via le Fonds unique interministériel (8 projets pour les 4 pôles de compétitivité– 28 M€ de subventions Etat)

2. Observations du CESER

Le CESER relève avec satisfaction la dynamique de la SATT (quoique le bilan présenté intègre l'acquis initial de Bretagne Valorisation) et des pôles de compétitivité. Il note que les projets collaboratifs des pôles sont moins nombreux mais de plus grande envergure.

Le CESER constate que dans son rapport 2014, l'Etat ne cite, pour son soutien à l'innovation, que les actions de la SATT et des pôles de compétitivité. Ainsi, contrairement aux années précédentes, ne sont pas évoquées les autres actions, telles que le soutien en fonctionnement des structures labellisées par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (incubateur Emergys, centres de ressources technologiques, cellules de diffusion technologique, etc.), le soutien aux outils du PIA, l'accompagnement des entreprises à travers le Crédit impôt recherche, le statut de jeune entreprise innovante, etc. Cela est d'autant plus regrettable que ces actions ont bien été réalisées en 2014 conformément au Contrat de plan Etat-région.

Dans le rapport, est évoqué page 30, le soutien aux filières, traditionnelles et émergentes, et à la compétitivité des entreprises, dans le cadre de la SRDEII. Même si l'innovation n'est pas citée, le CESER espère que ce levier est implicitement sous-tendu par l'Etat.

Craignant que l'absence d'informations « bilan » pour 2014 ne reflète un désengagement de l'Etat sur l'innovation pour la période future, le CESER rappelle l'importance de soutenir l'innovation sous toutes ses formes, à la fois par la valorisation des travaux issus de la recherche, et par l'accompagnement et le conseil en innovation et technologies dans les entreprises. Le CESER souhaite que le partenariat sur l'innovation entre l'Etat et la Région se poursuive, dans le cadre du CPER à venir, de la SRDEII et de la S3, pour la période 2015-2020.

5.4.3 SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A L'INTERNATIONAL

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

L'Etat soutient le développement des entreprises à l'international par le biais :

- d'une mobilisation des dirigeants sur ces enjeux lors des visites d'entreprises ;
- d'un soutien à la structuration de l'offre régionale à l'international.

2. Observations du CESER

Ce point n'appelle pas de remarques particulières du CESER.

5.5. COMMERCE - ARTISANAT

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Les Services de l'Etat sont intervenus via le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pour quarante-sept dossiers représentant 1 901 164 € ainsi que pour le soutien à seize opérations urbaines (689 624 €) et 27 projets d'aménagement dans les communes rurales associés à quatre aides directes.

Cinq dossiers ont été retenus dans le cadre du label « Entreprise du patrimoine vivant ».

2. Observations du CESER

Le CESER relève que le montant du FISAC en 2014 est similaire à celui de 2013 et ne progresse donc pas.

Les mesures d'aides à l'artisanat ne sont pas clairement identifiées mais intégrées au soutien aux aménagements urbains ou aux communes rurales.

Le CESER se réjouit que cinq entreprises bretonnes puissent bénéficier du label « Entreprises du patrimoine vivant » et souhaite que les quatre autres dossiers en cours puissent également être labellisés.

5.6. TOURISME

Sur proposition de M. Alain LE FUR,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

L'action de l'État en faveur du tourisme a porté essentiellement sur la formation découlant du Contrat d'objectif pour les métiers du tourisme signé en juillet 2012, par le biais de deux types d'actions :

- élaboration d'un catalogue de formations collectives ;
- poursuite de l'expérimentation du CDI-emploi-formation.

2. Observations du CESER

Compte tenu du poids économique du tourisme pour la région, le CESER apprécie de constater que les services de l'État sont en phase avec la politique de formation pour les métiers du tourisme engagée par la Région et ses partenaires.

6. EDUCATION – CULTURE – JEUNESSE - SPORTS

6.1. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Le rapport se présente sous une forme extrêmement synthétique (deux encadrés). Il se place dans le cadre de la loi de refondation de juillet 2013 et souligne la relative amélioration des taux d'encadrement des élèves en Bretagne. Un encadré donne les chiffres-clefs pour l'académie (budget, agents, effectifs, taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, résultats aux examens) ; l'autre mentionne la création de l'Ecole supérieure du Professorat et de l'Education-ESPE de Bretagne.

2. Observations du CESER

Le rapport répond sur un point à une demande émise par le CESER en faisant mention de la situation de la scolarisation des enfants moins de 3 ans. Il affiche une situation plus favorable en Bretagne qu'ailleurs sur le territoire national mais omet de rappeler la situation antérieure : en Bretagne, la scolarisation des moins de 3 ans atteignait 65 % en 2000 et était encore au-dessus de 50 % avant 2007. L'amélioration relative du taux d'encadrement des élèves que le rapport indique en préambule aurait mérité des données chiffrées et territorialisées (le P/e⁶ de 5,03 en 2014 dans les écoles publiques d'Ille-et-Vilaine reste l'un des plus faibles de France). S'agissant des résultats aux examens, les données, très restreintes, ne permettent guère l'analyse : aucun détail n'est donné sur les différents baccalauréats, et il n'est toujours pas fait mention de la part d'une génération atteignant le Bac général, alors que le CESER avait attiré l'attention sur l'utilité de cet indicateur pour appréhender les performances de l'enseignement supérieur en Bretagne. Le rapport ne mentionne pas non plus le relatif recul du taux de réussite au Diplôme national du brevet (DNB) en 2014 (- 1 pt), au moment où la discussion sur le collège bat son plein. La création des ESPE est seulement évoquée, sans aucune information sur le nombre d'étudiants accueillis ou le nombre de postes de formateurs dédiés. Ce rapport basé sur des données factuelles est particulièrement peu détaillé cette année.

6.2. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

⁶ P/e : nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves. Selon les données du Rectorat d'académie, le P/e académique est de 5,14. Selon la DEPP – *Géographie de l'école 2014*, le P/e le plus faible en France est de 4,9, pour un P/e moyen : 5,2

Le rapport mentionne la mise en place partielle des rythmes scolaires dans les écoles de Bretagne à la rentrée 2013-2014 et annonce sa généralisation à la rentrée 2014. Il mentionne également la création du fonds dit « d'amorçage » pour accompagner financièrement les communes, fonds qui a été reconduit à la rentrée 2014, puis 2015.

2. Observations du CESER

Le CESER aurait apprécié que le rapport produise au moins un bref état des lieux de la réforme à la rentrée 2014 qui a vu la généralisation des nouveaux rythmes scolaires. Le rapport ne fait ici aucune mention des conditions pourtant très contrastées de mise en place des Temps d'activités périscolaires (TAP), ni de la très grande diversité des projets portés localement, ou encore des problèmes rencontrés (financement, recrutement de personnels). Un état des lieux global, en lien avec l'ensemble des partenaires, ne devrait pas non plus faire l'économie d'un point sur la mise en place des TAP dans le réseau privé, alors que les écoles publiques en sont, quant à elles, à leur deuxième année de fonctionnement. S'il est sans doute prématuré de dresser un bilan complet de la réforme des rythmes scolaires, il faudra néanmoins en évaluer rapidement l'impact dans le fonctionnement des écoles, mais aussi se pencher sur des dérives qui apparaissent, notamment en termes de tarification.

6.3. DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT POUR CONFORTER LA REUSSITE DE CHAQUE BRETON

Sur proposition de M. Norbert HELLUY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Le rapport cite quelques chiffres clés et propose des focus sur les dispositifs relais ainsi que sur les réseaux du programme ECLAIR. Il mentionne enfin la préfiguration d'une nouvelle carte des réseaux de l'éducation prioritaire.

2. Observations du CESER

Le CESER constate la complexité des différents dispositifs et le nombre important d'acteurs. Pour autant, il lui semble que n'apparaissent pas suffisamment dans ces réseaux les acteurs du social et le rôle qu'ils peuvent jouer au sein des territoires.

Le CESER aurait souhaité davantage de précisions sur la mise en place de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire.

6.4. ENSEIGNEMENT MARITIME

Sur proposition de MM. Thierry LENEVEU et Michel CLECH,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Outre quelques chiffres clés, le rapport mentionne la création de nouveaux BTS dans l'enseignement professionnel maritime.

2. Observations du CESER

L'enseignement maritime est très présent en Bretagne avec notamment quatre lycées professionnels maritimes. Les effectifs de ces lycées sont en augmentation en 2014 par rapport à 2013 et deux nouveaux cursus de niveau III (BTS) ont été créés : l'un sur la Maintenance des systèmes électro-navals (MASEN) et l'autre sur la Pêche et la gestion de l'environnement marin (PGEM) avec une ouverture aux élèves issus de l'Education nationale. Cette ouverture des lycées maritimes est un des enjeux soulignés par le CESER dans le cadre de son rapport adopté en septembre 2014, intitulé : *« Les formations liées à la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime »*.

6.5. ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Sur proposition de Mme Danielle EVEN,
Au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Le rapport présente des chiffres sur l'enseignement agricole et rappelle le lancement, le 17 avril 2014, du projet régional de l'enseignement agricole public.

2. Observations du CESER

Le CESER prend acte de la mise en œuvre du programme « enseigner à produire autrement » dans les programmes de l'enseignement agricole destiné à valoriser l'agro-écologie. La baisse de 6,5 % du nombre d'élèves dans les établissements publics appelle à la vigilance quant au renouvellement des actifs en agriculture au regard des besoins régionaux.

6.6. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Sur proposition de MM. Alain CHARRAUD et Pascal OLIVARD,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

L'essentiel des actions décrites concerne l'achèvement des opérations inscrites au CPER 2007-2013 débordant sur 2014 : opérations immobilières emblématiques (Institut brestois de recherche en bio-santé, Cité internationale de Brest, Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne), rénovation prévue des résidences universitaires de Lannion, Brest, Quimper et Rennes, et le financement d'équipements scientifiques.

2. Observations du CESER

Le CESER prend acte du rapport mais regrette, comme pour celui de 2013, son caractère trop peu détaillé. Le CESER souligne que la préparation du nouveau Contrat de plan Etat-Région (CPER) a mobilisé de nombreux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2014. Enfin, il regrette l'absence de données sur l'encadrement et le nombre d'étudiants, puisque seules les infrastructures sont évoquées.

6.7. CULTURE

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et MM. Jean-Émile GOMBERT,
Hervé LATIMIER et Patrice RABINE,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Dans le domaine de la culture, le RASE présente la liste des interventions de l'État en matière d'actions patrimoniales, architecturales, muséales et la liste des soutiens apportés par l'État au spectacle vivant.

2. Observations du CESER

Les informations transmises sur l'activité des services de l'État en région Bretagne dans le domaine de la culture ne permettent pas de réelle mise en perspective ni évaluation. La plupart des éléments chiffrés sont présentés de façon différente dans les RASE 2014 et 2013, ce qui n'autorise pas la mesure des éventuelles évolutions. Pour le spectacle vivant, on apprend par exemple que 62 équipes artistiques indépendantes ont été aidées en 2013 et 64 en 2014, mais on ne sait ni pour quel montant global ni pour quel montant moyen. Les arts plastiques présents dans le RASE 2013 ne sont pas mentionnés dans le RASE 2014.

6.8. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Les actions de l'Etat en faveur de l'engagement des jeunes en Bretagne présentées dans le RASE 2014 sont le service civique, l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, la mobilité internationale des jeunes (mise en place d'Erasmus +), le soutien à la vie associative et le sport (le soutien au sport fait l'objet d'un avis séparé).

2. Observations du CESER

D'une manière générale, les données fournies ne permettent pas l'analyse qualitative ni l'évaluation des actions en faveur de l'engagement des jeunes. Après une forte croissance du

dispositif les premières années, le service civique semble marquer le pas en 2014 puisque le nombre de volontaires en Bretagne reste sensiblement le même qu'en 2013 (respectivement 538 contre 530). Parmi les volontaires, les jeunes ayant un niveau supérieur au bac restent majoritaires, même si un début de rééquilibrage est perceptible en 2014. Le CESER demande donc que les actions d'information et de soutien soient renforcées pour favoriser l'accès au service civique des jeunes en difficulté. L'augmentation du nombre d'actions de formation aidées en 2014 par le Fonds pour le développement de la vie associative, cofinancé par l'Etat et la Région, va dans le bon sens. Le nombre de postes financés par le Fonds jeunesse éducation populaire (FONJEP) apparaît stable (207 en 2013 contre 212,5 en 2014), mais ils sont loin de correspondre aux observations et attentes des associations sur le terrain. Les moyens dédiés à l'engagement des jeunes (y compris à l'international), incluant le soutien à la vie associative et à l'éducation populaire, doivent être préservés et si possible amplifiés.

6.8.3 LE SPORT

Sur proposition de Mme Bénédicte LERIDÉE et M. Loïc FANOUILLE, au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Les services de l'État ont soutenu plus de 1 000 comités et clubs sportifs à hauteur de 5,7 M€ et la création de 147 emplois d'éducateurs sportifs à hauteur de 1,1 M€. Ils ont assuré le suivi médical réglementaire des sportifs de haut niveau et la prise en charge de ceux qui arrêtent la compétition.

2. Observations du CESER

Si le CESER se félicite de l'appui financier des services de l'État en matière sportive, des interrogations demeurent. La Bretagne compte environ 9 000 clubs sportifs. Certes, un millier d'entre eux sont soutenus par l'Etat mais il serait important, pour une meilleure compréhension de cet écart, de connaître précisément ses critères de sélection. La question de la survie des clubs et comités dont les subventions ont diminué de façon drastique se pose et, en conséquence, celle, récurrente, du soutien aux pratiques amateurs en club ou hors club. La pratique de haut niveau est prégnante en Bretagne mais dans un souci de bien-être, de prévention, de santé, d'éducation et de développement social, les autres formes de pratique sont tout aussi essentielles. Or, l'absence d'éléments à ce sujet dans le RASE interroge. Est-ce à dire que les services de l'Etat considèrent ce champ d'intervention comme moins important ?

7. ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Sur proposition de M. Alain THOMAS et Gérard FERRE, au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Le projet de Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), co-élaboré par l'État et la Région, validé à l'unanimité lors du Comité régional du 8 septembre 2014 a été transmis fin novembre aux collectivités territoriales pour une consultation de 3 mois, l'adoption devant être effective en 2015.

Le SRCE a été retenu comme support stratégique pour le CPER 2015-2020 dans son volet Transition écologique et énergétique.

2. Observations du CESER

A la veille de la COP21, le CESER ne peut qu'être satisfait de la mise en place du SRCE. Au travers de la Trame verte et bleue (TVB) régionale, ce schéma devra prendre en compte le bon fonctionnement des écosystèmes, les déplacements des espèces animales et la biodiversité présente dans notre environnement, pour une meilleure intégration de cette biodiversité dans l'ensemble des activités humaines.

7.2. PROMOTION DES DEPLACEMENTS DURABLES

Sur proposition de MM. Jacques UGUEN et Jean-Luc PELTIER, au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

L'État présente le déploiement régional de la charte « Objectif CO₂ - les transporteurs s'engagent » en indiquant que 83 entreprises sont signataires de cette charte représentant plus de 6 650 véhicules.

Il indique également que le projet de téléphérique de Brest a été retenu parmi les lauréats de l'appel à projet « transports collectifs publics et mobilité durable » lancé par l'État en mai 2013.

2. Observations du CESER

Le CESER prend acte que 11 nouvelles entreprises de transports de marchandises ont adhéré à la charte « Objectif CO₂ - les transporteurs s'engagent » portant le total à 83 signataires tant voyageurs que marchandises. Cette démarche engendre un potentiel d'économie de plus 20 millions de litres de gasoil et de 62 000 tonnes de CO₂.

Concernant les transports collectifs, le CESER se félicite que le projet de téléphérique de Brest soit retenu parmi les lauréats de l'appel à projets « transports collectifs publics et mobilités durables ».

7.3 INNOVATION TERRITORIALE

7.4 PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

7.5 S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sur proposition de M. Patrice BOUDET,
rapporteur général

1. Synthèse du document

L'Etat a agi au travers d'une multiplicité de dispositifs pour promouvoir un développement durable de la région et soutenir les innovations territoriales (appels à projets, Agenda 21, espaces-info énergie, ville durable, rénovation énergétique, trophées bretons du développement durable, Ecowatt, Trak o'watts, redevance incitative, dispositif Certiphyto, formations, etc.). Huit projets ont été sélectionnés en Bretagne dans le cadre des investissements d'avenir (véhicules du futur, déploiement d'infrastructures de recharges, énergies marines, stockage de l'énergie, réseaux électriques intelligents, etc.). L'engagement de la Bretagne vers une économie bas-carbone s'est matérialisé en région par l'adoption du Pacte électrique breton, puis du Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE). L'Etat soutient en Bretagne l'augmentation des moyens de production tout en participant à la lutte contre le changement climatique.

2. Observations du CESER

Pour le CESER, les enjeux climat-énergie sont structurants pour le devenir de la région. L'étude « *Climat, énergie et société à l'horizon 2050 : une Bretagne en transition* », présentée lors de cette même session rappelle que les questions climatiques et énergétiques concernent tout un chacun (producteurs, consommateurs, institutions ou citoyens), dans ses réalités économiques et sociales (habitat, santé, aménagement, mobilité, loisirs, emplois, production et consommation de biens et d'énergie, alimentation, qualité de vie et vivre ensemble). La modestie du chemin parcouru jusqu'alors montre qu'il reste encore des étapes à franchir pour relever le défi considérable que représente la transition. Si les nombreuses initiatives qui essaient sur le territoire montrent qu'une dynamique est amorcée, celle-ci doit changer d'échelle. La mise en œuvre sans tarder des orientations du SRCAE, en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, ainsi que l'intégration des enjeux climat-énergie à la conception de l'ensemble des politiques publiques régionales doivent y contribuer.

7.6.1 AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Pour 2014, l'action de l'État en matière d'aménagement et d'urbanisme durable s'est surtout concentrée sur la déclinaison d'actions en lien avec l'Etablissement public foncier régional (EPFR) dans le cadre de la charte foncière avec 135 signataires pour 2014.

Pour 2014, le rapport d'activité fait état de la création d'un observatoire régional du foncier piloté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et associant la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAFF), les Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), la Région, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), l'EPFR, les agences de développement économique et les collectivités.

2. Observations du CESER

La création d'un observatoire des territoires correspond aux préconisations que le CESER a pu formuler dans ses différents avis et auto-saisines ces dernières années.

Toutefois le CESER s'interroge sur la structuration et la conception même de cet observatoire, qui reste pour le moins très confidentiel. Cet outil pourtant nécessaire à l'aménagement du territoire doit permettre l'échange, la réflexion et la transparence la plus large possible pour une meilleure lisibilité de l'action publique, notamment en matière de gestion foncière et d'urbanisme. C'est la condition pour construire de véritables cohérences territoriales dans une démarche d'aménagement équilibré et solidaire du territoire en Bretagne.

7.6.2.1 L'AMELIORATION DE L'ACCES DES SERVICES AU PUBLIC

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

En 2014, l'État a participé au financement de l'investissement pour la construction de 8 maisons de santé en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), et la labellisation de 7 maisons de services au public, dans le cadre de son intervention sur l'amélioration de l'accès aux services publics prévue dans le volet territorial du CPER 2015-2020.

2. Observations du CESER

Le CESER soutient toutes les initiatives qui visent à maintenir et conforter les services publics de proximité.

Toutefois, le CESER note une certaine contradiction entre la volonté de l'État de soutenir les secteurs les plus fragiles et le fait de poursuivre et d'accentuer ses réorganisations et concentrations de services au niveau de la métropole rennaise.

Le CESER considère que l'existence et les pérennisations de services publics de proximité constituent des vecteurs déterminants pour le développement équilibré des territoires.

7.6.2.2 REVITALISATION DES CENTRES BOURGS

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

L'État a accompagné les expérimentations lancées dès 2012 par l'EPFR. Il a mis en place un dispositif visant à soutenir les villes petites et moyennes qui s'engagent dans la définition de stratégies de revitalisation. Suite à l'appel à manifestation d'intérêt du 23 juin 2014 lancé par le Ministère en charge du logement pour accompagner de façon expérimentale la revitalisation des centres bourgs, les communes de Guingamp (22) et de Louvigné du Désert (35) ont été retenues parmi 54 communes à l'échelon national.

2. Observations du CESER

A partir des éléments fournis par l'État sur ce chapitre, il n'est pas possible de quantifier ni de qualifier son intervention sur la revitalisation des centres bourgs.

Les différentes études réalisées par le CESER font des préconisations en matière de revitalisation des centres bourgs qui ont toute pertinence à être déclinées dans les politiques publiques, tant par l'État que par les collectivités.

7.6.2.3 POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

En 2014, l'État a engagé un travail partenarial avec les collectivités territoriales aboutissant à la signature des contrats de villes pour la période 2015-2020. Ceux-ci concernent 15 communes membres de 12 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ils touchent 32 quartiers et 86 000 habitants. Les 9 conventions ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) se sont achevées le 31/12/2013, ainsi que la convention Etat/Région/ANRU qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014.

Pour le programme de rénovation urbaine, ce sont 768 M€ qui ont été investis dont 190 de subvention ANRU.

2. Observations du CESER

Lors de sa session de janvier 2015, le CESER a émis des observations sur les différents contrats de ville élaborés tout au long de l'année 2014. S'agissant du rapport d'activité des

services de l'État 2014, les observations se borneront ici à la démarche mise en œuvre. Les contrats de villes se donnent l'objectif de concentrer les moyens de l'action publique sur des quartiers identifiés comme prioritaires. La réussite de la politique de la ville repose sur la mobilisation et la coordination de l'ensemble des partenaires, incluant les habitantes et habitants des quartiers. Le CESER note donc avec satisfaction la volonté de s'inscrire dans une démarche de co-construction avec ces derniers. Il souhaite attirer l'attention sur la nécessité de veiller à ce que les projets s'inscrivent bien dans une démarche de rapprochement des quartiers dans la ville et de la ville vers ses quartiers.

7.7. HABITAT/LOGEMENT

Sur proposition de Mme Christine DIVAY et de M. Michel MORVANT
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

6 000 logement sociaux ont été financés, dans l'année, soit 10 % de plus qu'en 2013. Les aides pour la rénovation des logements privés ont été augmentées de 10 millions d'euros. Des crédits de l'Etat à hauteur de 40,1 M€ ont permis de financer la rénovation de l'habitat privé. La lutte contre l'habitat indigne s'est poursuivie. Une liste de 13 opérations de mise à disposition de terrains au profit d'opérations de logement social a été établie.

2. Observations du CESER

S'agissant du logement public, le CESER note les efforts portés sur le logement social. Ces efforts sont nécessaires au regard des enjeux et des besoins en Bretagne. Les montants individuels que ces aides représentent par logement sont très faibles par rapport aux fonds propres engagés par les bailleurs. En outre, il est important que l'Etat et le Conseil régional poursuivent leurs engagements en matière de réhabilitation de l'habitat privé, notamment dans le cadre des plates-formes de rénovation de l'habitat. La loi sur la transition énergétique envisage de mobiliser des « tiers de confiance » afin d'accompagner les porteurs de projets de travaux de rénovation énergétique. Ces opérateurs sont présents sur le territoire breton. Ils peuvent être efficacement mobilisés.

7.8. PRESERVER ET AMELIORER LE CADRE DE VIE

Sur proposition de M. Alain THOMAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Ce volet de l'action des services de l'État aborde les volets protection de la biodiversité et préservation des paysages. La création du Parc naturel du Golfe du Morbihan pourrait figurer dans l'un ou l'autre de ces volets. Le CESER a déjà fourni deux avis détaillés sur cette création.

2. Observations du CESER

Protéger la biodiversité

Concernant le chantier de la ligne à grande vitesse (LGV) Bretagne-Pays de la Loire, les chiffres fournis sur la compensation écologique des impacts (250 sites impactés identifiés, 238 sites de compensation validés avec plan d'aménagement et d'orientation) donnent à penser que cette nouvelle approche serait parfaitement maîtrisée. Le CESER ne peut se contenter d'éléments d'analyse aussi succincts et souhaite de la part des services de l'État une information plus consistante.

80 % des structures opératrices/animatrices des zones Natura 2000 en Bretagne sont des collectivités. Il s'agit d'un record en France. Cependant, le CESER aurait souhaité connaître la proportion réelle de Documents d'objectifs (DOCOB) mis en œuvre.

Concernant le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000, le CESER s'interroge sur la durée d'approbation de la seconde liste de projets soumis à autorisation administrative. Les services de l'État sont-ils démunis ? Autres questions : pourquoi ces dossiers d'évaluation sont-ils seulement visibles lorsqu'une enquête publique est diligentée ? Les chargés de mission « Natura 2000 » sont-ils toujours au courant ? Le cumul des incidences successives sur un même site est-il pris en compte ?

Protéger les paysages

Le projet d'extension du site classé de la baie du Mont-Saint-Michel est-il la victime collatérale du projet de Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) sur le territoire adjacent classé Territoire à risque important d'inondation (TRI) ? La relance de la concertation sur le TRI Baie du Mont-Saint-Michel est compréhensible s'il y a une situation de blocage. Mais, comme le pointent les CESER de l'Atlantique dans la récente étude « *Connaissance, prévention et gestion des risques littoraux* », l'implication de la société civile est-elle suffisamment recherchée, dès le départ, en amont de ces procédures ?

7.9. ORGANISER LES DEPLACEMENTS

Sur proposition de MM. Gérard FERRE, Jacques UGUEN et Jean-Luc PELTIER, au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Les travaux de la mise à 2x2 voies de la RN 164 ont démarré sur la section de Loudéac et les marchés d'ouvrage d'art ont été engagés à Saint-Méen.

La concertation publique de l'automne 2014 sur les variantes d'aménagement de la RN 176 entre la Rance et la Chênaie permet d'envisager un programme d'études et de travaux sur la rocade de Rennes pour le prochain CPER.

Par ailleurs la DIR Ouest annonce des appels à projet pour la mise en place de « food trucks » sur les aires d'arrêts.

2. Observations du CESER

Le CESER note que les travaux de la RN 164 ont été réaffirmés dans le Pacte d'avenir, ce qui devrait se traduire par une accélération du chantier.

Par ailleurs, le CESER relève avec intérêt l'appel à projet lancé pour la mise en place de « food trucks » sur les aires d'arrêt des routes nationales. Les précédentes expériences sur certaines d'entre elles s'étaient soldées par un échec dû soit au non respect des règles par les entreprises, soit au poids trop important des règles de concession qui leur étaient imposées. Cette démarche doit contribuer à l'amélioration de la sécurité routière.

Concernant le ferroviaire et la réalisation de la LGV Bretagne-Pays de la Loire, le CESER prend acte du respect du calendrier de réalisation des travaux. Le CESER note la prise en compte par l'État du débat public pour le projet de Ligne nouvelle Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL), confirmé dans le Pacte d'avenir et pour lequel le CESER a versé au débat un cahier d'acteur. Concernant la diffusion de la grande vitesse liée au projet Bretagne à grande vitesse, le CESER rappelle que la modernisation du réseau ferroviaire doit aussi concerner le réseau de lignes du maillage régional structurant pour les territoires de Bretagne. Enfin pour le CESER, et à quelques mois de la COP 21, le fret ferroviaire doit faire l'objet d'une réelle ambition de l'État, qui à ce jour n'affiche aucun objectif chiffré de report modal route-rail.

8. EAU – MER - LITTORAL

8.1. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

Sur proposition de MM. Lionel LE BORGNE et Jean-Yves PIRIOU, au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

Concernant les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), l'enjeu principal annoncé par l'État est l'amélioration des plans d'épandage.

S'agissant des réponses apportées aux contentieux européens, l'État a rendu obligatoires les déclarations des ventes d'azote par les prescripteurs, ainsi que les déclarations de flux d'azote par les agriculteurs, avec un taux de retour de 82 %. Une surveillance de l'azote total épandu devrait être mise en place en 2015.

Le Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes donne des résultats disparates selon les bassins versants. La mission interministérielle d'expertise a rendu son rapport début 2015. L'année 2015 s'annonce comme une année de transition vers une nouvelle génération de plans algues vertes.

2. Observations du CESER

Le CESER regrette que le titre général du rapport 2013 « Reconquérir la qualité de l'eau » ait été remplacé dans le rapport 2014 par « Préserver la ressource en eau », à l'heure où la reconquête de la qualité de l'eau reste d'actualité et constitue un enjeu essentiel et partagé. Sur cette question, le CESER espère beaucoup du Pacte d'avenir et des concertations en cours.

Le CESER se félicite du taux de retour de 82 % des déclarations des flux d'azote en Bretagne concernant la campagne qui s'est achevée le 15/01/2015.

L'État répond aux contentieux européens en mettant en place des suivis de l'azote à différents niveaux : vente par les organismes divers, déclaration de flux d'azote par les agriculteurs, ainsi que l'azote total épandu. Le CESER pense que c'est un préalable, mais il souhaite connaître l'usage de ces données acquises par l'administration, en matière d'actions de reconquête de la qualité des eaux.

Concernant le Plan « Algues vertes » mené par l'État et accompagné par la Région, les 8 baies ciblées ont poursuivi en 2014 la mise en œuvre de leurs chartes de territoire. Le CESER regrette que l'État ne fasse pas référence aux Commissions locales de l'eau (CLE). Le manque d'harmonisation dans la collecte des données est-il le résultat d'une construction locale des projets ? En outre, le CESER regrette de ne pas avoir été destinataire des conclusions et recommandations de l'expertise interministérielle, notamment dans le contexte actuel de transition vers la nouvelle génération de plan. De ces conclusions et recommandations, le bilan suivant peut-être dressé : positif dans certains domaines (forte mobilisation sur les territoires, très bonne adhésion aux analyses de reliquat d'azote, baisse de la concentration de nitrates dans les eaux, etc.) mais négatif dans d'autres (seulement un quart du budget consommé, mesures agro-environnementales trop peu sollicitées, non-implication des prescripteurs, etc.). Le CESER suivra avec attention les suites données au rapport d'expertise du printemps 2015 donnant des recommandations précises pour la poursuite du Plan algues vertes en 2016 et au-delà. Rappelons que l'objectif visé est d'atteindre un bon état des plages et des vasières pour 2027.

8.2. MER, PECHE ET LITTORAL

Sur proposition de M. Gérard HUSSENOT,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Eu égard à l'importance du secteur maritime en Bretagne, les services de l'Etat en région ont poursuivi en 2014 l'inscription de leurs actions dans le cadre de l'exploitation maîtrisée des ressources naturelles, en cohérence avec les objectifs environnementaux annoncés dans le cadre de la politique européenne.

Le contexte particulier du Fonds européen pour la pêche a complexifié l'instruction des dossiers de demandes d'aides.

2. Observations du CESER

Cette année encore, le CESER enregistre favorablement la continuité de l'engagement des services de l'Etat en région en faveur du secteur maritime dans une optique de gestion durable, en liaison avec les structures professionnelles.

Il formule quelques observations :

- les chiffres clés gagneraient à être complétés d'un éclairage qualitatif afin de mieux décrire l'activité des services de l'Etat dans le domaine ;

- la concertation étroite avec les producteurs primaires est plus que jamais nécessaire pour une exploitation raisonnée du milieu maritime ;
- la signature du Pacte d'avenir en 2013 n'a malheureusement pas apporté de réels éléments nouveaux au secteur.

Par ailleurs, le CESER recommande aux services de l'Etat la poursuite de la réflexion autour d'un Schéma régional de développement de la pêche, de la conchyliculture et de l'aquaculture.

8.3. DIRECTIVE-CADRE STRATEGIE POUR LE MILIEU MARIN

8.4. POLITIQUE INTEGREE MER ET LITTORAL

Sur proposition de M. Jean-Yves LABBE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

La Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) s'est réunie à trois reprises en 2014 dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes de surveillance des trois Plans d'action pour le milieu marin (PAMM) intéressant la Bretagne, avant-dernière étape de mise en œuvre de la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Elle a également poursuivi l'exercice de planification engagé pour le déploiement des énergies marines en Bretagne.

2. Observations du CESER

La Conférence régionale de la mer et du littoral répond au besoin accru de coordination dans la mise en œuvre de la DCSMM, face à la complexité du découpage des différents périmètres d'action. Outil opérationnel de la mise en réseau des acteurs de la mer et du littoral en Bretagne, elle crée un climat de dialogue reconnu et apprécié par toutes les parties prenantes. Le CESER a toujours affirmé son attachement à cette instance de gouvernance, à laquelle il contribue très régulièrement par ses travaux.

Le CESER réaffirme en particulier que la gestion du milieu marin doit être axée sur le maintien des fonctionnalités de l'écosystème et des services qu'il rend à la société (exploitation des ressources marines), dans le prolongement des avis donnés par la CRML et par le Conseil maritime de façade sur la mise en œuvre des programmes de mesure PAMM. Ces avis sont défavorables au motif que les réserves des avis antérieurs ne sont pas levées, qu'il manque des précisions concernant le financement et la mise en œuvre des actions, et qu'il existe un déphasage entre les actions programmées et l'objectif de la DCSMM de concilier préservation de l'environnement et activités humaines.

8.5. STRATEGIE DE DESIGNATION DES SITES NATURA 2000 AU LARGE

Sur proposition de M. Alain THOMAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

La Commission européenne a demandé à la France de compléter son réseau Natura 2000 en mer. Avril 2014 marque le début du cycle de présentation des secteurs identifiés aux acteurs concernés par la façade NAMO. La désignation des sites est prévue en 2015.

2. Observations du CESER

La Commission européenne a demandé à la France de compléter son réseau Natura 2000 en mer. Cette présentation, en termes diplomatiques, signifie que la France est très en retard sur ce point comme elle le fut déjà, à une époque, pour la liste des sites Natura 2000 terrestres. Le CESER ne peut que s'interroger sur les causes de ces lenteurs, considérant qu'il n'y a nul acharnement de la Commission européenne à l'égard de la France, mais plutôt la reconnaissance de la forte valeur écologique de nombreux habitats du territoire français, perçue d'ailleurs comme bien commun des européens dans le cadre des réseaux Natura 2000.

9. SANTE, PROTECTION DES POPULATIONS, CONTROLES

9.1. EVOLUTION DES DEPENSES DE SANTE

Sur proposition de Mme Zoé HÉRITAGE et de M. Sylvère QUILLEROU
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

L'Objectif national des dépenses de santé (ONDAM) a moins augmenté en Bretagne qu'au niveau national : + 1,91 % contre + 2,31 %.

2. Observations du CESER

Le CESER aurait souhaité des précisions et des explications sur l'écart de progression de l'ONDAM entre les niveaux national et régional (prévisions ou réalisations, taux de progression à 2.31 % au lieu de 2,4 % initialement, etc.). Quels sont les secteurs de soins ayant conduit à ce résultat régional en 2014 ? Le CESER reste attentif à ce que cette « régulation » soutenue des dépenses de santé n'empêche pas la prise en charge optimale des populations dans tous les territoires, y compris dans le champ médico-social. Le montant du Fonds d'intervention régional (FIR) est stable, permettant la consolidation des interventions de l'Agence régionale de santé (ARS). Son caractère récent ne permet toutefois pas encore d'en mesurer entièrement l'efficacité sur le terrain. Le CESER souhaiterait être mieux informé sur les enjeux de la permanence des soins et de la répartition des professionnels et structures de santé sur le territoire.

9.2. SANTE EN BRETAGNE

Sur proposition de Mme Zoé HÉRITAGE et de M. Sylvère QUILLEROU
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

L'ARS met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. Le rapport présente quelques exemples d'action en 2014 : l'accueil et l'écoute des jeunes, l'égal accès aux soins, le plan régional sport-santé-bien-être, les mesures d'urgence pour la qualité de l'air et le développement de la télémédecine.

2. Observations du CESER

Si les maisons de santé peuvent contribuer à lutter contre la diminution du nombre de professionnels de santé, elles ne constituent pas une solution universelle et leur pérennité financière reste incertaine. L'égalité devant la santé passe aussi par l'égalité d'accès aux soins par le biais de la télémédecine dans les zones rurales ou urbaines fragilisées. La mise en œuvre du Plan région sport-santé-bien-être va dans le sens des préconisations du CESER. Une alimentation plus saine et un mode de vie physiquement actif doivent être promus dès le plus jeune âge, dans une optique de prévention primaire et d'éducation à la santé des filles et des garçons. La prévention des conduites à risque passe aussi par les Points d'accueil et d'écoute des jeunes dont les moyens sont à consolider. Quant à la qualité de l'air, les mesures d'urgence seules ne sont pas suffisantes : c'est en intervenant directement à la source des polluants qu'un remède durable pourra être trouvé. Si la simplification administrative est parfois nécessaire, elle ne doit pas aller à l'encontre de la santé humaine et environnementale.

9.8.6 CONTROLES DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

En 2014, les contrôles ont en priorité porté sur la protection des usagers, notamment des mineurs, et sur les structures bénéficiaires de financements publics. Le nombre de contrôles effectués n'a pas évolué par rapport à 2013.

2. Observations du CESER

Le CESER note que le nombre total de contrôles est stable. Il observe toutefois une légère diminution du nombre de contrôles des accueils collectifs de mineurs (348 au lieu de 365) et une forte baisse de celui des inspections en lien avec la prévention des risques de maltraitance (3 au lieu de 13). En revanche, le nombre d'inspections de mandataires judiciaires à la protection des majeurs est en augmentation de même que celui des autres organismes contrôlés. L'absence d'analyse qualitative et d'explication sur ces évolutions ne permet pas au CESER de rendre un avis en toute connaissance de cause. Il s'inquiète toutefois de la diminution du nombre de contrôles de l'État sur les accueils collectifs de mineurs et la prévention du risque de maltraitance, deux thématiques qui méritent une vigilance accrue et permanente ainsi que des moyens humains à la hauteur des enjeux.

9.3. SECURITE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Sur proposition de M. Gérard FERRE,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

600 ouvrages hydrauliques sont concernés par des opérations de visites de sécurité périodiques. Les tempêtes de l'hiver 2013-2014 ont entraîné des dégâts sur les digues maritimes. Le barrage de Guerlédan a fait l'objet d'une vidange complète et de travaux, encore en cours.

2. Observations du CESER

LE CESER REGRETTE QU'UNE INFORMATION PLUS COMPLETE, A LA FOIS SUR L'ETAT DES DIGUES, MEME PARTIELLEMENT ENDOMMAGEES, ET SUR LES RISQUES DE SUBMERSIONS MARITIMES, NE SOIT PAS PRESENTEE DANS CE RAPPORT.

En ce qui concerne le barrage de Rophémel, le transfert de responsabilité au syndicat mixte est jugé pertinent par le CESER. Cet ouvrage est en effet essentiellement dédié à l'alimentation en eau potable de l'agglomération rennaise depuis plusieurs dizaines d'années à raison de plus d'un tiers de ses besoins, la production d'électricité étant devenue accessoire.

9.4. PROTECTION DES CONSOMMATEURS ET EQUILIBRE DU MARCHE

Sur proposition de M. Bertrand LAOT,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Le programme régional d'enquête s'appuie sur les enjeux régionaux pour fixer les priorités. Pour 2014, l'accent a été mis sur:

- le contrôle de l'origine bretonne des produits ;
- les ports de plaisance ;
- les nouveaux services offerts aux consommateurs ;
- les installations photovoltaïques et éoliennes chez les particuliers ;
- la mobilisation des services dans le cadre de l'Opération interministérielle Vacances.

2. Observations du CESER

Le CESER souligne l'importance de l'activité de contrôle des services de l'Etat en 2014 (30 536 contrôles effectués, concernant 9 337 établissements). L'activité métrologie légale connaît aussi une activité soutenue avec 1 708 établissements contrôlés pour 5 385 instruments de mesure. Un taux important de non-conformité est constaté (9,2 %).

9.5. SECURITE ET QUALITE SANITAIRES DE L'ALIMENTATION

Sur proposition de M. Bertrand LAOT,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Les crédits ouverts pour la sécurité et la qualité sanitaires de l'alimentation se montent à 13,6 M€ pour 2014. En 2014, c'est la mise aux normes de l'ensemble des bâtiments de truies gestantes qui a été l'une des principales actions.

Une nouvelle gouvernance sanitaire se met progressivement en place suite aux états généraux de 2010. Deux organismes sont reconnus : le Groupement de défense sanitaire pour le domaine animal et le FREDON Bretagne pour le végétal.

2. Observations du CESER

Le CESER constate une relative stabilité des crédits consacrés par l'Etat (+1 %) à la sécurité et la qualité sanitaires de l'alimentation. Les effectifs sont toutefois en légère baisse (642 ETP, soit - 1 %). Il prend acte de la nouvelle gouvernance sanitaire.

9.6. PROTECTION DES SALARIES

Sur proposition de Mme Corine FERREIRA,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Une réforme de l'Inspection du travail a vu le jour à compter du 1^{er} octobre 2014, les services de contrôle du travail se donnant pour objectifs premiers les risques de chutes de hauteur, le risque amiante, l'égalité professionnelle, la prévention de la pénibilité et la lutte contre le travail illégal notamment, les faux statuts et les fraudes au détachement de travailleurs étrangers.

Des journées de sensibilisation ont été organisées sur l'égalité professionnelle, la prévention des risques dans les secteurs des travaux publics et de l'aide à domicile ou encore la pénibilité.

Un guide à destination des établissements de formation a été élaboré conjointement par l'Education nationale et l'enseignement agricole en vue de sensibiliser aux travaux interdits aux mineurs.

Concernant le suivi et le contrôle des accords relatifs à l'égalité professionnelle, 39 entreprises ont été mises en demeure et cinq se sont vues infliger une pénalité.

Une réflexion suivie d'un état des lieux de la prévention de l'usure professionnelle et de l'accompagnement des entreprises dans la recherche de moyens de prévention a vu le jour ciblant les métiers des travaux publics et de l'aide à domicile.

Une Unité régionale d'appui et de contrôle contre le travail illégal (URACTI) a été créée. 101 agents de contrôle et 43 agents de secrétariat ont été affectés à cette démarche, ce qui a abouti à 10 982 interventions.

En matière de suivi des ruptures conventionnelles, ce sont 15 307 demandes qui ont été reçues, 14 076 d'entre elles ont été homologuées, 977 refusées et 254 déclarées non recevables.

2. Observations du CESER

Le CESER prend acte des orientations prioritaires que s'est donné l'inspection du travail pour 2014. Le manque d'information sur les moyens disponibles ne permet toutefois pas de savoir si la création de l'URACTI s'est faite au détriment de ses autres missions.

En tout état de cause, le CESER ne peut qu'encourager l'Etat dans sa démarche de lutte contre le travail illégal. Il constate que les moyens déployés en Bretagne ont permis des résultats significatifs et suivra avec attention les résultats de l'action de l'URACTI.

Le CESER constate que 4 669 accords collectifs ont été enregistrés. A l'heure où le dialogue social est promu comme un déterminant dans le développement économique et le progrès social, il y a lieu d'encourager les démarches de concertation.

9.7.1 INTEMPERIES, RISQUES NATURELS

Sur proposition de MM. Alain THOMAS et Gérard FERRE,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Synthèse du document

En 2014, un peu plus de 200 événements climatiques ont eu lieu, provoquant 248 demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Cette année a été consacrée à la révision du Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC), document définissant les niveaux de vigilance. Le processus devrait être finalisé en 2015.

2. Observations du CESER

La Bretagne fait l'objet d'un plan de gestion du risque d'inondations, lequel concerne 22 territoires à risque d'inondation important.

Le CESER note que le RIC breton doit être finalisé en 2015, ce qui est conforme à la directive européenne (2007/60/CE), laquelle prévoit que les plans de gestion des risques d'inondation doivent être achevés et publiés au plus tard le 31 décembre 2015.

Le CESER regrette cependant que le rapport ne fasse pas mention du retard pris en Bretagne dans l'élaboration des Plans de prévention des risques littoraux (PPRL).

9.7.2 SAUVETAGE ET ASSISTANCE MARITIMES

Sur proposition de M. Gérard HUSSENOT,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Le rapport d'activité des services de l'Etat en région indique les chiffres clés de l'action de l'Etat en matière d'assistance et de sauvetage en mer au cours de l'exercice 2014.

2. Observations du CESER

Les données brutes communiquées par l'État témoignent du nombre et de l'importance des actions de prévention exercées dans les eaux bretonnes. Ces chiffres auraient gagnés à être qualifiés, pour une meilleure analyse.

Le CESER observe que la modification du dispositif de séparation du trafic d'Ouessant depuis le 1^{er} mai 2003 porte ses fruits.

Concernant les centres de sécurité départementaux des navires, l'application d'une approche harmonisée mériterait de retenir l'attention des services de l'Etat. Le cadre attendu de la simplification administrative pourrait y trouver un domaine de réflexion pratique.

9.7.3 SIGNALISATION MARITIME

Sur proposition de M. Gérard HUSSENOT,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

La Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) a en charge la signalisation maritime (Etablissements de signalisation maritime (ESM) dont les supports sont fixes ou flottant) sur la façade s'étendant de la baie du Mont Saint-Michel à la baie d'Aiguillon-sur-mer au droit de l'Île de Ré. Cette signalisation maritime en Bretagne comprend environ 2 300 ESM sur les 2 800 de la DIRM NAMO (6 250 ESM en métropole et d'outre mer).

2. Observations du CESER

La signalisation maritime permet de parer les principaux écueils des secteurs fréquentés et de bénéficier d'un jalonnement précis des chenaux d'accès aux ports.

La montée en puissance des moyens électroniques de navigation ne permet pas de s'affranchir de la signalisation visuelle. La sécurité impose une redondance des informations, d'où l'importance de la maintenance. Le CESER n'a pas d'éléments pertinents à sa disposition pour porter un jugement sur l'action de l'Etat dans ce domaine qui lui paraît satisfaisante.

9.8.1 CONTROLE DE L'AUTORITE D'AUDIT

Sur proposition de M. Gérard FERRE,
Rapporteur général

1. Synthèse du document

Les contrôles relèvent pour la programmation 2007-2013 de la responsabilité de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC). Ils sont réalisés, sous son autorité, par le bureau des contrôles et du contentieux Europe de la Préfecture de région, indépendant de l'autorité de gestion. Ils portent sur les dépenses déclarées à la Commission au cours de l'année N-1.

Leurs résultats constituent un des éléments sur lesquels se fonde la CICC pour émettre son avis annuel sur le fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle.

2. Observations du CESER

Le CESER note que sur les contrôles présentant des dépenses éligibles, les typologies semblent récurrentes : non-respect des marchés publics, justification insuffisante de dépenses internes, non justification sur le taux de TVA effectivement supporté par l'un des bénéficiaires. Une vérification systématique de l'application des régimes d'aide par les services instructeurs aurait permis d'éviter cet écueil. Par ailleurs, un accompagnement des porteurs de projet en amont des procédures de contrôles aurait peut être pu permettre d'éviter les autres dépenses éligibles.

9.8.2 CONTROLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Sur proposition de M. Norbert HELLUY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

Le rapport rappelle que la loi du 5 mars 2014 réforme en profondeur les circuits de financement.

2. Observations du CESER

Le CESER aurait souhaité trouver dans ce rapport des précisions au sujet de l'impact de la loi du 5 mars 2014 pour les organismes de formation en matière de contrôle et de financement. Le rapport est sur ce point particulièrement peu explicite.

Les chiffres relatifs à l'enregistrement des prestataires de la formation professionnelle continue manquent singulièrement d'explications et ne permettent pas une appropriation de cette activité de contrôle.

9.8.3 CONTROLE DES PECHEES MARITIMES

Sur proposition de M. G  rald HUSSENOT,
au nom de la Commission « D  veloppement   conomique et recherche »

1. Synth  se du document

Le contr  le des activit  s de p  che maritime rel  ve de la comp  tence des services de l'Etat, coordonn  s, mais aussi d  concentr  s par d  partements, avec des objectifs chiffr  s annuels pr  alablement fix  s.

2. Observations du CESER

Le CESER se r  jouit de la mise en   uvre de contr  les efficaces en mer, pour autant qu'ils portent   quitablement sur les activit  s pratiqu  es par les navires battant pavillon fran  ais ou des autres pays europ  ens.

Il pourrait   tre utile de conna  tre le nombre d'infractions relev  es et leur gravit  , dans un contexte qui semble marqu   par leur diminution malgr   la croissance des moyens techniques d  ploy  s pour les r  v  ler.

Sur le littoral, l'immensit   du lin  aire c  tier breton et sa richesse en ressources naturelles (animales et v  g  tales) n  cessitent une plus grande attention et la mobilisation de moyens suppl  mentaires    la hauteur des enjeux. Une r  flexion crois  e des diff  rentes structures professionnelles autour du th  me des gardes jur  s recouvrerait un int  r  t certain.

9.8.4 CONTROLE DES TRANSPORTS

Sur proposition de MM. G  rard FERRE, Jacques UGUEN et Jean-Luc PELTIER,
au nom de la Commission « Am  nagement et d  veloppement des territoires, environnement »

1. Synth  se du document

Les services de l'Etat indiquent que la Bretagne a   t   choisie comme r  gion exp  rimentale pour le suivi et l'accompagnement des entreprises de transport et qu'un travail a   t   men   entre les acteurs constitutionnels et les partenaires sociaux.

Enfin, il est constat   une fraude de plus en plus complexe au chronotachygraphe.

2. Observations du CESER

Le CESER s'inqui  te des fraudes au chronotachygraphe, car si ce type de fraude cr  e des conditions de concurrence d  loyale entre transporteurs, elle met en jeu la s  curit   des conducteurs et des autres usagers de la route. Cette situation est inqui  tante tant pour la s  curit   des usagers de la route que pour les salari  s concern  s. Pour le CESER, ces   volutions appellent au renforcement des moyens de contr  le de l'  tat, ainsi qu'au d  ploiement d'outils de sensibilisation visant une meilleure pr  vention.

9.8.5 CONTROLES DOUANIERS

Sur proposition de Mme Corine FERREIRA,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Le rapport présente les chiffres clés en termes de contrôles en 2014 (nombre d'affaires contentieuses, montant des pénalités infligées, nombre et valeur des saisies, etc.).

2. Observations du CESER

Ces éléments factuels n'appellent pas de remarques particulières du CESER.

9.8.7 CONTROLES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Sur proposition de MM. Henri DAUCE et Didier LUCAS,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Synthèse du document

Après une concertation entre les acteurs, un rapport sur les contrôles en exploitation agricole a été rédigé sous l'égide du Préfet de région, ciblant neuf propositions opérationnelles visant à rendre les contrôles plus efficaces et acceptables.

2. Observations du CESER

La multiplication des contrôles des exploitations agricoles est source de difficultés et de tensions. Le rapport du Préfet de région avait pour objectif d'envisager des pistes en vue de rendre les contrôles plus efficaces et acceptables. Afin d'améliorer la compréhension des objectifs des contrôles, leur déroulement et les suites qui leur sont données, un plan d'actions doit maintenant voir le jour rapidement. Il doit avoir pour objectif une harmonisation des pratiques de contrôle, une meilleure préparation en amont des contrôles et un meilleur accompagnement des agriculteurs contrôlés. Il doit surtout privilégier l'aspect pédagogique, en passant d'une logique de sanction à une logique d'accompagnement des exploitants dont la bonne volonté n'est pas mise en cause.

10. SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENVERS LES POPULATIONS FRAGILES
--

10.1 EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Sur proposition de Mmes Danielle EVEN et Annie GUILLERME,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »
et de Mme Viviane SERRANO,

au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Le rapport d'activité des services de l'Etat présente un bilan de la mise en œuvre de la politique de l'Etat pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne : prévention et lutte contre les violences, soutien au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), égalité professionnelle, actions d'information et de formation en particulier auprès des jeunes, etc.

2. Observations du CESER

Le CESER est très sensible à la politique active des services de l'Etat en Bretagne dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à son souci de service de proximité. Ainsi, son soutien favorise en Bretagne le maillage territorial d'un réseau associatif gratuit d'accueil et d'information sur les droits ainsi que cinq accueils de jour (Brest, Dinan, Saint-Brieuc, Rennes et Vannes) dédiés aux femmes victimes de violences au sein du couple. Ce maillage reste à développer dans les territoires ruraux.

La deuxième édition « Métiers en tous genres » qui rassemble professionnels, demandeurs d'emploi et jeunes concourt à la découverte des emplois et métiers proposés dans les entreprises de la région et à la diversification des choix professionnels des femmes et des hommes.

Le CESER aurait aimé que soient un peu plus développées les actions menées en direction de la création d'entreprises par les femmes, menées en partenariat avec le Conseil régional, ainsi que celles menées auprès des jeunes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le partenariat de l'Etat, dont le Rectorat, mené avec le Conseil régional et les autres collectivités territoriales, les services de l'emploi et les branches professionnelles participe au renforcement de sa politique intégrée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La mise en œuvre d'une politique forte de l'Etat dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes est un gage de démocratie pour toutes et tous. En conséquence, le rôle et les moyens du réseau de la Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité à la Préfecture de région et des chargées de mission dans les Directions départementales de la cohésion sociale, qui sont en charge de la déclinaison de la politique interministérielle, sont fondamentaux.

10.2 PERSONNES AGEES

Sur proposition de Mme Christine DIVAY,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Les méthodes d'actions pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie sont un maillon structurant de l'animation territoriale. La Bretagne est une région pilote dans le cadre du Plan « Bien vieillir ». Un certificat de spécialisation Animation et

maintien de l'autonomie de la personne (AMAP) a été mis en place en 2014 via le Campus d'excellence sportive et les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

2. Observations du CESER

Pour faire face au défi du vieillissement de la population en Bretagne et contribuer au « *Bien vieillir en Bretagne* » (titre d'une étude du CESER en 2007), il est mis en place une politique volontariste de prévention et d'accompagnement à l'échelle des territoires. C'était déjà une préconisation du CESER qui doit se concrétiser pour couvrir à court terme tous les territoires. Dans son étude « *A vos marques, prêts, bougez !* » (2010), le CESER recommandait de développer des actions de prévention et une pratique sportive adaptée à tous les âges de la vie. Il apprécie donc que 40 emplois d'éducateurs aient été créés afin de professionnaliser et généraliser des actions physiques et sportives en EHPAD, via l'appui de groupements d'employeurs.

10.3 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sur proposition de Mme Sylvie GUILBAUD et M. Bernard GAILLARD
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Le rapport fait état de deux actions en faveur des personnes handicapées :

- la création en 2014 du « Handi-Pacte », pacte territorial pour l'emploi des personnes handicapées dans les trois fonctions publiques ;
- la scolarisation des élèves en situation de handicap au travers de chiffres clés.

2. Observations du CESER

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est venue confirmer et élargir l'obligation d'emploi dans les trois fonctions publiques, notamment par la création d'un fonds spécifique (le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Le CESER se félicite de la mise en place du « Handi-Pacte » breton qui a pour objectif d'animer le dispositif et de créer les conditions de partenariat entre les employeurs des trois fonctions publiques.

Les chiffres clés relatifs à la scolarisation des élèves en situation de handicap sont en progression depuis l'année 2013. Le CESER ne peut que s'en féliciter, mais regrette que ce rapport ne fasse pas état des listes d'attente dans les établissements médico-sociaux, un nombre important de jeunes handicapés en Bretagne restant encore aujourd'hui sans solution d'accompagnement et de scolarisation. Il attire l'attention d'autre part sur la nécessité d'un accompagnement de qualité des élèves handicapés avec des personnels formés et des emplois pérennes.

10.4 PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'INCLUSION SOCIALE

Sur proposition de Mme Sylvie GUILBAUD et M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

Le rapport d'activité des services de l'Etat présente quelques données sur la mise en œuvre régionale du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, notamment dans le secteur de l'hébergement d'urgence.

2. Observations du CESER

D'une manière générale, les données et analyses régionales du RASE sur la mise en œuvre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ne sont pas à la hauteur de l'importance et de la transversalité de ses enjeux sociaux, économiques et humains. De plus, certaines catégories d'action et de dépense présentées variant d'une année sur l'autre, la comparaison des enveloppes financières est rendue très incertaine (ex : hébergement d'urgence, aide alimentaire). Sur un sujet social majeur, le CESER considère que la présentation des actions découlant du Plan national aurait mérité davantage de développement. Il souhaite que les futurs rapports d'activité progressent en ce sens.

10.5 PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

L'année 2014 a été marquée par le démarrage de l'élaboration du second Schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales. En 2014, la protection juridique des majeurs rassemblait 97 services et structures et s'est traduite par 26 300 mesures de protection.

2. Observations du CESER

Les chiffres clés présentés sur la protection juridique des majeurs reflètent une activité et une enveloppe financière assez stables des services de l'Etat entre 2013 et 2014, même si le nombre de mesures de protection est en légère hausse (26 300 en 2014 contre 23 758 en 2013) tandis que celui des mesures d'aide à la gestion du budget familial est en sensible baisse (693 en 2014 contre 726 en 2013). Le CESER réitère le souhait, déjà formulé dans son avis sur le rapport 2013, d'avoir quelques éléments d'information complémentaires sur les actions de formation des personnes concernées.

10.6 DECLINAISON REGIONALE DU 3^{EME} PLAN NATIONAL AUTISME

Sur proposition de Mme Sylvie GUILBAUD et M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Synthèse du document

La déclinaison en Bretagne du 3^{ème} Plan national Autisme 2014/2017 a consisté dès 2014 à élaborer un schéma cible d'une offre d'accompagnement adapté et à favoriser le déploiement de formations spécifiques à l'autisme.

2. Observations du CESER

Près de 4 000 personnes handicapées souffrant d'autisme (ou de « troubles envahissants du développement ») sont prises en charge dans les structures médico-sociales en Bretagne. Cette offre est loin d'être suffisante, quantitativement et qualitativement. Aussi, le CESER approuve le renforcement de leur accompagnement par les créations, extensions, transformations de places d'établissements et de services pour les enfants et les adultes. Par ailleurs, le CESER souligne que la formation, incluant le développement de la scolarisation en milieu ordinaire, est un enjeu majeur de l'amélioration de l'accompagnement des personnes autistes et note avec satisfaction les appels à candidatures lancés dès 2014. Il aurait souhaité des précisions sur les établissements ayant bénéficié des financements destinés à la formation des personnels et sur la mise en œuvre de l'axe stratégique du plan régional portant sur la participation des usagers et de leurs familles.

10.7 SERVICES PENITENTIAIRES

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »
et de M. Norbert HELLUY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Synthèse du document

La Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) du grand ouest regroupe 7 établissements pénitentiaires et 4 Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) dans les régions Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire. En 2014, la population carcérale en Bretagne était de 2 647 détenus, dont 1 989 condamnés et 658 prévenus. Elle continue d'augmenter : + 4,1 % entre 2013 et 2014.

2. Observations du CESER

Même si le taux d'aménagement des peines est en légère progression, il n'en demeure pas moins qu'avec un taux d'occupation de 131 % sur les maisons d'arrêt de l'inter-région, les conditions de vie et de détention des personnes écrouées sont chaque année de plus en plus préoccupantes. Si le CESER approuve les actions sociales, culturelles et sportives citées dans

le rapport, les moyens humains et financiers des Services pénitentiaires d'insertion et de probation restent structurellement insuffisants pour préparer les sorties et la réinsertion des détenus et donc réduire les risques de récidive. Par ailleurs, il déplore la faiblesse des données figurant dans le rapport d'activité sur l'état de santé des détenus, autre défi de taille à relever en lien avec l'ARS. De même, le CESER regrette qu'un focus particulier ne soit pas fait sur la situation du Centre pénitentiaire pour femmes de Rennes.

Le rapport mentionne que 6,7 % des détenus de l'inter-région Bretagne/Basse-Normandie/Pays de la Loire sont en situation d'illettrisme et que la lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu majeur en détention. Dans le cadre du transfert à la Région, depuis le 1^{er} janvier 2015, de la compétence en matière de formation des personnes détenues, le CESER souhaiterait avoir des informations sur les demandes et les besoins de formation des publics concernés (détenus adultes, détenus mineurs, personnes écrouées mais non hébergées), sur les actions de formation mises en œuvre en Bretagne, sur le financement de ces actions et sur la manière dont s'effectue le transfert de compétence à la Région. A cet effet, il envisage de solliciter dans les prochains mois la Direction interrégionale des services pénitentiaires. Dès à présent, il s'interroge sur la pérennité du dispositif de formation porté par les acteurs associatifs, en raison de financements perdus et non compensés.

11. L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ETAT

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général

1. Synthèse du document

L'organisation territoriale de l'Etat a été marquée par la poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement des administrations, dans un contexte tout à la fois marqué par la réfaction de la ressource budgétaire et la poursuite des actions de modernisation de l'action publique.

En ce qui concerne les ressources humaines du périmètre de l'administration territoriale de l'Etat fin 2014, les effectifs physiques s'élevaient à 5 534 agents, en réduction de 220 agents sur 2013, et de 409 par rapport à 2011, soit – 7 % en 3 ans.

Par ailleurs, les efforts sont poursuivis en matière de développement durable, avec à nouveau l'achat de 15 véhicules hybrides par les Directions départementales interministérielles à l'occasion de renouvellements.

Enfin, il est rappelé le rôle de la mission régionale des achats de l'Etat.

2. Observations du CESER

Les actions réalisées pour maîtriser les dépenses de fonctionnement sont illustrées par la réduction des effectifs du périmètre de l'Administration territoriale de l'Etat sur les trois dernières années. Si cette évolution est notable, et favorisée par des départs en retraite, il est difficile de l'apprécier plus avant sans autres précisions (évolution des charges, reflet par

service, par catégorie d'agents d'une année sur l'autre, etc.). Le CESER souligne que la qualité du service rendu ne doit pas s'en trouver impactée.

L'attention est attirée par la pyramide des âges, qui laisse augurer de nombreux départs en retraite au cours des prochaines années.

Le CESER rappelle que d'autres domaines que celui des effectifs pourraient en complément venir illustrer la démarche de rationalisation poursuivie, comme cela était le cas dans le précédent rapport.

Par ailleurs, le CESER est sensible à l'installation du comité des employeurs publics de Bretagne, qui devrait porter ses fruits en favorisant l'insertion de travailleurs handicapés, spécialement dans la fonction publique d'Etat. Ce comité pourrait servir à l'avenir de base à une instance plus large permettant l'ouverture d'un dialogue entre employeurs publics et privés.

De même, l'attention portée à la prévention des risques psychosociaux, avec la mise en place d'un dispositif spécifique devant aboutir à l'élaboration d'un plan d'action, est à souligner.

Plus largement, la démarche engagée en vue de moderniser l'action publique s'enrichirait utilement d'informations plus détaillées permettant d'apprécier les efforts déjà réalisés et les axes poursuivis.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

Abstentions : 5 (FO)

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES



INTERVENTION de M. Gérard FERRE (Union régionale UNSA Bretagne)

L'UNSA tient à intervenir aujourd'hui sur le paragraphe de l'enseignement maritime, peu développé dans ce rapport des services de l'État en Bretagne et notamment sur l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM), sur le rappel de sa création chaotique et sur les tensions de sa rentrée 2015.

L'ENSM a été créée le 28 septembre 2010 et a, je cite : *« pour mission principale de dispenser des formations supérieures scientifiques, techniques et générales, notamment d'officiers de la marine marchande et d'ingénieurs, dans les domaines des activités maritimes, para-maritimes et portuaires, de la navigation maritime, des transports, de l'industrie, des pêches maritimes et des cultures marines, de l'environnement et du développement durable ».*

L'ENSM doit donc former bien plus que les seuls officiers de la marine marchande.

Aujourd'hui, un groupe d'administrateurs tend à remettre en cause, à la fois la mission et le mode de fonctionnement de l'école, la fin du titre d'ingénieur, la fin de la filière para maritime, la fermeture de sites, le renvoi de la direction actuelle. Bref, la remise en cause du projet d'établissement voté des deux mains et à la quasi unanimité du Conseil d'administration dont l'UNSA fait partie.

Cette position tend à remettre en cause l'ambition de l'enseignement maritime voulue par le législateur.

Cette prise de position n'est pas de nature à permettre de lever l'inquiétude et le manque de motivation des élèves de s'engager dans un cycle de formation de cinq ans alors que personne n'est à ce jour en mesure d'avancer la moindre prévision sur l'emploi maritime à 2 ans

Depuis plus de trois ans, L'UNSA, a travaillé pour que cette école et ses quatre sites (St Malo, le Havre, Nantes, Marseille) existent et perdurent, pour qu'une direction de qualité soit nommée à sa tête.

Aujourd'hui le pari de développement que nous avons fait sur l'avenir de cette école est en passe de réussir, l'école va mieux chaque jour. L'investissement en matériel pédagogique reprend, les budgets alloués sont conséquents, de nombreux enseignants sont recrutés et les difficultés organisationnelles initiales sont peu à peu rectifiées. Aujourd'hui, l'école possède un projet d'établissement ambitieux qu'il convient de mener à son terme.

Ce projet d'établissement porte en lui l'ambition d'offrir des débouchés à ses élèves même en cas de difficultés d'emploi des navigants. Il permet à l'ENSM de prendre sa part dans le développement de l'économie de la mer. Cette notion de passerelle entre les métiers purement maritimes et l'ingénierie a d'ailleurs été développée dans l'étude du CESER sur l'économie maritime en Bretagne, je cite : *"Comment les formations aux métiers de la mer peuvent-elles répondre au mieux aux besoins et aux évolutions des compétences nécessaires au développement de l'économie maritime, en même temps qu'aux aspirations des personnes et aux besoins de sécurisation de leurs parcours professionnels".*

Vous l'aurez compris, l'UNSA soutient l'axe de développement de l'école, mené par la direction actuelle.

Alors, laissons ce projet aller à son terme et permettons à ses acteurs de le développer ! ...

Enfin, dernier point et pas des moindres, le décret de création de l'ENSM est rempli d'incohérences.

On argue sans cesse qu'une ré-écriture de ce décret n'est pas envisageable, pourtant le décret de l'école des Ponts (appartenant au même ministère) vient d'être revu. Ce qui est possible pour les uns doit être possible pour les autres.

Pour l'UNSA, une ré-écriture du décret ENSM est impérative, les collectivités territoriales et les entreprises para maritime, ALSTOM, EDF, DCNS ... notamment, doivent être représentées au sein du conseil d'administration de l'école.

Je vous remercie pour votre écoute.

INTERVENTION de M. Jean-Philippe DUPONT (Représentations régionales de la Société nationale des chemins de fer (SNCF))

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

A la demande de nos entreprises industrielles adhérentes, je souhaiterais attirer votre attention sur les modalités de contrôle telles que pratiquées par certains inspecteurs de la DREAL dont les méthodes apparaissent peu constructives et peu conforme à la volonté de l'Etat de favoriser l'investissement et l'entrepreneuriat industriels.

En effet, il s'avère que nombre d'inspections ordinaires se déroulent dans un bon climat mais sont suivies par la programmation d'une mise en demeure, avec un délai de réponse de 15 jours, sur des manquements non fondamentaux.

Le chef d'entreprise industrielle, alors sous la pression de cette menace, se retrouve dans l'obligation de financer, dans l'urgence, des travaux non spécifiquement programmés.

Dans le contexte économique que nous rencontrons actuellement, de contraintes déjà fortes pesant sur les entreprises, Il nous semble important de passer un message de modération sur le recours à ce processus pour des écarts non critiques.

Cela permettrait à l'entreprise, soucieuse de respecter la réglementation, de maintenir ou progresser dans sa démarche globale de conformité, dans des conditions acceptables, sereines, au vu des autres impératifs auxquels elle est soumise.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Mme Nadia LAPORTE

(BUREAUX DEPARTEMENTAUX DES FEDERATIONS DES CONSEILS DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES)

La FCPE apprécie la clarté et le caractère très synthétique du document particulièrement en ce qui concerne l'éducation nationale en Bretagne.

Néanmoins, si nous nous félicitons bien sûr des résultats globaux indiqués, en particulier celui du taux de réussite aux examens qui place toujours la Bretagne en position de tête au plan national, certains chiffres auraient gagné à être détaillés et déclinés en fonction du sexe, des territoires, des filières afin de pouvoir en tirer une analyse plus fine des points forts mais aussi d'éventuels points de vigilance et leviers d'action possibles pour mieux assurer la réussite de toutes et tous ...

Le taux de scolarisation des moins de trois ans et son évolution dégressive depuis quelques années appellent également un commentaire. La scolarisation des tout petits correspond à notre avis à un facteur primordial de lissage des inégalités sociales et territoriales et nous ne saurions nous contenter d'un taux bien insuffisant de 31 % sur l'ensemble du territoire breton ni de 40 % en zone d'éducation prioritaire, même s'il est annoncé comme trois fois supérieur à la moyenne nationale.

De même, la volonté nationale de mise en place d'une nouvelle carte d'éducation prioritaire censée mieux répondre aux besoins avec 17 réseaux au niveau de l'académie n'est qu'abordée. Il n'est pas fait mention de la disparition de l'accompagnement éducatif dans les collèges, en corrélation avec une baisse des moyens alloués aux établissements hors réseau d'éducation prioritaire.

L'amélioration relative annoncée des taux d'encadrement dans l'enseignement primaire et secondaire dans les quatre départements bretons n'est pas encore ressentie sur le terrain par les élèves et leur famille, avec un nombre d'élèves par classe problématique en particulier dans certaines classes de seconde et des problèmes récurrents de non-remplacement des enseignants absents dans le primaire et le secondaire.

Enfin, en ce qui concerne la généralisation de la réforme de modification de l'organisation du temps scolaire que la FCPE a appelée de ses vœux depuis de très nombreuses années afin que le temps scolaire soit enfin adapté aux rythmes d'apprentissages et aux besoins des enfants, le rapport élude

les difficultés rencontrées de mise en place : difficultés de recrutement des encadrants des activités péri-scolaires, les efforts importants nécessaires pour les communes et les diversités des projets locaux, les problèmes d'organisation avec ça et là des dérives concentrant les temps d'activité périscolaires sur une demi-journée en fin de semaine ce qui est contraire à l'esprit et aux objectifs du texte initial, mais aussi et surtout la participation financière exorbitante et inacceptable des familles demandée dans certaines communes, contraire à la notion d'égalité des élèves sur tout le territoire et à la notion de gratuité de l'école publique qui nous est si chère. Un examen des taux de fréquentation des TAP selon les tarifs proposés pourrait être un indicateur intéressant.



INTERVENTION de M. Jean-Marc CLERY (FSU Bretagne)

Le rapport 2014 a voulu donner une place privilégiée aux actions menées par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte d'avenir. Les données très factuelles qui en composent les différentes parties manquent en tous cas d'une réelle analyse des politiques menées sur la période. Dans la partie consacrée aux questions éducatives, le CESER a souligné à juste titre le caractère très succinct des éléments donnés. Pourtant la période décrite par le rapport a de quoi retenir l'attention car celle-ci a constitué une véritable croisée des chemins pour la politique gouvernementale.

Au plan national la politique éducative est marquée tout d'abord par la poursuite de la crise du recrutement des enseignants. L'objectif des 54 000 postes supplémentaires affiché par la Loi de refondation s'en trouve sérieusement hypothéqué. Désormais pour y parvenir il faudrait créer plus de 11 000 postes par an d'ici à 2017, or le ministère n'en annonce que 8 000 au budget 2016. Le refus de mettre en place un véritable plan de recrutement pluriannuel appuyé sur des pré-recrutements, et la reconstruction chaotique de la formation des maîtres sont sans doute la cause principale de cet échec. Cette panne du recrutement pèse d'autant plus fortement sur l'encadrement des élèves que le contexte national est à la croissance démographique.

Concernant le premier degré, la généralisation des nouveaux rythmes scolaires a également marqué la période. Au terme de leur mise en place très débattue et extrêmement contrastée sur le terrain, force est de constater qu'on est loin de l'objectif affiché d'amélioration de la réussite des élèves. Rien d'étonnant à cela. Comme la FSU n'a cessé de le dire, la question du temps scolaire, pour importante qu'elle soit, n'est qu'un aspect qu'il faut penser en relation avec celle des contenus et des programmes, mais également de l'organisation de l'école et, par la même, du métier et du temps de travail des enseignants.

Refusant de s'y confronter, le ministère a reporté l'essentiel de la réforme au niveau local, ouvrant ainsi à tout un éventail de situations, variant notamment en fonction des relations établies entre les collectivités et les écoles. Les différents choix d'organisation ont profondément pesé sur le travail des équipes mais aussi dans les relations des familles à l'école. De tout cela, le rapport ne dit rien. Il ne dit rien non plus sur le fait que le réseau privé, entré inégalement dans cette réforme, a pu en tirer avantage.

Le rapport évoque tout aussi succinctement l'éducation prioritaire - passant d'ailleurs sous silence un point pourtant positif, l'abandon de la logique des réseaux « Eclair » que le gouvernement précédent avait placés hors du droit commun. Mais la mise en place de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire souffre de deux insuffisances : elle ne s'est pas accompagnée d'une réflexion sur la reconstruction possible de la carte scolaire mise à mal depuis des années, et surtout elle s'est faite à moyens constants alors qu'il aurait fallu en élargir le périmètre, notamment en direction des lycées professionnels.

En Bretagne la mise en place du réseau des REP a parfois suscité l'incompréhension dans les collèges « sortis » du réseau, comme le collège Kérichen à Brest, ainsi que dans les écoles

situées dans le secteur de ces collèges. Ceci d'autant plus que n'a jamais été explicitée la manière dont ont été pondérés les différents critères présidant aux arbitrages.

Est-ce parce que ces différents chantiers ouverts en 2013 et 2014 ont marqué le pas que le ministère s'est engagé dans une réforme du collège tournant le dos à la question, pourtant centrale des effectifs et des moyens, et s'enfermant dans un discours largement contesté sur les pratiques des enseignants ?

Concernant les moyens accordés à l'académie, si le rapport parvient à se féliciter d'une amélioration de la situation dans le réseau public, c'est en se plaçant au point de vue de Sirius ! Le CESER a souligné à juste titre que le taux d'encadrement dans les écoles publiques d'Ille-et-Vilaine reste l'un des plus faibles de France. Ajoutons que, depuis 2013, en moyens cumulés, ce département a pourtant concentré la quasi-totalité des 146 emplois créés dans les écoles publiques de l'académie, pendant que le Morbihan n'en a gagné qu'une dizaine et que le Finistère et les Côtes d'Armor en ont perdu quinze à eux deux. Les déséquilibres territoriaux sont constatés, mais comme la dotation est absorbée presque totalement par la pression démographique, la situation n'est pas substantiellement améliorée, ni en Ille-et-Vilaine ni ailleurs.

Le taux de scolarisation des moins de trois ans, également jugé satisfaisant par le rapport, masque la réalité du terrain et surtout les effets du refus de comptabiliser les enfants de deux ans. Les écoles se trouvent mises devant un choix inacceptable : ou bien répondre à toutes les demandes, quitte à dégrader leurs conditions d'accueil, ou bien refuser des tout-petits pour préserver la qualité nécessaire à l'accueil, au risque de laisser les familles se diriger vers le réseau privé.

Dans le second degré public la situation est aujourd'hui à la limite de la rupture. Sur ces trois dernières années, l'académie a bénéficié en moyenne de 120 emplois supplémentaires pour les lycées et les collèges publics. Mais dans le même temps, ce sont 5 600 élèves de plus qui sont arrivés dans les lycées et collèges publics bretons, contre approximativement 2 000 dans le privé. Un peu partout dans les lycées publics les classes sont surchargées, et les difficultés d'inscriptions chaque année plus nombreuses. Des familles sont laissés sans solution jusqu'au milieu de l'été et certaines optent alors pour le privé. En l'occurrence la responsabilité est largement partagée ici, entre l'Etat qui ne met pas les moyens d'encadrement nécessaires, et la Région qui n'a pas su prendre toute la mesure des évolutions démographiques en Bretagne.

Ce constat de saturation peut être fait tout autant au niveau de l'enseignement supérieur, lui aussi pratiquement absent du rapport d'activité de l'Etat. Le 17 septembre, le Président de la République a marqué son souhait d'un élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur tout en déplorant le fait qu'aujourd'hui seulement 42% d'une classe d'âge accède à un diplôme du supérieur. Mais pour atteindre un tel objectif, encore faudrait-il sortir les universités de l'asphyxie financière dans laquelle elles se trouvent aujourd'hui, et leur donner réellement les moyens d'accueillir et d'accompagner tous les jeunes qui arrivent aujourd'hui dans le premier cycle universitaire.

Concentré presque exclusivement sur la compétitivité des territoires et entièrement absorbé par le souci de donner des gages de soutien aux « acteurs économiques », ce rapport d'activité est singulièrement à l'image d'une politique générale qui est en train de manquer son objectif prioritaire de donner toute ses chances à la jeunesse.

INTERVENTION de Mme Marie Martine LIPS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire)

J'interviens plus particulièrement sur un point symptomatique de la difficulté de pérennité des services assurés par des associations pour des problèmes de financements .

Sur les Services pénitentiaires :

L'avis du CESER souligne que les moyens humains et financiers des services pénitentiaires d'insertion et de probation restent structurellement insuffisants pour préparer les sorties et la réinsertion des détenus et donc réduire les risques de récidive.

Un exemple illustre particulièrement ce fait : le risque de voir Auxilia, la principale association qui intervient dans le domaine de la formation en prison (il n'y en a que deux autres, très minoritaires en taux d'activité), menacée de devoir mettre fin à ses actions pour des raisons de financement. En effet, elle était financée sur les fonds de la taxe d'apprentissage, ce qui n'était pas normal, mais ce financement a été supprimé sans que rien n'ait été prévu pour compenser cette suppression.

Or, compte tenu du faible niveau de formation et de qualification de nombreux détenus et des contraintes de l'incarcération pour la mise en place de formations professionnalisantes ou diplômantes, les personnels de l'éducation nationale mis à disposition des établissements pénitentiaires ne sauraient répondre seuls à l'ensemble des besoins. Chaque établissement est doté d'un professeur des écoles au minimum, en moyenne plutôt deux, plus des heures supplémentaires pour des besoins spécifiques. Mais leur mission prioritaire reste le repérage, la médiation et la prévention de illettrisme.

Par ailleurs l'arrivée depuis quelques années d'une « *nouvelle population de détenus, en particuliers les femmes, jeunes et sans motivation* » est d'autant plus difficile à gérer que le manque d'effectifs se fait ressentir et demande un investissement plus important en matière d'accompagnement.

Dans le domaine de la formation en prison, les intervenants associatifs, très majoritairement des enseignants à la retraite, apportent en complément de leurs compétences en matière de formation une relation humaine encourageante, sans jugement porté et une grande souplesse par leur disponibilité et leur engagement militant.

Une absence de solution rapide aux besoins en financement de cette association aurait donc des conséquences graves.

Le CESER de Bretagne a, il y a quelques mois, présenté un vœu qui alertait sur les conséquences des baisses de financement des associations en matière de lien social, d'utilité sociale, et même de service public. Nous en avons là une illustration, hélas loin d'être isolée.



Donnons du sens à l'économie



INTERVENTION de M. Sylvère QUILLEROU (Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne)

Des efforts sont réalisés en Bretagne dans le but de maintenir un niveau égal d'accès aux soins dans les différents territoires,

Le développement des Pôles et Maisons de Santé Pluridisciplinaires, inscrit au volet territorial du CPER (Contrat de Plan État Région) associé au développement de la télémédecine tente de limiter, dans une certaine mesure, l'impact de la désertification des acteurs de santé dans les zones déficitaires.

La présence de ces acteurs de santé est un facteur de maintien de la cohésion territoriale, de maintien de la qualité de vie des habitants, et de maintien de la vitalité économique dans les centres bourgs.

On peut parler de rôle structurant.

En France, en 2014, on a assisté à la fermeture définitive de 123 officines et de 99 dans les 6 premiers mois de 2015. Elles font suite à des restructurations (regroupements) pour la moitié des cas, à des décisions de tribunaux de Commerces et à des départs en retraite sans successeur, à parts équivalentes.

Ces fermetures constituent un signal fort de la désertification des acteurs de soins dans les territoires. Elles concernent essentiellement les communes de 2 500 à 7 000 habitants.

Je vous rappelle qu'approximativement 50% des pharmacies en Bretagne, sont installées dans une commune de moins de 5 000 habitants.

A ce jour, en Bretagne, environ vingt procédures concernant des pharmacies sont ouvertes devant les Tribunaux de Commerce.

L'interdépendance est forte entre les professionnels de santé sur le terrain, et tout changement chez l'un, impacte les autres par un effet domino.

La prise en charge d'un patient est généralement transversale. Par exemple un patient qui déclenche un AVC est, d'abord, pris en charge par une structure hospitalière, puis au retour à son domicile, par son médecin, son pharmacien, son orthophoniste, son masseur-kinésithérapeute.

Sans médecins et sans pharmaciens :

Comment recentrer le système de santé sur les soins de proximité ?

Comment prendre le virage ambulatoire ?

Comment attirer et maintenir des familles avec des jeunes enfants ?

Comment assurer un accès facilité aux services de santé à nos populations vieillissantes ?

Il s'agit, aujourd'hui, de prendre des mesures plus pressantes, de nature à favoriser une répartition géo-démographique de l'ensemble des professionnels de santé, à l'instar des officines de pharmacies, afin de garantir, pour toutes et tous, un égal accès aux soins et à la santé d'une manière générale, dans nos huit territoires de santé.

Dans l'intérêt de la santé publique, donc de nos territoires, le temps ne serait-il pas venu d'ouvrir les compétences des acteurs les plus présents et les plus actifs sur les territoires, avec pour objectif de limiter la rupture dans la prise en charge sanitaire de la population ?

INTERVENTION de Mme Corine FERREIRA (CGT Bretagne)

Depuis de nombreux mois notre région fait face à une crise sans précédent, l'année 2014 n'a malheureusement été d'aucun répit pour les filières industrielles et l'agriculture bretonne. Toutes ces difficultés ayant pour conséquences d'accentuer encore davantage les chiffres du chômage entraînant de nombreux salariés et agriculteurs dans le désarroi le plus total.

Le Pacte d'Avenir signé en décembre 2013 était censé apporter des solutions aux situations d'urgence et devait contribuer à redynamiser le développement de la région. Comme le souligne l'avis du CESER toutes les actions présentées dans le rapport ne découlent pas du pacte d'avenir. Six mois après sa signature la CGT s'impatiait d'en vérifier les effets notamment ceux du titre I. Malheureusement force est de constater que 12 mois plus tard notre impatience s'est transformée en inquiétude.

Nous le disons clairement, il y a urgence à faire fonctionner les outils mis à disposition dans le Pacte d'avenir et à ce que les comités de suivi des filières stratégiques se réunissent pour évaluer leur progression.

Pour la CGT, l'Etat et la Région ne peuvent continuer à se cantonner à une posture de facilitateur mais d'acteur à part entière.

Pour ce qui est de l'aménagement du Territoire, la concentration sur l'agglomération Rennaise a pour conséquence le désaménagement des Territoires et accélère leur désertification, ce qui est en totale contradiction avec ce que porte l'Etat. Nous alertons sur cette situation qui va à l'encontre d'un équilibre régional, qui va creuser encore davantage la fracture territoriale et est un non- sens écologique.

Concernant la sécurisation des parcours professionnels portée par la CGT, seules quatre expérimentations ont été lancées en décembre 2014 toutefois celles -ci se cantonnent à des accords locaux sans dimension régionale. Nous ne pouvons nous satisfaire de ces timides initiatives tant par leur nombre que par leur portée.

Dans le même temps pourtant nos entreprises bretonnes se sont vues accorder de nombreuses ressources européennes, nationales ou territoriales. Pour autant cela n'a pas servi l'emploi puisque le chômage a augmenté en 2014 pour atteindre 8,9% de la population active fin 2014. Le Crédit d'impôt compétitivité emploi quant à lui a bénéficié à 41000 entreprises bretonnes pour un montant de 292 millions d'euros en 2014 euros. Qu'en est-il des emplois créés? Ceci ne fait que nous conforter dans l'idée que tous ces dispositifs déployés par les gouvernements successifs depuis des décennies n'ont jamais développé l'emploi parce que les aides sont données sans contreparties et qu'il n'y a pas ou peu de contrôles. Il est temps de réfléchir à d'autres solutions innovantes, la CGT fait des propositions en ce sens et il est temps qu'elle soit entendue.

Notre organisation syndicale soutient les initiatives organisées en région relatives aux objectifs de l'Etat portant sur l'égalité professionnelle et les conditions de travail. Néanmoins, nous ne pouvons que désapprouver le faible engagement des entreprises bretonnes en matière d'emploi 15% (des accords enregistrés en 2014) , de conditions de travail 3,4% et de dialogue

social 2,4%,celles-ci leur préférant la négociation d'accords portant sur l'épargne salariale pour 43,1% .

Parce que l'emploi des Jeunes est une priorité absolue dans l'intérêt de la société, priorité réaffirmée par la Région, l'Etat, avant d'attribuer des aides à l'embauche, devrait pouvoir vérifier les conditions qualitatives d'accès à la première expérience professionnelle dans les entreprises (reconnaissance des qualifications, qualité des contrats).

En France comme en Bretagne, il n'est pas tolérable que les Enfants en situation de handicap déjà vulnérables ne puissent pas bénéficier d'un personnel d'accompagnement formé et qualifié. C'est pourquoi nous demandons que ce personnel très souvent en grande précarité puisse exercer sa mission dans des conditions dignes et adaptées et sur la base d'un statut pérenne.

L'augmentation des fraudes au chronotachygraphe lors des contrôles sur la route est inquiétante tant pour la sécurité sur les routes bretonnes que vis à vis de la concurrence déloyale entre transporteurs, que cela induit. C'est pourquoi la CGT ne peut qu'encourager les services de l' Etat à lutter contre ces pratiques.

En matière de contrôle du travail illégal la CGT se félicite de la création de l' URACTI qui a déjà démontré son utilité et son efficacité en 2014,

Nous encourageons vivement l' ETAT à poursuivre et à amplifier ses interventions pour 2015. Pour conclure, la CGT est plus que perplexe sur la mise en actions du Pacte d'Avenir en Bretagne pour 2014 et est d'autant plus inquiète qu'elle ne voit pas non plus leurs impacts pour 2015. Nous tirons la sonnette d'alarme car la non mise en pratique d'outils d'anticipation et de traitement de l'urgence risquent de plonger notre région dans le marasme économique et social si nous ne prenons pas les mesures adaptées pour y faire face.

Compte tenu de ces remarques, La CGT votera l'avis du CESER sur le RASER.

INTERVENTION de Mme Isabelle TOXE

(Par accord entre l'Union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) et le centre régional de l'enfance et de l'adolescence inadaptées (CREAI))

Le troisième plan national autisme 2014 / 2017 préconise des diagnostics précoces afin de mettre en place dès le plus jeune âge un accompagnement adapté, réduisant considérablement la gravité et les conséquences de l'autisme sur la vie future des personnes avec troubles envahissants du développement. Malheureusement, actuellement, les centres habilités à réaliser ces diagnostics sont saturés et ne peuvent réaliser leurs missions fidèlement aux préconisations de l'état et le handicap est donc décelé bien souvent trop tardivement.

Le renforcement de l'accompagnement en région s'accompagne de création de places **très insuffisantes** au regard des besoins ou bien de transformation de places au sein des établissements médico-sociaux. Des efforts de financement (FIR) sont à saluer afin de permettre aux professionnels de se former, par contre, l'ensemble des places créées ou transformées ne s'accompagne pas, le plus souvent, de subventions supplémentaires de fonctionnement, alors que l'accompagnement des personnes avec autisme requiert des espaces aménagés et un ratio d'encadrement important (souvent du un pour un).

Nous soulignons également, que la transformation de places diminue d'autant le nombre de places pour les personnes déficientes intellectuelles ne présentant pas de troubles envahissants du développement, dont un grand nombre est également sans solution ou sans solution d'accompagnement adaptée à leurs besoins.

La scolarisation des jeunes bretons avec autisme est un enjeu majeur de l'amélioration de leur l'accompagnement, néanmoins, l'école de la république, malgré la loi de 2005 promulguant l'égalité des droits et de chances, ne dispose pas d'un plateau technique suffisant mais également d'enseignants formés pour permettre à l'ensemble des enfants de la nation, et donc de la région, de fréquenter l'école en milieu ordinaire ou d'y rester.

Le schéma cible ne fait aucun état de la question de l'articulation entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social, pourtant primordiale afin d'éviter des hospitalisations fréquentes des personnes avec autisme, qui pourraient être évitées si, dans l'intérêt de la personne, la communication et le partenariat étaient efficaces et naturels.

Enfin, l'accompagnement spécifique des adultes dont l'hospitalisation s'avère inadéquate et qui sont hébergés dans les centres hospitaliers psychiatriques, tout comme ceux au domicile de leurs parents restent un besoin non couvert.

INTERVENTION de M. Martial WESLY
(Comité régional de la Fédération bancaire française)
Lu par M. René LE PAPE

**Rapport sur l'activité des services de l'Etat en région
Nécessité de renforcer le contrôle sur les chantiers de construction**

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le rapport d'activité des services de l'Etat en région Bretagne permet d'en avoir une vision à la fois large et synthétique. Il permet de mettre en évidence les domaines, très nombreux, dans lesquels intervient l'Etat en région. Nous tenons à exprimer à cette occasion notre attachement à l'Etat, garant des droits et libertés fondamentales, mais aussi à un Etat qui se réforme, s'adapte, gagne en réactivité, souplesse, agilité, au service des citoyens, du développement économique et des entreprises.

Cet attachement à l'Etat nous amène également à exprimer une attente extrêmement forte. Nous voudrions en effet attirer votre attention sur la nécessité d'intensifier les contrôles sur les chantiers de construction pour lutter contre la concurrence déloyale.

En effet, les lois Savary et Macron ont créé des instruments permettant de prévenir et sanctionner les fraudes au détachement via notamment la généralisation de la carte d'identification professionnelle, la responsabilisation des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordres.

Cependant, demeure une défaillance majeure : les contrôles sur chantier manquent d'effectivité. Ils doivent être renforcés, en particulier le soir et le week-end.

A ce titre la Fédération régionale du bâtiment a demandé au service des douanes un engagement plus fort en la matière.

Une première étape a été franchie grâce à la loi Macron qui permet désormais d'associer les douanes au contrôle de la carte BTP sur les chantiers.

Nous demandons aux pouvoirs publics, dans un double souci de cohérence et d'efficacité, de conférer aux douaniers le pouvoir de verbaliser. Nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Préfet, de bien vouloir relayer cette demande qui nous semble totalement légitime.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Mme Véronique LE FAUCHEUR (CFDT Bretagne)

La CFDT considère que ce rapport, à la présentation agréable, représente un élément important dans la communication de l'action de l'Etat en région.

Sa qualité principale d'information des politiques portées par l'Etat en région conduit à regretter qu'il ne fasse pas suffisamment état d'éléments qualitatifs allant au-delà des montants engagés par les politiques publiques.

La CFDT insistera sur deux points :

PREMIER POINT : LA COHERENCE DES POLITIQUES ET LA GOUVERNANCE

Le rapport fait bien apparaître la complexité et la multitude de dispositifs, de politiques menées par l'Etat seul ou avec les autres acteurs. Cela montre également la complexité que leur articulation crée avec un risque de démultiplier les lieux de concertation et conférences de financeurs sans réel engagement ou prérogatives de pilotage et de décisions clairement établies. Cette remarque est aussi appropriée pour la cohérence des dispositifs jeunes tant dans leur articulation que leur complémentarité.

A ce jour cohabitent des engagements de développement de l'emploi et des compétences financés au niveau national pour certaines branches, des chartes nationales de branches, des gestions prévisionnelles des emplois et des compétences territoriales, et en parallèle, de nouveaux outils nommés SPEP (services publics de l'emploi de proximité) peuvent voir le jour sous réserve d'un projet porté et construit par des acteurs du territoire et présentés à la DIRECCTE pour validation et financement public.

Cette complexité maintient les difficultés d'accès à l'information et aux dispositifs pour les usagers bretons. Un réel problème d'égalité d'accès aux droits se pose ;

POURTANT PLUSIEURS OUTILS SONT EN PLACE

Le pacte d'avenir, signé entre l'Etat et la Région témoigne de cette volonté des acteurs de prendre ensemble les moyens de construire le développement économique et social de notre région. Chacun y a intégré ses outils de financement pour tenter de les orienter dans la même direction.

Le rapport là aussi souligne les différents lieux de concertation créés, leur rythme de réunion mais fait peu état des réels résultats obtenus. On peut au passage poser la même question pour le CICE, attribué à 41000 entreprises implantées en Bretagne mais dont on ne connaît à ce jour les effets réels en termes d'innovation et de développement de l'emploi.

Un pas reste à franchir, celui de s'engager réellement, comme le prévoit la loi relative à la démocratie sociale et à la formation professionnelle, pour engager la construction d'une gouvernance régionale quadripartite.

En ce sens le rapport fait état de la création du CREFOP lieu de gouvernance, régionale de l'emploi et de la formation.

Si aujourd'hui l'outil est créé le défi reste à relever par chaque partenaire Etat Région et partenaires sociaux de réellement **co-construire et coopérer** pour optimiser les moyens de ces trois financeurs au service de l'emploi et des parcours et du développement économique.

Le deuxième point : les moyens et les priorités de l'Etat

La baisse des moyens de l'Etat, et la réduction des effectifs présentée sur quatre années mériteraient des données plus affinées sur le devenir de ces emplois (transfert de compétences, réduction des emplois liés aux efforts imposés par les restrictions budgétaires...). L'accord cadre relatif aux risques psychosociaux est évoqué, plus en termes de perspective. Il attend donc un réel diagnostic sur la qualité de vie des agents au travail en insistant sur la relation entre mission, et moyens non seulement de manière quantitative mais également sur les dimensions 'aspect organisationnelles et qualitatives. En effet, L'Etat garde des missions de contrôle et d'inspection qui doivent garantir le respect des nouveaux cadres posés notamment contractuels. Dans l'intérêt de tous ces missions se doivent d'être exercées dans des conditions de qualité. Enfin, la CFDT reste attentive aux difficultés de financement de nombre d'associations qui exercent une mission de service public comme par exemple Auxilia (association de bénévoles dont la mission est la formation des détenus et leur accompagnement). Ces missions sont indispensables au bon fonctionnement de notre société en ce sens qu'elles sont porteuses de valeurs dont le vivre ensemble et la citoyenneté. Un regard attentif doit être porté par l'Etat qui ne peut supprimer des lignes budgétaires sans interroger la poursuite de ces missions essentielles.

INTERVENTION de Mme Bénédicte LERIDÉE
(Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
– CRAJEP)
Lu par M. Bernard GAILLARD

Monsieur le Président, chers collègues,

Je m'exprime aujourd'hui au nom du CRAJEP de Bretagne.

Dans un premier temps, le CRAJEP se félicite de l'action des Services de l'État en matière de politique jeunesse et d'éducation populaire même si le contenu quelque peu imprécis du RASE ne permet pas une analyse aussi pertinente qu'attendue. Il nous apparaît toutefois important d'apporter quelques précisions, notamment en termes d'impact des baisses notables des subventions.

5-2 : Garantie Jeunes

Ce dispositif reste emblématique de la volonté des institutions d'accompagner la jeunesse dans un souci d'insertion. Nous nous félicitons des résultats obtenus et de sa reconduction pour l'année 2015. Soyons, toutefois, vigilants, d'une part, au nombre de jeunes concernés qui reste encore faible par rapport au nombre de jeunes en réelle détresse sociale et d'autre part, à faire la promotion du dispositif auprès des jeunes hommes.

6-8 : Engagement des jeunes

- Pour ce qui concerne le dispositif Service Civique, il est indéniable qu'il présente un grand intérêt pour les jeunes puisqu'il leur fournisse une expérience professionnelle qui, bien souvent, est la première. Les missions qui leur sont proposées ne doivent, toutefois, pas pallier au manque de ressources humaines au sein des structures - manque de ressources humaines dues en grande partie aux difficultés de pérennisation des postes compte tenu de la conjoncture actuelle.

6-8-2 : Actions en faveur de l'engagement des jeunes

- Les postes FONJEP sont des postes à valeur ajoutée dans les structures en ce sens qu'ils permettent la pérennisation d'un grand nombre d'entre eux. Certes, le financement annoncé semble important au regard des budgets disponibles mais les fédérations d'éducation populaire notent un fort recul du nombre de postes alloués. Les structures s'en trouvent, de fait, mis en danger car on sait qu'une structure qui ne se développe pas tend à disparaître. Or ces postes favorisent grandement le développement des structures. Il nous faut porter un regard attentif sur l'évolution de ce dispositif afin d'éviter, notamment, un plan de licenciement invisible - plan que vit actuellement le monde associatif sans que les pouvoirs publics en prennent véritablement la mesure.

9-2 : la santé en Bretagne: l'accueil et l'écoute des jeunes

- Nous reprenons, aujourd'hui, des propos que nous avons, d'ores et déjà, tenus à plusieurs reprises au sein de cette assemblée: les PAEJ ne sont pas en nombre suffisant compte tenu du nombre de jeunes bretons en demande et de l'étendu du territoire breton. Nous restons donc en

attente d'un développement conséquent de ces structures sur tout le territoire breton en respectant une équité territoriale indispensable.

10-1 : Égalité entre les hommes et les femmes

- Il s'agit, bien entendu, de maintenir et d'accompagner les actions de sensibilisation auprès des jeunes mais également de développer plus avant la collaboration de tous les acteurs des politiques jeunesse. En effet, les fédérations de jeunesse et d'éducation populaire mènent sur les territoires des actions efficaces auprès de tous les types de population. Un soutien plus probant à ces actions nous paraît nécessaire ainsi qu'une plus grande concertation afin que tous ensemble nous soyons en mesure de maintenir une cohésion sociale essentielle au mieux vivre ensemble.

Le CRAJEP de Bretagne tient, donc, à tirer la sonnette d'alarme concernant la fragilisation financière des structures qui induit la non pérennisation de toutes les actions menées qui tendent vers une prise de conscience par les citoyens du rôle qu'ils ont à tenir individuellement et/ou collectivement pour un mieux vivre ensemble dans une société plus juste et plus équitable.

Je vous remercie.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2015 »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

M. Martial WESLY,
Rapporteur général en charge du budget

AVIS DU CESER SUR LE PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2015

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le projet de décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2015 est la dernière décision budgétaire du Conseil régional avant son renouvellement.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ne prévoit pas la possibilité d'engager de nouvelles dépenses avant le vote du budget suivant. La loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) adoptée le 7 août dernier introduit, pour le seul exercice budgétaire 2016, une dérogation au CGCT autorisant la reconduction d'un tiers des autorisations de programme et des autorisations d'engagement du dernier exercice budgétaire dans l'attente du vote du budget. Pour permettre la continuité de l'exécution budgétaire début 2016, il sera proposé à la nouvelle assemblée de délibérer sur cette disposition lors de l'une de ses séances d'installation.

La décision modificative n°3 permet d'intégrer pour la première fois dans le budget de la Région les opérations relatives à la mise en œuvre du Programme de développement rural breton (PDRB FEADER) 2014-2020, dont la Région assume l'autorité de gestion, sur la base des informations transmises par l'Agence des services et des paiements (ASP) en tant qu'organisme payeur, soit 7 540 k€.

Cette décision modificative permet aussi de prendre en compte trois opérations plus significatives :

- l'achat de foncier au groupe PSA pour la réalisation d'un pôle industriel dédié à la transition écologique et énergétique et à la mobilité durable (15 M€ en autorisation de programme) ;
- l'impact financier du protocole d'intention entre la SNCF et la Région Bretagne relatif à l'offre de service TGV et TER adopté lors de la session d'avril (50 M€ en autorisation d'engagement) ;
- la montée en puissance du projet de développement du port de Brest (74,5 M€ en autorisation de programme).

Il est proposé d'abonder les recettes inscrites au budget d'un montant de :

- 3 300 000 € au titre des participations de Rennes Métropole et du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine à l'acquisition par la Région d'un terrain appartenant à l'entreprise PSA ;
- 2 500 000 € de Fonds de compensation de la TVA au titre des dépenses réalisées par la Région en 2014 ;
- 800 000 € liés à l'excédent constaté lors de la clôture du compte TER 2014 ;
- 510 000 € de dédommagement versé par SNCF Réseau en compensation du versement anticipé d'une part du financement de la Ligne à grande vitesse (LGV) en 2014 ;
- 430 000 € d'ajustement des participations des collectivités locales à la politique de soutien aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité ;
- 433 000 € de rectifications comptables diverses : réimputations comptables 2012 (20 k€), reprise de provision (323 k€) et cession d'actif (90 k€).

Par ailleurs, 7 540 k€ sont inscrits au titre des opérations réalisées dans le cadre du Programme de développement rural (montant équilibré en recettes et en dépenses).

Il est proposé d'affecter une part des recettes supplémentaires constatées à la diminution de l'autorisation d'emprunt, qui est ainsi minorée de 6 400 000 €.

Au total, l'ajustement proposé des prévisions de recettes du budget s'élève à 9 113 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Tout d'abord, le CESER a bien noté que la loi NOTRe autorisait par dérogation à reconduire un tiers des autorisations de programme et des autorisations d'engagement du dernier exercice budgétaire. Le CESER sera donc attentif aux décisions prises en ce sens, lesquelles visent à assurer la continuité budgétaire au niveau de la Région. Elles doivent aussi permettre un bon exercice des missions du CESER dans le cadre du suivi de l'action de la Région.

Ensuite, le CESER relève que les ajustements budgétaires inscrits dans la DM3 ne représentent que 0,65 % du budget 2015, et restent ainsi très mesurés.

Au-delà de ces écritures, la DM3 fait apparaître de nouvelles autorisations de programme et d'engagement :

- qui s'inscrivent dans la continuité des engagements pris par la Région (travaux du port de Brest, ou amélioration des dessertes TGV/TER dans le cadre du protocole d'intention signé avec la SNCF) ;
- ou en soutien du développement industriel lorsqu'il s'agit de l'acquisition de 53 hectares sur le site PSA, le Conseil régional assurant le portage de l'opération en partenariat avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole ;
- ou encore en soutien des exploitations agricoles, pour faire évoluer les pratiques et encourager les investissements ciblés.

Notons que deux lignes des crédits de paiement s'inscrivent en retrait :

- d'une part, 12 M€ au titre des investissements ferroviaires, lesquels bénéficient d'une régularisation sur l'exercice 2014 du fait d'un indice représentatif du coût des travaux publics plus favorable que prévu (à ce sujet, le CESER relève que la Région a choisi d'affecter ces capitaux à d'autres financements plutôt qu'au soutien des opérations

touchant à l'amélioration des infrastructures de transport, objectif dont il a redit l'importance dans un vœu en date du 2 février 2015) ;

- d'autre part, 3 M€ correspondant à une provision non consommée en 2015, en raison du report en 2016 du lancement des appels d'offres pour les travaux du port de Brest.

En conclusion, le CESER apprécie la modération des ajustements venant confirmer la qualité des prévisions et la réduction de l'autorisation d'emprunt permise à hauteur de 6,4 M€.

Au-delà des projets déjà inscrits, il souligne aussi la réactivité de la Région quand il s'agit d'aider à la création d'un pôle industriel orienté vers la mobilité durable et le bâtiment performant dont la concrétisation devra être suivie attentivement, ou encore de renforcer son soutien au monde agricole en recherchant l'amélioration des performances en matière d'environnement et de production.

Sur proposition de M. Norbert HELLUY

Président de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

MISSION III - POUR UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE PERMETTANT LA SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

311 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de MM. Franck PELLERIN et Joël SIRY,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Chèque Formation étant fortement sollicité, le Président du Conseil régional propose de l'abonder de crédits de paiement de fonctionnement complémentaires pour un montant de 922 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Il s'agit d'un ajustement budgétaire qui n'appelle pas d'observations particulières de la part du CESER.

MISSION IV - POUR UNE EDUCATION DE QUALITE, OUVERTE SUR LA RECHERCHE ET SUR LE MONDE

452 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement
--

Sur proposition de Mme Claudie CORNIL et de M. Emmanuel THAUNIER,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose sur ce programme d'abonder de 1,268 M€ l'autorisation d'engagement de 28,732 M€ ouverte au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte où l'Etat confère d'une part de nouvelles responsabilités aux Régions dans le domaine de la formation professionnelle et d'autre part s'investit lui-même dans le cadre d'un plan de relance de l'apprentissage, le CESER se félicite que la Région maintienne l'ensemble de ses dispositifs visant à inciter les entreprises à accueillir des apprentis.

La présente décision entre dans le cadre de l'application de la loi de finances 2015, qui octroie une aide de 1 000 € aux nouveaux employeurs de moins de 250 salariés accueillant des apprentis.

Par cette décision modificative, la Région prévoit d'engager des primes aux entreprises pour 17 M€, soit 1,268 M€ de plus que ce qu'elle avait envisagé initialement. Cette évolution va dans le bon sens mais vient nous rappeler que la trajectoire financière du programme 452 est sérieusement à la baisse ces dernières années. En effet, les autorisations d'engagement étaient de 41 M€ en 2014 et de 62 M€ en 2013 et 2012. La relance réelle de l'apprentissage méritera certainement un investissement encore plus important de la part du Conseil régional pour encourager les entreprises à y recourir à la hauteur des objectifs (500 000 en France à l'horizon 2017).

Le CESER rappelle ce qu'il a déjà exprimé dans son avis sur les orientations budgétaires 2015 (séance du 13 octobre 2014) : l'aide aux entreprises accueillant des apprentis doit s'accompagner d'une politique de soutien aux CFA qui s'engagent dans la démarche Bretagne Qualité Apprentissage et de mesures visant à plus d'équité entre apprentis.

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD
Président de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

MISSION VII - POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE AU SERVICE DE TOUS

751 - Développer le sport en région

Sur proposition de Mme Bénédicte LERIDEE et de M. Loïc FANOUILLE, au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé d'abonder de 100 000 € l'aide aux clubs phares pour faire face aux aléas de l'année en cours.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Il serait difficile de remettre en cause une telle proposition en faveur des clubs phares. Cependant, une fois de plus, se pose la question du soutien renforcé ou non à l'accès au sport pour tous dans un contexte général de baisse des dotations et subventions aux autres clubs sportifs.

Sur proposition de Mme Evelyne LUCAS
Présidente de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

MISSION V - POUR DES TRANSPORTS EFFICACES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE L'ECONOMIE

511 - Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de M. Jacques UGUEN, au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le protocole d'intention approuvé en avril 2015, qui se traduit par une convention avec SNCF Voyages marque l'ambition du Conseil régional d'allier vitesse et niveau élevé de l'offre lors de l'arrivée de la grande vitesse en 2017. Dans ce cadre, la demande de 50 M€ d'autorisation d'engagement pour abonder l'autorisation de programme correspond à 10 M€ annuel sur la durée du protocole qui est de 5 ans.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le protocole d'intention approuvé en session du Conseil régional en avril 2015 montre la volonté du Conseil régional d'allier vitesse et niveau de l'offre de transports sur le territoire breton en optimisant les interactions entre les TGV et les TER.

Ce développement de l'offre TGV et TER implique un effort complémentaire du Conseil régional de Bretagne de 10 M€ par an à compter de la mise en service de la ligne à grande vitesse. Cette autorisation de programme en investissement de 50 M€ couvre donc les 5 années du protocole d'intention signé avec SNCF Voyages, qui définira les rôles, les droits et les obligations respectifs de SNCF Mobilités et du Conseil régional. Le CESER souhaite être informé du contenu de la convention et suivra, en lien avec le Conseil régional, l'évolution de ce conventionnement.

512 - Moderniser le réseau ferroviaire et favoriser le développement du fret

Sur proposition de M. Jean-Luc PELTIER,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La faiblesse de l'évolution des indices représentatifs des coûts de travaux publics a permis de contenir le coût des travaux de la LGV Bretagne – Pays de la Loire. Cette situation conduit à un besoin de CPI en diminution de 12 000 000 €.

Dans ce cadre le Président du Conseil régional propose de réduire de 12 000 000 € les crédits de paiement d'investissement inscrits au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de la diminution des coûts de construction de la LGV. Cependant, il tient à souligner qu'il s'agit d'une opportunité liée au contexte de crise qui sévit dans le secteur du BTP, conséquence notamment de la baisse des commandes publiques.

Compte tenu de cette observation et dans le prolongement de son vœu formulé le 2 février 2015 intitulé « *Inquiétude du CESER sur les futurs financements alloués aux infrastructures de transport terrestre en Bretagne, pour un débat régional public* », le CESER aurait souhaité une réaffectation de cette dotation pour permettre de financer la nécessaire remise à niveau des infrastructures ferroviaires du réseau du maillage régional.

531 - Moderniser les ports à vocation régionale

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose sur ce programme :

- d'abonder de 74 500 000 € l'autorisation de programme de 117 347 000 € ouverte au titre des exercices 2014 à 2018 ;
- d'abonder de 1 300 000 € l'autorisation d'engagement de 1 139 000 € au budget ;
- de réduire de 3 000 000 € les crédits de paiements d'investissement inscrits au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

L'évolution de l'enveloppe du programme est liée au projet de développement du port de Brest. Le CESER se satisfait que ce projet, dont les étapes administratives préliminaires sont achevées, puisse entrer en phase opérationnelle. Le démarrage effectif des travaux, prévu pour mi-2016, justifie l'abondement de l'enveloppe de 74,5 M€.

Le CESER prend note de la réduction de 3 M€ des crédits de paiement d'investissement prévus pour le programme, liée à un premier provisionnement budgétaire surestimé.

Sur proposition de M. Dominique LECOMTE

Président de la Commission « Développement économique et recherche »

**MISSION II - POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE
FILIERES FORTES ET CREATRICE D'UN EMPLOI DE
QUALITE**

**226 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières
stratégiques**

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional a souhaité acquérir 53 hectares appartenant à PSA et aujourd'hui inutilisés sur le site de La Janais. Les crédits nécessaires à l'engagement maximum de cette dépense sont de 15 M€.

Cette acquisition permettra, d'une part, d'améliorer la compétitivité du site de la Janais, en soulageant PSA du coût de ces hectares non utilisés, et d'autre part, de disposer d'espaces conséquents permettant la création d'un pôle industriel sur la thématique de la transition énergétique et écologique, notamment autour de la mobilité durable et du bâtiment performant.

Ces terrains doivent être revendus à Rennes Métropole en vue de leur aménagement et de leur réindustrialisation. Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine apporte lui aussi un financement (1,65 M€).

La valeur des terrains est dépendante de l'activité industrielle de PSA sur le site de Rennes, aussi des dispositions particulières ont été prévues quant au suivi de l'activité et des investissements de PSA sur le site. Ainsi, si l'affectation d'un nouveau véhicule sur le site n'était pas réalisée à l'horizon 2020, le Conseil régional de Bretagne serait en droit de réclamer à PSA la somme forfaitaire de 2,850 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Cette décision modificative s'inscrit pleinement dans l'axe 3 du programme 226 puisqu'elle contribue à la pérennisation et au développement de la filière automobile (PSA, équipementiers, sous-traitants) et de ses emplois sur l'ensemble de la Bretagne.

Le CESER est favorable à cette opération de grande envergure menée conjointement avec Rennes Métropole et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Avec l'ouverture d'une autorisation de programme de 15 M€ au titre de l'exercice 2015 et l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 15 M€, cela représente un peu moins du double des crédits de paiement initialement affectés au programme 226 pour l'année 2015.

Néanmoins, le CESER s'interroge sur le niveau de dépendance vis-à-vis de PSA et de l'affectation ou pas de nouveau véhicule sur le site. Ce risque ne va-t-il pas au-delà d'une dépréciation éventuelle des terrains acquis ? N'est-ce pas la création du pôle industriel lui-même qui pourrait être compromise ? Au vu des sommes investies, le CESER considère que cet investissement doit déboucher rapidement sur un projet industriel.

231 - Soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural
--

Sur proposition de M. Didier LUCAS,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 231 vise à favoriser le développement durable des systèmes agricoles. Pour ce faire, le Conseil régional soutient différents objectifs opérationnels :

- participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement ;
- favoriser l'accroissement de l'autonomie énergétique et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles ;
- accompagner les actions d'aménagement rural et d'optimisation du foncier.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La double performance des filières de production, économique et environnementale, doit être un guide orientant les choix du Conseil régional dans cette période de crise.

En Bretagne, la reconquête de la qualité de l'eau est un défi relevé par les agriculteurs qui poursuivent leurs engagements dans ce sens. Les résultats sont très encourageants.

Autre élément encourageant, le bon taux de participation des agriculteurs à la nouvelle programmation des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont la contribution à l'amélioration des pratiques agricoles est une réalité.

Abonder l'autorisation d'engagement de ce programme de 1,5 M€ afin de faire face à ce rythme de mise en œuvre des MAEC, plus élevé que prévu, est une nécessité pour garder la dynamique d'évolution des pratiques. Pour la même raison, les contrats doivent rester accessibles à tout agriculteur sur les territoires bretons.

232 - Améliorer la performance des filières de production agricoles et agroalimentaires

Sur proposition de MM. Didier LUCAS et Henri DAUCE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'augmenter de 1 M€ l'enveloppe destinée au Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCA EA), sur un programme initial de 9 millions d'euros. Le cofinancement prévoit que l'Europe et l'Etat participent chacun à hauteur de 1 pour 1. Le premier appel à projets a permis de recevoir plus de 1 000 dossiers, pour une enveloppe de 25 millions d'euros au total.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu du nombre de dossiers reçus, ce réabondement est bienvenu. Il paraît important de ne pas voir ce programme uniquement comme une subvention à l'agriculture, car ces fonds vont encourager l'emploi dans d'autres corps de métiers comme le bâtiment. Le CESER recommande de bien orienter cette enveloppe vers des investissements productifs diversifiés et raisonnés, afin d'aider à améliorer la compétitivité et la durabilité des exploitations agricoles.

Dans la continuité de ce programme, il apparaît judicieux pour le CESER que le Conseil régional cofinance aussi les fonds supplémentaires de l'Etat annoncés par le Premier Ministre le 3 septembre.

Sur proposition de M. Gérard FERRE
Rapporteur général

MISSION XI - FONDS DE GESTION DES CREDITS EUROPEENS

1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 1120 de la Mission XI sert de support à la restitution des informations relatives à la mise en œuvre du Programme de développement rural breton (PDRB FEADER) 2014-2020 dont la Région assume l'autorité de gestion.

Contrairement aux fonds FEDER et FSE, l'Agence des services et des paiements (ASP) en est l'organisme payeur. Le FEADER ne transitera pas par le budget régional, les opérations en recettes et en dépenses étant portées par cette agence de l'État.

L'instruction budgétaire et comptable du 11 février 2015 impose que la Région intègre, dans ses comptes, les opérations réalisées par l'ASP. Cette instruction stipule que l'intégration doit se faire sur la base d'un état annuel des dépenses payées du 16 octobre N-1 au 15 octobre de l'année N, au plus tard lors de la dernière délibération budgétaire de la collectivité chaque année. Lorsque la dernière délibération budgétaire de la collectivité se situe avant cette date, une estimation des crédits nécessaires doit être réalisée.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se félicite que la Bretagne ait fait partie des cinq premières régions à voir son programme de développement rural validé le 7 août 2015.

Le CESER prend acte des premières décisions de programmation prises, que ce soit dans le cadre du dispositif de transition (prévu entre les périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020), par anticipation du PDRB 2014-2020 par le Conseil régional (en tant qu'autorité de gestion), ou depuis la validation de ce programme. Celles-ci correspondent bien aux orientations validées par le Comité de suivi des fonds européens.

Le Président du Conseil régional propose de rendre compte de ces actions par le biais d'écritures comptables sur le programme 1120, bien que les fonds du FEADER ne transitent pas par le budget régional. Cette opération, qui correspond à une obligation, n'appelle pas de remarque du CESER.

Sur proposition de M. Martial WESLY
Rapporteur général

MISSION XII - AUTRES DEPENSES

9011 - Développement des conditions de travail et des compétences
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le but d'ajuster les prévisions budgétaires établies par les groupes politiques en 2014 pour l'exercice 2015, il est demandé la diminution des crédits de fonctionnement inscrits au programme 9011, pour un montant de 13 037 €, afin d'abonder la nature comptable relative

aux salaires des collaborateurs de groupes sur le programme 9012, sans modification de l'équilibre du budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Il s'agit d'un ajustement budgétaire mineur entre deux programmes, sur lequel le CESER ne formule pas d'observations.

9012 - Rémunérations des agents et indemnités des membres des assemblées

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose de procéder à des ajustements équilibrés entre différents chapitres concernés au titre de la rémunération des personnels.

La création de trois postes est envisagée, concernant la communication autour du projet de développement du port de Brest, le renouvellement de contrats de concession portuaire et aéroportuaire arrivant à échéance ou encore l'expertise en matière d'ingénierie environnementale, notamment sur la question des dragages dans les ports et les voies navigables.

Ces postes auront des conséquences nulles ou très marginales sur la masse salariale 2015. Sur une année complète, leur coût est estimé à 150 000 €.

Enfin, un ajustement des prévisions budgétaires à hauteur de 13 037 € touchant aux salaires des collaborateurs de groupes doit être réalisé par augmentation du programme 9012, avec diminution en parallèle du programme 9011.

Les ajustements suivants sont ainsi proposés :

- réduction de 240 000 € des crédits de paiement de fonctionnement inscrits sur le chapitre 938, et inscription d'un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 200 000 € sur le chapitre 932 et de 40 000 € sur le chapitre 933 ;
- inscription d'un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 13 037 € sur le chapitre 944.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve ces opérations qui correspondent à des ajustements entre chapitres concernant les personnels et sans conséquences sur le budget 2015.

Les trois postes dont la création est envisagée répondent aux besoins techniques estimés par le Conseil régional.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité
Abstentions : FO (5)**

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« TARIFS REGIONAUX DE LA TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES (TICPE) – RECONDUCTION DES MODULATIONS »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

M. Martial WESLY,
Rapporteur général en charge du budget

AVIS DU CESER SUR LES TARIFS REGIONAUX DE LA TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES – RECONDUCTION DES MODULATIONS

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La TICPE prélevée sur les carburants automobiles est partagée entre l'État, les Régions et les Départements en compensation des transferts de compétences intervenus depuis 2006. Elle représente désormais un quart des ressources hors emprunt de la Région.

Le Président du Conseil régional propose de reconduire la modulation des fractions de tarifs régionales de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) votée pour 2015 :

- de 1,15 € par hectolitre de gazole ;
- de 1,77 € par hectolitre de supercarburant sans plomb 95, 98 et E10.

Par ailleurs, compte tenu de l'engagement du Conseil régional de Bretagne dans le financement du projet Bretagne à grande vitesse, il propose de reconduire, à compter du 1^{er} janvier 2016, la majoration complémentaire des tarifs de TICPE dans les limites maximales autorisées :

- de 1,35 € par hectolitre de gazole ;
- et de 0,73 € par hectolitre de supercarburant sans plomb 95, 98 et E10.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Considérant d'une part les charges découlant des transferts de compétences assumés par la Région, et d'autre part son implication dans le financement du projet Bretagne à grande vitesse, le CESER approuve la reconduction des tarifs de TICPE en vigueur.

Cet avis du CESER a été adopté en séance plénière à l'unanimité Abstentions : 18 : (CGT :11 ; FO : 5 ; FSU : 1 ; Solidaires 1)
--

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES



INTERVENTION de Mme Françoise LE LOARER (Comité régional CGT de Bretagne)

Le Conseil Régional propose une nouvelle fois la reconduction des modulations de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques.

La Région s'appuie sur le financement d'infrastructure de transports collectifs durables tels que Bretagne Grande Vitesse et sur les transferts de compétences assumés pour justifier la reconduction des tarifs de la TICPE.

La CGT considère que ce choix va pénaliser une nouvelle fois les habitants de notre région les plus modestes, les plus précaires, les demandeurs d'emploi, ceux dont le pouvoir d'achat stagne voire régresse, ceux qui sont contraints de se déplacer avec leur véhicule car habitant souvent loin des centres villes, non par choix mais par nécessité.

Notre région est aujourd'hui profondément marquée par la crise notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire, du BTP, des services à la personne, secteurs où les salaires sont bas et les contrats souvent précaires.

Le chômage est en augmentation en Bretagne de +4,7 % entre juillet 2014 et fin juillet 2015.

Rappelons qu'à l'origine, la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) avait été créée pour financer les modes alternatifs à la route et devait peser essentiellement sur le secteur du transport routier.

Force est de constater que l'on est loin de cet objectif.

La CGT qui n'est pas à priori contre le principe d'une TIPP dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité, considère qu'il est urgent de revenir à la vocation d'origine de cette ressource.

La CGT revendique la mise en place d'un système de stabilisation des prix pétroliers à la pompe.

Pour toutes les raisons évoquées, la CGT s'abstiendra sur l'avis du CESER.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

«MODIFICATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

M. Martial WESLY,
Rapporteur général en charge du budget

AVIS DU CESER SUR LA MODIFICATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle que le règlement budgétaire et financier est valable jusqu'à la fin de la mandature.

Pour permettre la continuité de l'exécution budgétaire au début de l'année 2016, il propose de prolonger la durée de validité du règlement actuel jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement par l'Assemblée régionale appelée à être renouvelée en décembre 2015.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Il est impératif que la Région puisse honorer l'ensemble de ses engagements sans rupture entre le renouvellement prévu en décembre 2015 et la date à laquelle la nouvelle assemblée sera en mesure d'adopter un nouveau règlement budgétaire et financier, début 2016.

Le CESER approuve donc la prolongation du règlement actuel jusque-là.

Cet avis du CESER a été adopté en séance plénière à l'unanimité

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« RAPPORTS RELATIFS AUX SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE ET AU COMITE REGIONAL DU TOURISME (CRT) »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

M. Martial WESLY,
Rapporteur général en charge du budget

AVIS DU CESER SUR LES RAPPORTS RELATIFS AUX SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET AU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional soumet à l'assemblée les rapports relatifs aux sociétés d'économie mixte dans lesquelles la Région est partie prenante, et au Comité régional du tourisme.

- La Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne (SEMAEB) a poursuivi ses missions de développement du territoire et s'est mobilisée dans le cadre de la transition énergétique. Elle a aussi restructuré son organisation, changé de locaux et transféré son siège social. Une réflexion est engagée sur une nouvelle filiale permettant d'intervenir en portage immobilier d'entreprises.

L'exercice s'est conclu sur un résultat négatif de 47 384 € (vs résultat positif de 116 418 € en 2013), qui s'explique par de nombreux facteurs, parmi lesquels une baisse du chiffre d'affaires et une hausse des dotations aux amortissements et aux provisions pour retraite. L'acquisition de nouveaux locaux a également engendré des charges financières plus conséquentes.

- La Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN) porte les navires exploités par la SA BAI (Brittany Ferries). Celle-ci voit un redressement de l'activité passagers (+ 3 %), alors que l'activité fret connaît un recul de 0,9 %.

Malgré un résultat d'exploitation encore négatif (- 25 730 €) le bon niveau des produits financiers permet d'extérioriser un résultat positif de 76 431 € au terme de l'exercice (septembre 2014).

Dans un marché disputé, plusieurs facteurs offrent des perspectives favorables pour 2015 (plan de retour à la compétitivité appliqué depuis 2012, reprise de l'activité économique au Royaume-Uni, baisse des coûts des carburants, meilleur taux de change GBP/euro).

Le plan de transition écologique comportant l'installation de filtres à fumées sur les navires de la flotte sera mis en œuvre sur trois navires en 2015 et trois autres en 2016, pour un investissement total de l'ordre de 3 M€.

- Le Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) a connu en 2014 une progression d'activité, toutefois accompagnée d'une augmentation plus nette des

charges. Le résultat exceptionnel positif, contrairement à 2013 (+ 121 k€ vs – 129 k€), permet au terme de l'exercice d'afficher un bénéfice de 128 k€.

- Le Comité régional du tourisme s'est montré actif pour remplir ses missions d'observation et de promotion de la Bretagne, et pour faire avancer les grands chantiers régionaux. Un niveau de charges en retrait sensible a permis de conclure l'exercice 2014 sur un résultat certes négatif de 17 k€, mais en amélioration par rapport à 2013 (– 158 k€).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER a pris connaissance avec intérêt des différents rapports qui lui sont soumis.

Ceux concernant la SEMAEB, la SABEMEN et le Comité régional du tourisme n'appellent pas de remarques particulières.

La situation du CEVA attire cependant l'attention, car malgré un résultat positif au terme de l'exercice 2014 (mais obtenu grâce à un résultat exceptionnel reposant sur des produits divers), les fonds propres restent négatifs à hauteur de 144 k€ pour un capital initial de 560 k€. Même si la Région n'intervient que pour 6 % au capital, la question de la re-capitalisation se pose avec acuité.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE
ECOLOGIQUE (SRCE) SUITE A LA CLOTURE DE
L'ENQUETE PUBLIQUE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur M. Alain THOMAS

AVIS DU CESER SUR LE DOSSIER APPROBATION DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Chaque Région est appelée à se doter d'un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) co-élaboré par l'État et le Conseil régional et portant l'ambition régionale en matière de Trame verte et bleue (TVB). La TVB est un outil visant à endiguer l'érosion de la biodiversité remarquable ou ordinaire. Elle est un nouvel outil d'aménagement durable, s'appuyant sur l'identification des liens écologiques qui unissent et irriguent tous les territoires.

L'élaboration du SRCE a fait l'objet d'une co-construction durant deux années et plus de 1 000 acteurs ont été associés.

Le Comité régional trame verte et bleue (CRTVB) ayant validé (unanimité moins deux abstentions) les dernières modifications résultant des observations exprimées au cours des consultations et de l'enquête publique, il convient dorénavant de finaliser la procédure d'approbation par une dernière présentation à l'Assemblée régionale, un arrêté du Préfet de région puis un arrêté du Président du Conseil régional pris dans les mêmes termes.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Pour rappel, le CESER a rendu un avis sur le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) le 13 octobre 2014, avis adopté à l'unanimité.

Les dernières phases de consultation n'ont pas apporté de modifications substantielles à ce schéma régional. D'une façon générale, par-delà le consensus observé en faveur d'une plus forte prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire, il convient de noter que seules 19 collectivités sur 110 ont émis un avis (1 seul défavorable) et que peu de citoyens ont participé à l'enquête publique, mis à part principalement la profession agricole et les associations de protection de l'environnement. Nul doute que ce sujet est complexe et requiert certaines connaissances. Pour un sujet qui nous amène à modifier en profondeur notre vision des territoires, c'est peu dire qu'il conviendra de développer les moyens de compréhension et d'acculturation à cette nouvelle problématique.

Le SRCE a défini la Trame verte et bleue (TVB) à l'échelle régionale comme l'imposait le cadre réglementaire. La question centrale est, dorénavant, la diffusion de ce concept et de sa

méthode aux échelles infra-régionales. Le CESER l'avait rappelé dans son avis d'octobre dernier en mettant en avant un dispositif facilitant cette approche collective pour l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, SCOT, etc.). Il s'agit en l'occurrence des Atlas communaux de biodiversité (ABC) qui, notons-le, ont fait, ces derniers jours, l'objet d'un premier colloque national à Saint-Brieuc à l'initiative de l'Association Vivarmor, sous l'égide du Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDDE).

On ne gère, on ne protège, on ne valorise que ce que l'on connaît bien. Il conviendra à l'avenir de faire en sorte que chaque équipe municipale soit outillée pour intégrer avec finesse cette nouvelle dimension dans les documents d'urbanisme.

Le bordereau du Président du Conseil régional se conclut de la façon suivante : *« A l'issue de son approbation, la mise en œuvre du SRCE fera l'objet d'une grande vigilance et mobilisera des moyens spécifiques dans la continuité des dispositions qu'il prévoit. »* Le CESER appuie cette orientation et souhaite que l'expérience acquise lors de l'élaboration de ce schéma régional puisse être communiquée largement. Il souhaite également que cela se traduise par une mise à disposition au niveau local de moyens financiers et d'outils d'ingénierie.

Le CESER sera attentif au déploiement de ces moyens vers les collectivités locales.

Cet avis du CESER a été adopté en séance plénière à l'unanimité

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de Mme Danielle EVEN (Chambre régionale d'agriculture de Bretagne)

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bretagne a été validé par le Comité régional « trame verte et bleue » le 9 juillet 2015.

Malgré des avis divergents, dans le cadre d'une recherche de compromis, le SRCE a été voté. Toutefois, la profession agricole rappelle les principes qu'elle a défendus et qui ont été retenus. Après l'approbation formelle en session du Conseil régional, ils devront présider à la mise en œuvre du SRCE.

L'agriculture et l'espace agricole sont sources de biodiversité. Le schéma régional ne doit pas figer les actions. Nous refusons par conséquent le recours à toujours plus de réglementaire dans les politiques de protection, que ces espaces soient des réservoirs de biodiversité, ou de nature ordinaire. L'absence de moyens financiers attribués au Plan d'Action Stratégique ne doit en aucun cas conduire au renforcement du volet réglementaire, par exemple à la création de ZSCE biodiversité ou dans la déclinaison du SRCE dans les SCOT et PLU.

Les agriculteurs investissent dans la connaissance et évoluent dans leurs pratiques. Il faut donc leur faire confiance, capitaliser sur les acquis, et mobiliser des moyens pour accompagner leurs démarches dans un souci d'équilibre économique de leurs exploitations.

La généralisation d'une politique de protection des têtes de bassins versants est inenvisageable. Elle serait incompatible techniquement et financièrement avec le maintien des activités économiques qui s'y exercent comme l'agriculture et l'agro-alimentaire et aussi de nombreux équipements publics. Par ailleurs, ce n'est pas l'indicateur du nombre d'expérimentations sur têtes de bassins versants qui doit prévaloir, mais bien celui de l'analyse qualitative et du coût de ces expérimentations.

De manière plus générale, il va être essentiel de réaliser le suivi et l'évaluation du SRCE, par des indicateurs pertinents : simples, partagés, et incontestables. Sur les actions économiques, une analyse coûts/bénéfices est incontournable.

Au moment où tous s'accordent à dire que le foncier agricole est menacé en volume et en valeur, il serait particulièrement dangereux de renforcer la politique de protection des espaces naturels patrimoniaux par la maîtrise foncière des sols. Il faut privilégier le recours à l'agriculteur comme premier gestionnaire des espaces.

La profession agricole réitère sa demande d'être associée pleinement à la mise en œuvre et à l'évolution du SRCE.

Comme le Conseil régional et l'Etat l'ont déjà affirmé, en accord avec nous, le rôle du SRCE n'est pas de sanctuariser les territoires. Les agriculteurs sont les principaux concernés et doivent à ce titre être pleinement impliqués.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Mme Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne)

Nous souhaitons rappeler ici que, même si nous sommes satisfait de voir ce Schéma arriver à son terme, la carte de synthèse de la trame bleue n'est toujours pas finalisée et doit faire l'objet d'une recommandation de la commission d'enquête.

Or l'efficacité de cette trame bleue dépendra effectivement de sa compréhension et son appropriation par les collectivités, mais aussi par les différents acteurs économiques et professionnels que ce soit pour l'importance des frayères, la prise de conscience de la « des imperméabilisation » ou le partage des usages de l'eau tant pour la qualité que la quantité.

Nous n'avons en Bretagne que l'Eau qui tombe sur notre région.

Nous espérons que ce schéma contribuera à la prise de conscience collective de l'importance de la biodiversité et de ses dynamiques pour limiter les changements climatiques.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« COMMUNICATION RELATIVE AU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DANGEREUX DE BRETAGNE (PRPG-DD) »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur M. Alain THOMAS

AVIS DU CESER SUR LE DOSSIER COMMUNICATION RELATIVE AU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DANGEREUX DE BRETAGNE (PPG-DD)

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport présenté par le Président du Conseil régional a pour objet de faire le point sur l'état d'avancement de la procédure d'approbation du projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux (PRPGDD) de Bretagne.

Au cours des derniers mois, le projet qui a reçu un avis favorable de la Commission consultative d'élaboration et de suivi, a été approuvé à l'unanimité le 15 avril dernier en session plénière du Conseil régional. Il a fait l'objet d'avis favorables du Préfet de région, des différents Conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de Bretagne, des Conseils régionaux des Pays de la Loire et de Basse-Normandie, des quatre Conseils départementaux bretons ainsi que des Conseils départementaux limitrophes (Mayenne et Loire-Atlantique).

Dans l'ensemble, les remarques et préconisations formulées par ces partenaires rejoignent les thématiques déjà abordées dans le projet de plan. Ces observations ont donc fait l'objet de compléments mineurs de rédaction apportés au projet initial.

Le projet de plan et son rapport environnemental ont été soumis à l'Autorité environnementale qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. Les deux documents seront ensuite mis à disposition du public pendant deux mois en application de l'article R.541-38.

Ce PRPGDD se veut une réponse positive et volontariste face à l'enjeu de prévention et de gestion des déchets dangereux dans un double contexte, l'inquiétude de l'Union européenne vis-à-vis des retards pris par la France en la matière et l'adoption de la loi NOTRe élargissant les compétences de la Région à la planification de l'ensemble des déchets, dangereux comme non dangereux.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER a proposé un premier avis détaillé sur le projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux (PRPGDD) le 8 décembre 2014, puis un second le 30 mars 2015 après réception de l'évaluation environnementale du plan. Ces avis ont été adoptés à l'unanimité.

Les consultations opérées ces derniers mois par le Conseil régional n'ont pas modifié l'économie générale du plan en soulignant, de fait, la qualité du travail de planification entrepris. Le CESER remarque, dans les observations émises, des convergences avec ses propres réflexions. Il en est ainsi de la question de la gestion en proximité des déchets dangereux et de l'absence en Bretagne d'une Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD). Le Conseil régional des Pays de la Loire souligne l'importance des exportations bretonnes vers son territoire et celui de Basse-Normandie alerte sur la fermeture à moyen terme de deux ISDD sur le sien. Pour le CESER, il semble que le Conseil régional de Bretagne doive s'atteler, sans tarder, au lancement d'une réflexion sur la création d'un tel outil sur son territoire et en coopération avec les régions voisines. Si, par définition, cet outil est destiné à la phase ultime, c'est-à-dire l'élimination par le stockage, son coût global ne peut que stimuler en amont la volonté de réduction et de valorisation des déchets dangereux par l'ensemble des acteurs concernés, émetteurs et planificateurs.

Le CESER note également avec intérêt le souhait émis par la Région Basse-Normandie d'une approche conjointe en matière de gestion des déchets dangereux d'origine maritime. L'Autorité environnementale pointant par ailleurs la nécessité de développer de nouvelles initiatives vis-à-vis de ces gisements, le CESER se réjouit d'une telle convergence qui renforce la pertinence des axes 8 et 11 du PRPGDD breton.

Au travers de certaines observations émises par les Départements, le CESER note que les évolutions induites par la loi NOTRe vont entraîner un nouveau jeu d'acteurs entre Région et Départements. Dans les réponses apportées aux partenaires consultés, la Région rappelle à plusieurs reprises que sa compétence de planification englobe l'élaboration et l'animation du Plan et qu'elle n'a pas vocation à se substituer aux différents acteurs concernés. Du fait de l'élargissement des compétences de la Région à la planification de la gestion de l'ensemble des déchets, le CESER pense qu'une bonne application des principes de proximité et d'autosuffisance des moyens passe par le maintien du maillage syndicats de collecte/délégataires-Départements-Région. Dans son étude récente « *Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux !* », le CESER préconise même la création d'une Conférence régionale de l'économie circulaire, conférence plaçant la valorisation des déchets au cœur de cette économie circulaire et permettant de nouer des liens directs avec les collectivités et syndicats en charge des collectes.

Dans sa partie conclusive, le bordereau du Président du Conseil régional rappelle que la France est sous la menace d'un contentieux de la part de l'Union européenne pour cause de retard pris dans les exercices de planification en lien avec les Directives « déchets ». Le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional dans sa volonté de contribuer à combler une partie des retards pris par notre pays.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution de la réflexion sur la création d'une ISDD en Bretagne et en coopération avec les autres régions ;
- la mise en œuvre des axes 8 et 11 du PRPGDD.

Cet avis du CESER a été adopté en séance plénière à l'unanimité

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

**«POUR UNE MISSION D'ANIMATION ET DE
CONCERTATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU
ASSUREE PAR LE CONSEIL REGIONAL DE
BRETAGNE, EN APPLICATION DE LA LOI NOTRE
DU 16 JUILLET 2015 »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteurs M. Lionel LE BORGNE et M. Jean-Yves PIRIOU

AVIS DU CESER SUR LE DOSSIER « POUR UNE MISSION D'ANIMATION ET DE CONCERTATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU ASSUREE PAR LE CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE, EN APPLICATION DE LA LOI NOTRE DU 7 AOUT 2015 »
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La question de l'eau occupe une place particulière en Bretagne, et ce depuis 1990 avec le programme Bretagne eau pure. Depuis 2003, et encore en 2013, le Conseil régional renouvelle sa candidature pour une expérimentation en la matière. En 2014, le « Pacte d'avenir » permet à la Bretagne de s'organiser spécifiquement à travers la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA). En 2015, la loi NOTRe offre aux Régions la possibilité de se saisir d'une mission spécifique d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

L'eau en Bretagne est un sujet à la fois essentiel et sensible, au sujet duquel il est important de ne pas opposer les grandes familles d'acteurs. Le CESER se félicite de la possibilité offerte aux Régions de se saisir d'une mission spécifique d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau et approuve la décision du Conseil régional de Bretagne de s'en saisir. Celle-ci vient conforter l'action initiée par le Conseil régional, à laquelle participe le CESER, et favoriser la mise en œuvre de sa politique de l'eau.

Le CESER partage les objectifs d'intérêt général fixés dans le cadre de cette mission, à savoir :

- Organiser un débat des acteurs locaux en Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA), en lien avec les orientations du Plan breton pour l'eau (PBE) ;
- Favoriser les évolutions des organisations liées à la mise en œuvre des lois MAPTAM et NOTRe, dans la dynamique des orientations du PBE ;
- Faciliter la coordination des politiques publiques, notamment au sein des instances de gouvernance du PBE ;
- Favoriser la simplification des procédures pour les porteurs de projet.

Le CESER partage également les axes stratégiques et moyens déployés, à savoir :

- Un partenariat stratégique avec l'Agence de l'Eau ;
- La coordination technique entre financeurs de la politique de l'eau ;
- Un partenariat renouvelé avec le Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne (Creseb) ;

- La formation comme outil de culture commune et de montée en compétence collective.

Le CESER souhaite aussi une meilleure prise en compte des consommateurs dans les instances de décision. Il regrette le manque de chiffrage financier concernant des objectifs qui paraissent pour l'instant imprécis. Par ailleurs, il sera attentif à ce que cette nouvelle mission simplifie et mette en cohérence l'intervention des nombreux acteurs du cycle de l'eau.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de M. Laurent KERLIR (Chambre régionale d'agriculture de Bretagne)

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Dans son rapport, le Conseil régional met en évidence l'avance prise par la Bretagne sur le dossier « eau ». Que ce soit en termes de mobilisation des acteurs, de structuration des actions publiques ou d'efforts fournis par l'agriculture, l'amélioration de la qualité de l'eau est depuis longtemps notre préoccupation.

La loi NOTRe légitime les volontés politiques régionales exprimées depuis plusieurs années. Elle doit surtout être l'occasion de clarifier le rôle des acteurs et la gouvernance, avec la volonté de simplifier, de rendre plus lisible et applicable la politique de l'eau, au service de la compétitivité des entreprises. Elle ne doit en aucun cas justifier un renforcement normatif et ajouter au décalage existant déjà entre la Bretagne et le reste de la France.

Le Plan Breton pour l'Eau apporte un nouvel élan, une nouvelle organisation, mettant en adéquation toutes les bonnes volontés. Nous croyons fermement en cette nouvelle approche, dès lors qu'elle ne fait pas table rase du passé. Comme l'indique le rapport, les efforts ont été « consentis par les agriculteurs ». Mais ces efforts se sont faits au prix d'impacts négatifs pour l'économie du secteur. Tirons-en les leçons : l'amélioration de la qualité de l'eau est l'affaire de tous, du citoyen, aux collectivités en passant par les entreprises. Alors avant de mettre en place des actions, n'oublions plus jamais de faire l'évaluation coûts/bénéfices nécessaire à toute action positive de développement durable.

Les acteurs économiques doivent être pleinement intégrés dans la démarche. Alors qu'il leur appartient de mettre en œuvre les orientations, ils doivent être partie prenante à leur définition, afin d'en garantir l'applicabilité et la proportionnalité. D'autres acteurs ne peuvent et ne doivent pas décider sans les acteurs économiques de décisions qui leur seraient imposées. Les débats actuels au Comité de bassin Loire-Bretagne interrogent profondément sur la démocratie participative : alors que les remarques de certains acteurs, dont les CLE, sont pleinement prises en compte, celles des représentants agricoles sont balayées. Ce sont pourtant les activités économiques, dont l'agriculture, qui portent le dynamisme du territoire !

Les acteurs économiques doivent aussi être intégrés dans la gouvernance. Cela doit se traduire par un meilleur équilibre dans le comité de pilotage. En effet, pour le moment, seuls les financeurs y participent. Les différents acteurs sont le moteur de cette démarche, nous ne demandons qu'à prendre nos responsabilités dans les instances décisionnelles ! La profession agricole, qui n'est pas au comité de pilotage, doit-elle en conclure qu'elle n'est plus concernée ?

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de M. Jean-Marc CLERY (FSU Bretagne)

La FSU est favorable à ce que la Région exerce une mission d'animation dans le domaine de l'eau. Comme le rapport le rappelle, la Région Bretagne est partie prenante de longue date dans la politique de l'eau et y joue un rôle pertinent. Dans le contexte de la loi NOTRe avec la fin de la clause générale de compétence, la demande de la Région d'une compétence renforcée dans le domaine de cette politique apparaît donc légitime. Celle-ci aura sans aucun doute à préciser les moyens qu'elle envisage de mettre en place pour assurer pleinement cette compétence.

Au-delà du rôle d'animation, de coordination et de concertation que la Région pourra exercer, chacun mesurera l'importance des enjeux environnementaux liés à la préservation de la qualité de l'eau et de la promotion des milieux aquatiques. Chacun connaît également le caractère extrêmement sensible de toute approche volontariste dans ce domaine.

A ce titre, la FSU ne peut manquer de dénoncer ici la difficulté croissante rencontrée sur le terrain par les agents de l'Etat en charge des contrôles dans les secteurs d'activités qui sont liés, directement ou indirectement, aux enjeux environnementaux. Elle attire également l'attention sur la situation incertaine du service public de l'Environnement et des personnels des établissements publics qui effectuent les missions de biodiversité et de protection des milieux ; difficultés aujourd'hui très largement occultés.

Si les progrès en matière environnementale passent indéniablement par la concertation et l'implication volontaire des acteurs, on ne saurait négliger pour autant l'importance décisive des missions de contrôle et d'expertise qui contribuent à la responsabilisation de la société par le respect de la réglementation.

INTERVENTION de M. René LE PAPE (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Pour une mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau assurée par le Conseil régional de Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La loi NOTRe offre la possibilité aux Régions de se saisir d'une mission spécifique d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau.

Il s'agit d'une réelle opportunité pour la Région Bretagne où, comme il a été rappelé, la question de l'eau est extrêmement sensible. Elle fait l'objet d'une attention particulière de la part de chacun des acteurs dont les efforts se traduisent en résultats : ainsi, la qualité de l'eau s'améliore ces dernières années en Bretagne. La légitimité de la Région dans ce domaine s'appuie sur :

- Un investissement de longue date sur dossier : depuis le plan Bretagne Eau Pure au plan Algues Vertes, accompagné d'un niveau d'engagement financier important ;
- Une consolidation de ses compétences en matière d'aménagement du territoire dans la mesure où elle aura la charge d'élaborer le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- La pertinence de son échelon pour assurer la coordination au sein du maquis qui caractérise la gouvernance de l'eau. Nous espérons que la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA) puisse y contribuer.
-

Pour toutes ces raisons, nous approuvons la volonté de la Région de solliciter cette nouvelle compétence.

Cependant, nous observons que la loi NOTRe, que l'on attendait sur le terrain de la lisibilité institutionnelle, n'a absolument rien changé dans le domaine de l'eau dont la gouvernance est toujours aussi éclatée.

L'enjeu de cette future mission doit donc être de clarifier et de simplifier les procédures pour les porteurs de projets et acteurs économiques. De ce point de vue, nous pensons que sa création devrait être accompagnée d'une vision de la gouvernance bretonne de l'eau, à même de clarifier le rôle de chacun, de réfléchir au nombre de Commissions Locales de l'Eau ; en somme, de remettre à plat en Bretagne ce qui peut l'être dans le but d'être le plus compréhensible des usagers et des citoyens et d'améliorer concrètement la compétitivité de nos entreprises.

—

Je vous remercie de votre attention.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

**«ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET
ECONOMIQUE « VIGIE PORTS »»**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur M. Jean-François LE TALLEC

AVIS DU CESER SUR LE DOSSIER ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE « VIGIE PORTS »
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional de Bretagne propose d'approuver le principe de création de la structure groupement d'intérêt économique « VIGIE ports ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Cette décision fait suite d'une part, à une évolution réglementaire qui étend le périmètre de la dématérialisation des procédures liées à l'escale dans les ports de la communauté européenne et d'autre part, à un contexte de dématérialisation global et général.

Dans ce cadre, le CESER recueille favorablement la démarche de mutualisation des moyens et des savoir-faire des ports au sein du groupement d'intérêt économique « VIGIE ports ».

Cet avis du CESER a été adopté en séance plénière à l'unanimité

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

**«COMMUNICATION RELATIVE AUX RAPPORTS
DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR
L'EXERCICE 2014»**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur M. Jacques UGUEN

AVIS DU CESER SUR LA COMMUNICATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2014

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

« Au titre de ses compétences exercées dans le cadre de la mission transport, la Région est cocontractante de nombreuses délégations de service public. »

Suivant l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, chaque délégataire doit produire tous les ans un rapport sur les comptes, retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service public.

C'est dans ce cadre qu'ont été soumis au Conseil régional les rapports liés aux compétences de celui-ci :

- au titre de la compétence d'autorité organisatrice du transport régional de voyageurs : les lignes routières Rennes-Pontivy, Rennes/Dol-Le-Mont-Saint-Michel et Saint-Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient ;
- au titre de la compétence « propriété, gestion, exploitation et aménagement » les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo et les aéroports de Brest Bretagne, Dinard Pleurtuit, Rennes St-Jacques et Quimper Cornouaille.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Les lignes routières régionales

La ligne routière régionale Rennes-Pontivy a pour objectif de permettre une liaison rapide du centre Bretagne vers Rennes et Paris avec des véhicules performants et des correspondances pertinentes à Rennes. Même si le niveau de fréquentation a progressé de 24 % entre 2009 et 2014, la baisse de celle-ci observée en 2013 s'est poursuivie en 2014 avec un recul de 2 %. Dans le même temps les recettes diminuaient de 2,64 % du fait en partie d'une meilleure connaissance de la gamme tarifaire régionale.

Une nouvelle convention couvrant la période 2015/2020 prévoit d'optimiser le plan de transport et le renouvellement du matériel roulant.

La ligne Rennes/Dol-Le-Mont-St-Michel, permet une visite du Mont-St-Michel dans la journée au départ de Paris, cet axe représentant 83 % des voyages.

A noter que sur la durée du contrat (2009/2014) la contribution régionale s'est élevée à - 19 775 €, fait assez rare pour être souligné et s'expliquant par le succès de la destination et la typologie de la clientèle.

La ligne St-Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient présente une importance stratégique dans la desserte du centre Bretagne par son rayonnement nord/sud.

Comme sur la ligne Rennes-Pontivy, la tarification régionale a un impact sur le niveau des recettes.

Pour le CESER ces lignes participent au maillage du territoire en complémentarité avec l'offre TER et TGV ; pour autant une vigilance s'impose concernant les répercussions de la gamme tarifaire régionale sur le niveau des recettes.

2.2. Les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo

Les trois ports régionaux comprennent plusieurs secteurs d'activités : le commerce, la réparation navale, la pêche et la plaisance.

2.2.1. L'activité commerce

En 2014 le trafic marchandises des trois ports régionaux a augmenté de 1,05 % par rapport à 2013.

Si le port de Brest a enregistré une baisse de 4 % par rapport à 2013, cela n'a pas empêché le concessionnaire d'effectuer des investissements destinés à faire face à la croissance attendue du trafic de conteneurs.

Les difficultés dans le secteur du bâtiment ont eu un impact important sur le trafic global du port de Lorient. Les signatures de l'avenant n°4 au contrat de délégation, de l'accord d'entreprise et de la charte de dynamisation portuaire, devraient améliorer l'attractivité de ce port et assurer son développement.

Comme l'an passé le port de Saint-Malo enregistre une progression par rapport à 2013 (+ 12 %). La concession arrivant à échéance en 2017, un bilan économique de la concession est engagé.

2.2.2. L'activité « passagers »

En 2014 l'activité « passagers » des trois ports régionaux a progressé de 1,25 %, mais avec des fluctuations importantes d'un port à l'autre. Comme cela avait été souligné l'année dernière, cette activité ne peut être analysée que sur la durée.

2.2.3. La réparation navale

Les trois ports offrent des services et équipements consacrés à la réparation navale. Brest, premier site de réparation navale civile en France, a vu le nombre de navires reçus en réparation augmenter de 6,7 %.

Le CESER rappelle ici sa volonté de voir Brest devenir un port incontournable dans le déploiement des énergies marines.

2.2.4. L'activité pêche

L'activité pêche n'est pas homogène dans les trois ports, que ce soit en tonnage ou en valeur. Néanmoins, après deux années de recul, la valeur des ventes déclarées en halle à marée repart à la hausse en 2014.

La production bretonne représente 45 % de la production de l'ensemble des halles à marée nationales. Dans le cadre de la future mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), le CESER souligne à nouveau le poids économique important de la Bretagne dans le marché national de la pêche.

2.2.5. L'activité plaisance

Le fait que l'ensemble des places de port soient presque toutes affectées démontre la vitalité de cette activité.

Pour le CESER, cette activité concourt à l'attractivité des territoires dans la démarche régionale des destinations touristiques,

2.3. Les aéroports régionaux de Brest-Bretagne, Dinard-Pleurtuit et Rennes-St-Jacques

2.3.1. Le transport de voyageurs

Alors que les aéroports nationaux enregistrent une hausse de 2 %, le trafic est en recul au niveau des aéroports régionaux (- 0,85 %), dû au recul du trafic national et à la baisse du trafic des vols de vacances.

Sur Brest-Bretagne les chiffres sont stables. Par ailleurs, les investissements ont privilégié le maintien en conditions opérationnelles de la plate-forme, et les derniers travaux se sont achevés en août.

Alors qu'il était en hausse en 2013, le trafic de l'aéroport Quimper-Cornouaille est en baisse de 12,1 % en 2014, dû notamment à des délestages moins nombreux en provenance de Brest et à un changement de matériel.

D'autre part, l'aéroport devait durant l'année 2014 obtenir la certification ISO 14001 ; la communication n'en fait pas état.

Les aéroports de Rennes-St-Jacques et Dinard-Pleurtuit présentent des résultats contrastés avec un trafic en hausse pour le premier et en baisse pour le second. Comme souligné l'an dernier, ce sont les vols européens qui portent la progression de l'aéroport de Rennes.

A noter que l'aéroport de Rennes-St-Jacques a obtenu la certification ISO 14001 en octobre 2014.

2.3.2. Le transport de marchandises

Comme en 2013, le fret aérien a diminué de 8,8 % en 2014, en raison du recul du fret avionné et du fret postal en France métropolitaine.

Concernant l'aéroport de Rennes, le CESER note la montée en puissance du fret camionné, entraînant une augmentation du trafic routier.

La décision de La Poste d'arrêter la liaison postale Brest-Rennes-Paris au 31/12/2014 risque d'avoir des répercussions importantes pour ces plates-formes aéroportuaires. Le CESER sera par conséquent particulièrement vigilant sur ce point lors de la communication 2015.

En conclusion, le CESER donne acte au Conseil régional de cette communication.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES



INTERVENTION de M. Jean-Luc PELTIER (Comité région CGT de Bretagne)

La question des transports publics constitue un enjeu majeur pour tous les citoyens dans nos territoires tant pour les salariés qui les utilisent que pour les salariés des entreprises exploitantes. En outre la question des transports relève véritablement d'un choix de société qui doit tenir compte notamment de ce que sont les réalités économiques, sociales et environnementales dans nos territoires.

Dans ce cadre la CGT reste attachée aux choix de gestion favorisant une bonne utilisation et une maîtrise de l'argent public tenant compte d'un haut niveau social dans la réalisation des services publics en raison des enjeux de services rendus aux usagers, des enjeux environnementaux, de sécurité, d'aménagement du territoire, d'accessibilité et de tarification avec pour clé de voûte la péréquation.

Cette maîtrise publique est également l'un des leviers évitant le dumping social dont souffre singulièrement le secteur. A titre d'exemple nous citerons le cas du transport routier de voyageurs, activité dans laquelle le pouvoir d'achat moyen mensuel par salarié baisse continuellement depuis 2010. Ainsi début 2014, 12% des salariés de la Convention Collective Nationale des Transports routiers et activités auxiliaires du transport sont rémunérés au SMIC soit 5 points de plus en un an.

Depuis plusieurs années la CGT constate qu'une partie de plus en plus importante des fonds publics consacrés aux transports est affectée pour financer la croissance externe des grands groupes de transports. Cette situation est inhérente notamment au mode d'exploitation du service public de transports publics lorsque celui-ci est confié en Délégation de Service Public (DSP). Les exemples sont pléthoriques et ne concernent malheureusement pas que le seul secteur des transports.

A ce titre l'engagement des autorités organisatrices est indispensable, lesquelles doivent intégrer dans l'établissement du cahier des charges des appels d'offres un volet social contribuant à une meilleure efficacité sur l'emploi notamment. Rappelons que la loi du 21 Août 2007 prévoit dans son article 12 que : «Les autorités organisatrices de transport incorporent dans les conventions qu'elles concluent avec les entreprises de transport des critères sociaux et environnementaux de qualité de service».

Malheureusement sous couvert de bonne gestion de l'argent public les appels d'offre se cantonnent trop souvent qu'à une mise en concurrence des prestataires de services. Ils sont un prétexte trouvé par le patronat du secteur pour remettre en cause la compétence professionnelle et la qualification acquise par les salariés tout au long de leur carrière et

notamment par la formation lorsqu'ils en bénéficient. Cela aboutit aussi dans bien des cas au recours à la sous-traitance de pans entiers d'activité de transports qui tire prix et prestations vers le bas. Cette situation conduit à une dégradation de la qualité du service rendu aux usagers et une mise en concurrence du salariat du secteur ce qui pour la CGT est inacceptable.

Pour la CGT la compatibilité de l'économie globale du contrat de DSP avec les exigences tant sociales qu'environnementales devraient pouvoir être vérifiées par les salariés et leurs représentants sans quoi l'offre reviendra inéluctablement au moins disant social. Il est à ce titre essentiel de conserver et de renforcer le rôle et les prérogatives des Instances Représentatives du Personnel.

Le service public, même délégué, doit répondre à des objectifs clairement définis. Dans ce cadre des espaces de concertations démocratiques communs aux salariés, usagers, élus apporteraient une réelle transparence dans le cadre de la négociation des contrats entre l'AOT et les entreprises de transports.

Comme la CGT le soulignait l'an passé si ce rapport des délégataires rend compte avec précision de la performance économique pour chacune des activités déléguées il reste muet sur les aspects sociaux et environnementaux. Ce sont là toutes les limites de l'exercice. Pourtant une évaluation à l'aune de tous ces critères permettrait de mesurer objectivement la pertinence du recours des A.O à la DSP.

Comme dans tous les secteurs d'activités Il n'y aura pas d'avenir économique, social, environnemental dans les transports si nous ne sortons pas de la pensée unique dominante dont les maîtres mots sont : compétitivité, coût du travail, concurrence... tendances que va d'ailleurs accentuer la loi Macron avec la libéralisation des liaisons de transports publics par autocars qui risque de déstabiliser nombre de DSP routière en Bretagne.

Pour la CGT la complémentarité, la multimodalité, la maîtrise publique des services publics sont autant d'éléments à prendre en compte pour une politique des transports au service des besoins sociaux, économiques et environnementaux de nos territoires.

A quelques semaines de la tenue de la Cop 21, conférence mondiale pour le climat la CGT appelle de ses vœux la tenue d'un grand débat public dans laquelle elle prendra toute sa place à l'appui de ses propositions.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

«CONVENTION SPECIFIQUE POUR LA TRANSMISSION DES LANGUES DE BRETAGNE ET LE DEVELOPPEMENT DE LEUR USAGE DANS LA VIE QUOTIDIENNE»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Rapporteurs : MM. Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER

Commission « Formation, enseignement supérieur »

Rapporteur : M. Norbert HELLUY

AVIS DU CESER SUR LA CONVENTION SPECIFIQUE POUR LA TRANSMISSION DES LANGUES DE BRETAGNE ET LE DEVELOPPEMENT DE LEUR USAGE DANS LA VIE QUOTIDIENNE 2015-2020

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La présente convention qui prend la suite de la précédente convention spécifique au Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 engage l'Etat, le Conseil régional et les universités à conjuguer leurs efforts pour la préservation, la transmission et le développement des langues de Bretagne. Il s'agit de conforter les acquis de la convention précédente et d'améliorer certaines dispositions pour marquer une nouvelle étape. Cette convention s'articule autour de deux axes :

- développer la transmission des langues de Bretagne ;
- développer l'usage des langues de Bretagne dans la vie quotidienne et dans l'espace public.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le projet de convention présenté se situe dans la suite de la convention 2007-2013 et du Pacte d'avenir pour la Bretagne signé le 13 décembre 2013. Le CESER se félicite de la continuité de cette politique d'autant que la situation du breton et du gallo mérite un engagement à la hauteur de l'enjeu.

Sur le volet « Développer la transmission des langues de Bretagne » (Commission « Formation – enseignement supérieur »)

Le CESER prend acte de la volonté des partenaires régionaux de développer et pérenniser une filière complète de l'enseignement des langues régionales de Bretagne. Il note avec intérêt la volonté de réviser régulièrement la carte académique des pôles en vue d'une meilleure adéquation avec les établissements bilingues dans le 1^{er} degré.

En revanche, il s'inquiète de voir apparaître des seuils impératifs d'ouverture pour les classes bilingues ainsi que la mention d'un nombre de places vacantes.

Par ailleurs, il aurait souhaité qu'un certain nombre d'éléments d'évaluation de la précédente convention figurent en annexe à ce document (ex. des informations sur les places disponibles). Il aurait également souhaité trouver dans ce rapport davantage d'éléments chiffrés en termes de bilan concernant l'état des réseaux ainsi qu'en termes d'objectifs de développement des filières.

Sur le volet « Développer l'usage des langues de Bretagne dans la vie quotidienne et dans l'espace public » (Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »)

Les objectifs recouvrent l'essentiel des champs concernés (petite enfance, animation, médias et audiovisuel, services numériques, éditions, spectacle vivant, espace public). Le fait que la Région et l'Etat partagent les objectifs est un élément positif. Le CESER est sensible à la reconnaissance du travail fait sur le terrain par les associations. Il constate cependant que peu d'objectifs sont chiffrés en dehors de l'aide aux BAFA, BAFD et du soutien à l'Office public de la langue bretonne. Par ailleurs, des actions supposent, pour être menées à bien, la participation d'autres collectivités. Ces incertitudes conduisent le CESER à souhaiter qu'un bilan annuel de cette politique soit fait afin d'évaluer l'écart entre les intentions initiales et les réalisations effectives.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité
Abstention : 1 (FSU)**

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de M. Jean-Marc CLERY (FSU Bretagne)

La FSU n'étonnera personne en rappelant sa conviction de la nécessité du cadre national pour le service public d'éducation afin d'en assurer la présence partout sur le territoire avec les mêmes conditions d'étude pour tous les élèves. C'est ce que les syndicats de la FSU rediront encore samedi 10 octobre en manifestant contre la réforme du collège qui remet en question ce principe.

La FSU ne devrait étonner personne non plus en rappelant sa conviction que les langues régionales ont toute leur place dans le service public d'éducation. Parce que l'école joue un rôle essentiel pour la sauvegarde et la transmission de la langue, c'est avant tout à l'école publique, gratuite, laïque, ouverte à tous, de répondre à l'attente des familles.

De ce point de vue, une nouvelle convention entre l'Etat et la région est un acte important qui doit permettre de penser les conditions nécessaires à la réalisation des engagements de l'Ecole aux problèmes spécifiques de l'enseignement *de et en* langues régionales. Mais sans chiffrage précis ni plan de développement programmé dans le temps, les déclarations d'intentions tournent au vœu pieux. Or le constat ne porte pas vraiment à l'optimisme : si l'enseignement bilingue continue de s'étendre avec des sites nouveaux, et si les effectifs progressent, atteignant cette année 16 000 élèves, ils restent encore aujourd'hui très en retrait par rapport à l'objectif de 20 000 élèves fixé par le CPER pour 2010. Pour ce qui est de l'enseignement public, qui compte pour près de la moitié des effectifs, il enregistre cette année l'un de ses taux de progression les plus faibles (+ 3,5%), confirmant la tendance au ralentissement depuis le début des années 2010.

La raison en est que l'Education nationale cherche surtout à limiter le nombre des emplois qu'elle doit apporter, alors qu'il faudrait au contraire faire preuve de davantage de volontarisme en matière d'objectifs au plan quantitatif et qualitatif. Le rectorat a fait inscrire dans cette convention des seuils d'ouverture très contraignants qu'il a cherché à imposer ces dernières années contre la réalité du terrain, niant ici au passage la présence des enfants de deux ans à l'école. Il met ainsi délibérément les écoles maternelles publiques dans la difficulté, puisqu'elles sont placées devant le choix, ou bien d'accepter tous les enfants dont les familles en font la demande, ou bien de laisser les familles se diriger vers d'autres réseaux afin préserver la qualité nécessaire à l'accueil des tout-petits dans leurs classes. C'est encore plus vrai quand on parle d'acquisition précoce d'une langue et de filières concomitantes dans la même école.

Le rectorat impose également dans cette convention la notion de « nombre de places vacantes », notion parfaitement théorique, cela dans son obsession de « rentabiliser » les emplois. Le résultat de cette vision est bien connu, notamment dans le secondaire, c'est la « mise en sommeil » ou la fermeture de nombreuses classes bilingues ou d'option de breton ou de gallo : c'est ainsi qu'on a mis fin à l'offre bilingue publique à Sizun, à Pontivy ou encore à Redon, et bientôt à Rostrenen, privant ainsi de perspectives les enfants du bilingue dans le premier degré.

Difficile de croire alors aux annonces en matière de continuité du bilingue entre le primaire et le collège. L'annonce d'une révision plus régulière de la carte de pôles, si elle est un point positif à noter, ne permettra pas à elle seule d'empêcher les ruptures de cursus, d'autant que la question des transports scolaires vers les collèges de pôles qui ne sont pas les collèges de secteur n'a toujours pas été résolue. En tous cas, la FSU ne peut pas accepter « la complémentarité des réseaux » affichée dans la convention comme un principe relevant de la « cohérence géographique », alors que c'est l'absence de réponse de l'Education nationale à la demande des familles envers l'école publique qui met celles-ci dans l'obligation de rejoindre l'enseignement confessionnel pour une poursuite d'études bilingues.

La FSU s'interroge également sur la portée réelle du soutien annoncé envers l'enseignement optionnel des langues régionales en collège. Il est certes dit que tous les établissements *pourront* le proposer, mais ce sera *sous réserve* de l'avis du Conseil académique des langues régionales (CALR), ce qui revient à suspendre toute décision aux contraintes imposées par le rectorat. Or la situation de l'option « langue régionale » risque de devenir dramatique avec la mise en œuvre de la réforme du collège à la rentrée 2016. Incluse dans les nouveaux « Enseignements pratiques interdisciplinaires » (EPI), éventuellement proposée comme « enseignement de complément » tout en étant mise en concurrence avec d'autres enseignements du fait de la globalisation de la dotation en collège, l'option « langue régionale » est menacée de disparition. Or ce sont plus de 2 500 élèves qui suivent actuellement cette option en collège.

Sur de nombreux points cette convention manque de sens, faute de parvenir à engager réellement l'Etat à répondre à la hauteur des enjeux pour les langues régionales. Les congés formation en sont un exemple caractéristique : la convention acte une « priorité » donnée aux demandes pour se former à l'enseignement du breton ; mais dans le même temps aucun abondement supplémentaire n'est fait dans la dotation globale ce qui ne peut que produire des tensions entre candidats aux congés formation. La FSU tient à rappeler à ce propos que le congé formation n'a pas été créé pour pallier aux déficiences du système et aux carences en enseignants spécialisés. On ne peut se contenter de constater au fil des années et des conventions que le nombre des candidats aux concours est insuffisant. Il est plus que temps de se pencher sur les causes et d'inventer des réponses efficaces et pérennes.

Qu'il s'agisse du nombre de postes bilingues réellement pourvus ou du recours aux personnels vacataires, ou qu'il s'agisse encore de la formation à l'université ou à l'ESPE, on ne voit pas non plus les gestes politiques marquant l'engagement de l'Etat sur le dossier des langues régionales.

En l'état la FSU ne peut donc émettre un avis positif sur ce texte. Elle s'abstiendra sur l'avis.

INTERVENTION de M. Hervé LATIMIER (Kevre Breizh)

Merci, M. le Président,

J'interviens pour Kevre Breizh, coordination associative culturelle bretonne.

Mon intervention portera sur deux des dossiers qui sont soumis à avis aujourd'hui : la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne et la convention de délégation de compétences de l'État à la Région Bretagne dans le domaine culturel.

Le premier texte est, bien entendu, très décevant. Moins du fait des efforts faits par la Région que du fait de l'attitude de l'État notamment dans le domaine de la formation où son rôle est primordial. Engagements imprécis et au conditionnel, refus de chiffrer et de se donner des objectifs... Alors que les enjeux appellent à des initiatives fortes. L'État ne fait pas face à la responsabilité morale que lui confère l'article 75-1 de la Constitution qui affirme que « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Sans évoquer le respect des droits de l'homme et en particulier des langues minoritaires sur lesquels la France vient encore d'être interpellée par les Nations Unies en juillet dernier (Pacte Droits civils et politiques)...

On voit bien que sans un cadre législatif comme il en existe, par exemple, pour la Corse, rien ne bougera. C'est pour cela que les associations qui défendent les langues et les cultures régionales de France organisent le 24 octobre des manifestations dans toutes les régions où la question se pose.

La Convention de délégation de compétences de l'État à la Région Bretagne dans le domaine de la culture est un pas en avant. Mais tellement petit qu'il prêterait presque à sourire. Pourquoi une telle frilosité ? Peur de la démocratie ?

La mise en place d'une instance spécifique de concertation pose question : la Conférence territoriale de l'action publique ignorera-t-elle le domaine de la culture ?

Malgré ces déceptions je voterai les avis proposés parce qu'un pas même très modeste ou des engagements dramatiquement imprécis valent mieux que l'immobilisme, le silence ou la régression.

Merci de votre attention.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

«CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES DE L'ETAT A LA REGION BRETAGNE DANS LE DOMAINE CULTUREL»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Rapporteurs : Mme Marie-France THOMAS
et MM. Jean-Émile GOMBERT, Hervé LATIMIER et Patrice RABINE

AVIS DU CESER SUR LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DE L'ÉTAT A LA RÉGION BRETAGNE DANS LE DOMAINE CULTUREL
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au titre des délégations de compétences de l'État à la Région Bretagne dans les secteurs du livre, du cinéma et du patrimoine culturel immatériel, le Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Bretagne verse annuellement à la Région les crédits d'intervention et de fonctionnement correspondants pour un montant total de 460 000 euros.

La convention de délégation de compétences de l'État à la Région définit les objectifs à atteindre, fixe la durée, précise les moyens mis en œuvre et les modalités de contrôle de l'Etat sur le Conseil régional.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Cette convention de délégation de compétences formalise et conforte l'expérimentation commencée cette année dans les secteurs du livre, du cinéma et du patrimoine immatériel. Le CESER relève que le Conseil régional de Bretagne considère que ce dispositif lui confère la responsabilité d'accompagner le développement de ces trois secteurs.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
Adopté**

**Abstentions : 31 :Gérard FERRE (1)
Elisabeth HERVE (1), Henri DAUCE (1),
Michel CLECH (1), Carole LE BECHEC
(1), Alain CHARRAUD (1), Jean-Emile
GOMBERT (1), Jean-Yves PIRIOU (1),
Marie-Pascale DELEUME (1), Daniel
PICQUET-PELLORCE (1), CFTC (2),
Fanny LE BRECH (1), Bénédicte
LERIDEE (1), Alain THOMAS (1), Pierre
BARBIER (1), CFDT (15)**

**Contre : 19 : FSU (1), FO (5), CGT (11),
Solidaires (2)**

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES



INTERVENTION de Mme Marie-France THOMAS (CGT Bretagne)

Déclaration de la C.G.T. SUR LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DE L'ÉTAT A LA RÉGION BRETAGNE DANS LE DOMAINE CULTUREL

La région Bretagne s'honore depuis plusieurs années d'une politique culturelle volontariste que la CGT a soulignée à plusieurs reprises.

Aujourd'hui la région demande à l'État de lui déléguer certaines de ses compétences dans les domaines du cinéma, du livre et du patrimoine culturel immatériel.

Cette décision politique est lourde de conséquences. Elle interroge en profondeur le modèle culturel français et son organisation. Elle interroge tout particulièrement les équilibres complexes et fragiles entre l'État et les collectivités territoriales dans leur intervention complémentaire pour le développement de la culture et le soutien à la création

La convention qui serait signée permettrait d'aller plus loin encore dans la politique de décentralisation et de financements croisés entre Région, Département et Ville. Celle-ci a certes fait ses preuves (pluralisme des soutiens aux artistes), mais montré ses limites (risque de clientélismes locaux aux dépens d'une exigence nationale). A terme, les Drac (Directions régionales des affaires culturelles), autrement dit le ministère de la culture en région », pourraient-elles disparaître ?

C'est la question essentielle qui reste posée car aucun élément de cette convention ne vient aujourd'hui conforter l'idée que les services de la DRAC seraient maintenus.

C'est aussi ce que relève le CESE dans l'avis qu'il a donné le 8 avril 2014 sur le renouveau des politiques culturelles publiques « le CESE recommande de conforter et renforcer la place des DRAC garantes d'un développement territorial équilibré de la culture. Il demande que l'État garantisse la mise en place de moyens visant à une réduction des inégalités territoriales, en termes de présence des institutions culturelles et des structures permettant à la création artistique de se développer ».

Il ne s'agit pas ici d'opposer les uns aux autres mais bien de co-construire un outil au service des artistes, au service de la population dans tous les territoires en tenant compte de la richesse de la diversité culturelle de la Bretagne.

Notre pays est riche de la diversité de ses territoires et de la diversité des cultures qu'il a su accueillir au fil de son histoire. Le dialogue et la rencontre des cultures pour être parfois compliqués n'en sont pas moins indispensables à la construction sereine d'une société libre, ouverte au monde et au renouveau de son imaginaire. Mais notre pays peut aussi s'enorgueillir d'avoir voulu assurer une égalité de droit et d'accès à la culture à toutes et à tous sur

l'ensemble du territoire. C'est là le fondement même de cette idée extraordinairement moderne : celle d'un service public de la culture.

Par cette convention ce sont pourtant des missions essentielles et des plus structurantes qui vont quitter une DRAC sous la menace, peu ou prou comme toutes les autres, d'une réforme territoriale brutale, menée au pas de charge ; une réforme, une de plus, tournée contre l'emploi public, l'influence et l'engagement de l'État.

Ce qui frappe les esprits et qui choque les professionnels et les personnels, mais aussi les citoyens dans ce train de réformes et dans cette délégation, c'est le déficit de démocratie, la confiscation du débat, la pauvreté et l'archaïsme des arguments servis.

L'ensemble des organisations syndicales du Ministère de la Culture réuni en Comité technique ministériel le 28 septembre dernier a rejeté cette délégation de compétence. Ils sont convoqués à nouveau le 13 octobre pour avis. Pour les personnels Il est inacceptable que dans le cadre d'une réforme territoriale et des services déconcentrés d'une ampleur inconnue depuis la création des DRAC en 1977, la ministre ne dise pas un mot sur le rôle irremplaçable que l'État doit continuer de jouer dans tous les territoires alors que le Premier ministre ne cesse de rappeler qu'il met « *la Culture au rang des priorités* ».

La diversité culturelle en Bretagne, comme dans chacun des territoires qui composent la république doit être entendue. Pour cela, la présence de l'État est nécessaire dans tous les territoires. Il est nécessaire que l'État déploie des politiques culturelles et éducatives dans les grandes métropoles comme dans les villes moyennes, les campagnes et les zones périurbaines, dans les quartiers dits difficiles et délaissés. On ne sait que trop ce qu'engendre le sentiment de déclassement et d'abandon, la pauvreté et le désespoir.

Pour la CGT, non seulement nous ne pouvons nous résoudre au désengagement de l'État et à ses renoncements mais nous réaffirmons toute la modernité et la dimension vitale pour la démocratie d'un service public qui associe l'État -tous ses services- et les collectivités territoriales. Nous persistons à défendre l'idée force de partenariats public-public au service de toutes les populations sans exception. La politique du toujours moins d'État devient bientôt la politique du pire.

Dans une période qui voit le retour en force des idéologies identitaires, sectaires et xénophobes, le gouvernement et les pouvoirs publics ont le devoir de préserver la cohésion nationale et l'équité de tous les citoyens. Nous voulons alerter contre le risque, et il est grand, de favoriser une culture à la carte, porteuse de replis et de reculs sociaux et sociétaux. Nous voulons alerter contre le risque, et il est grand, d'éclatement et pour finir de destruction du service public. Ce service public, qui certes doit se perfectionner et se renforcer, mais qui permet de rassembler et de faire société, progrès et donner confiance dans l'avenir.

Pour toutes raisons, la CGT votera contre l'avis proposé.



INTERVENTION de M. Jean-Marc CLERY (FSU Bretagne)

En matière de culture, nul ne conteste l'intérêt qu'il y a à mieux coordonner sur le terrain les interventions des différents acteurs, dont celles de l'Etat. La Bretagne a justement expérimenté depuis plusieurs mois une concertation plus étroite avec l'Etat en matière de politique culturelle.

Mais avec la délégation de compétences qui permet le transfert de responsabilités des services déconcentrés du ministère de la culture en région (DRAC) vers les régions qui en font la demande, on signe la fin des relations et des équilibres particulièrement complexes et fragiles qui se sont instaurés entre l'Etat et les collectivités territoriales dans leur intervention complémentaire pour le développement de la culture et le soutien à la création.

On entre alors dans une tout autre dimension - pour le champ culturel, et peut-être même pour l'ensemble des champs ministériels. La Bretagne va donc servir d'exemple au niveau national. Mais cet exemple est-il vraiment le bon ?

Les DRAC sont en première ligne de ce mouvement. Chargés de la mise en œuvre au niveau régional des priorités définies au niveau national, les personnels de ces services ne se limitent pas au contrôle scientifique et technique des opérateurs et des collectivités locales. Ils interviennent également au niveau des phases d'étude, de recherche, de conseil, ou encore d'accompagnement et de prescription auprès des différents acteurs culturels. Ils agissent enfin au niveau de l'animation et de mise en œuvre des projets culturels. Leur rôle est précieux.

Quels seront les moyens engagés par la Région Bretagne pour assumer désormais ses nouvelles responsabilités dans trois missions structurantes jusqu'ici pour la DRAC ? Et avec quels statuts pour les personnels qui seront en charge de suivre ces dossiers ? Comment seront abordés ces changements importants dans la phase transitoire qui s'ouvrira après la signature de la convention ?

Ce qui retient l'attention et alerte la FSU c'est en premier lieu l'affichage récurrent dans le texte de la convention de l'objectif de « rationalisation » qui traduit une fois de plus la volonté de désengagement social et financier de la part de l'Etat. Issu du train de lois qui ont porté la réforme territoriale, ce transfert en application de la loi MAPTAM, apparaît comme un acte de décentralisation accordé isolément et presque subrepticement ; et surtout il apparaît plus comme un abandon de la part l'Etat que comme une conquête de la part de la Région.

Attachée à l'unité et à la cohérence du service public de l'Etat sur l'ensemble du territoire, la FSU ne peut pas être favorable à cette décentralisation non assumée et qui pourrait ouvrir la voie à l'exercice de missions à géométrie variable selon les régions, les départements, ou encore les métropoles, agglomérations, ou intercommunalités.

Au-delà de ces questions de fond, la FSU dénonce le processus de mise en œuvre de cette délégation, marqué par l'absence de débat avec les personnels concernés par ce transfert, que ce soit au niveau de la DRAC Bretagne ou de leurs représentants siégeant au Comité technique ministériel du Ministère de la culture. En dépit de leurs nombreuses demandes, ils n'ont jamais pu avoir un échange de qualité avec le ministère autour des objectifs de ce projet ou de l'intérêt à agir de la part de la Région Bretagne.

La demande d'entendre un représentant de l'exécutif régional de Bretagne à la séance du Comité technique ministériel du 28 septembre dernier n'a pas été entendue, alors même que ce point mis à l'ordre du jour du CTM du 17 septembre avait été reporté au 28 à la demande

des organisations syndicales en raison du vote unanime "contre" des représentants des personnels au Comité technique de la DRAC Bretagne. Au vu de cette absence de dialogue, les représentants des personnels au CTM du 28 septembre ont émis à leur tour un vote unanime contre le projet de délégation.

Le ministère a d'ores et déjà annoncé une nouvelle convocation des instances, locales et nationales, pour le 13 octobre prochain afin de rendre possible avant la fin octobre la signature de la convention de délégation ainsi que le décret afférent.

Compte tenu des inquiétudes et des problèmes que nous avons soulignés, et surtout compte-tenu du peu de cas qui est fait aujourd'hui de l'avis des représentants des personnels, la FSU se prononcera aussi par un vote contre l'avis proposé sur cette convention.

INTERVENTION de Mme Véronique LE FAUCHEUR (CFDT Bretagne)

La CFDT culture dénonce l'état de dégradation majeure du dialogue social au sein du comité technique ministériel, ce qui a conduit notre délégation à se retirer de cette instance paritaire nationale. Il est à déplorer que systématiquement, la concertation avec les organisations syndicales n'intervient qu'une fois les décisions d'ores et déjà prises, y compris celles qui impactent fortement les missions, les emplois et donc les agents.

Au regard de ces éléments, sans remettre en cause la volonté de la région de renforcer son engagement dans le développement et le soutien à la culture en BRETAGNE, la CFDT Bretagne s'abstiendra sur l'avis donné, considérant qu'au niveau de l'ETAT toutes les étapes du processus de décision n'ont été respectées

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

**«VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN
ETAT-REGION 2015-2020 - CONTRATS
METROPOLITAINS DE BREST ET DE RENNES»**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

Rapporteur général : M. Patrice BOUDET

AVIS DU CESER SUR LE VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020 CONTRATS METROPOLITAINS DE BREST ET DE RENNES

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Prévus dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région (CPER), les contrats métropolitains sont des contrats cadres, qui doivent faire converger l'ambition de développement métropolitain entre les co-signataires. Ils consolident, dans un document unique, l'ensemble des soutiens apportés par l'Etat, la Région, les Départements, les programmes européens et le programme des investissements d'avenir, aux stratégies de développement des deux métropoles.

En Bretagne, deux contrats métropolitains sont signés avec les métropoles de Brest et de Rennes. Ces contrats seront mis en œuvre par l'élaboration et la signature de conventions de financements, projets par projets.

Le contrat métropolitain de Brest Métropole se décline en trois enjeux stratégiques :

- Pour une métropole insérée dans les réseaux européens et internationaux d'échanges et de communications ;
- Pour une pleine immersion dans la société de la connaissance et de l'innovation ;
- Pour une métropole attractive, durable et solidaire.

Le contrat métropolitain Rennes Métropole se décline en cinq axes stratégiques :

- Renforcer l'attractivité internationale et conforter les fonctions métropolitaines ;
- Développer l'accessibilité du territoire et la mobilité du quotidien ;
- Améliorer le cadre de vie des métropolitains en prenant en compte l'objectif de cohésion sociale et les enjeux de la transition énergétique ;
- Lutter contre la pauvreté en promouvant l'inclusion ;
- Soutenir le renouvellement industriel de la filière automobile.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Pour un développement métropolitain au service du développement régional

L'analyse du phénomène de métropolisation a conduit le CESER, dans son étude de 2013, « *Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions* », à s'interroger sur les stratégies à

mettre en œuvre pour garantir la cohésion du territoire régional. Le CESER a alors mis en évidence l'importance de l'organisation d'une gouvernance territoriale efficace, d'une coopération entre territoires, ainsi que le rôle de la Région afin de garantir cette solidarité territoriale.

Le CESER considère donc avec intérêt l'élaboration de ces contrats métropolitains qui « *sont l'expression d'une ambition partagée par l'Etat, la Région et les Métropoles concernées, de **promouvoir le développement métropolitain au service du développement régional*** ». Le CESER sera attentif à ce que le renforcement des fonctions métropolitaines de Brest et de Rennes concoure à l'équilibre, au rayonnement et au dynamisme du territoire.

Le CESER apprécie que le préambule de ces deux contrats métropolitains mette en évidence **l'importance des liens entre collectivités à l'échelle régionale et interrégionale** : entre les Métropoles, la Région, les Départements et les Pays, ainsi qu'entre agglomérations.

2.2. Des contrats métropolitains porteurs d'enjeux stratégiques

Ces contrats métropolitains permettent de s'assurer de la cohérence entre les priorités régionales, départementales et métropolitaines.

Cependant, il n'est pas prévu que la programmation de la totalité des projets relevant du volet territorial du CPER soit réalisée par les Comités uniques de programmation. Le CESER le regrette puisque cela aurait permis de mieux garantir l'articulation de ces projets avec ceux retenus dans le cadre de la politique territoriale du Conseil régional et des programmations européennes. Cela aurait également permis d'associer les **Conseils de développement** à cette programmation. Le CESER souhaite dans tous les cas qu'ils puissent suivre la mise en œuvre de ces contrats métropolitains. Il considère en outre que leur consultation aurait été pertinente en amont de l'élaboration de ces contrats.

Les enjeux stratégiques retenus par Brest et Rennes rejoignent les six volets du CPER (mobilité / enseignement supérieur, recherche, innovation / transition écologique et énergétique / numérique / emploi / développement territorial), sur lesquels le CESER s'est prononcé en mars 2015.

Dans son avis, le CESER insistait sur la nécessité de davantage prendre en compte les **enjeux climatiques et énergétiques** dans la contractualisation. On constate que cette problématique est présente dans les contrats métropolitains comme dans le CPER. Toutefois, le CESER considère que les volets portant spécifiquement sur la transition énergétique ne peuvent suffire, à eux seuls, à engager la dynamique nécessaire. En effet, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont des enjeux transversaux qui questionnent tous les secteurs (mobilité, enseignement, recherche, innovation, emploi, etc.).

Concernant les enjeux de **l'accessibilité et de la mobilité**, le CESER avait insisté en 2012 dans son étude « *Optimiser le projet Bretagne à Grande Vitesse* », sur l'importance d'engager des démarches d'anticipation et d'accompagnement afin que tous les territoires bénéficient des effets positifs de ce projet. Les démarches mises en œuvre à Brest et à Rennes, dont témoignent ces contrats, devraient y contribuer y compris dans le renforcement de la cohésion sociale et des solidarités métropolitaines et au-delà.

Le CESER avait regretté, dans son avis de mars 2015 sur le CPER, que l'ambition de « *conforter la Bretagne comme une grande région maritime* » (Titre 3 du Pacte d'avenir) ne figure pas comme l'une des priorités du Contrat de plan. Le CESER a adopté en septembre un rapport intitulé « *Bâtir une stratégie maritime en Bretagne* ». Il apprécie par conséquent que la **dimension maritime** soit présentée dans le contrat métropolitain de Brest comme l'un des atouts majeurs que la Métropole « *en totale cohérence avec les stratégies nationales et régionales, entend encore conforter dans les années à venir* ».

2.3. Des engagements financiers à préciser

Le CESER regrettait lors de son avis sur le CPER de ne pas disposer d'éléments d'information quant à l'engagement financier des collectivités associées (départements, Métropoles, Communautés de communes et d'agglomérations, Communes). Par ces contrats métropolitains, il dispose d'une certaine lisibilité sur les engagements des Métropoles de Brest et de Rennes, ainsi que des Départements d'Ille-et-Vilaine et du Finistère (« *synthèses des engagements financiers* » pp.26 et 48).

Toutefois, le CESER note que **plusieurs données chiffrées relèvent d'estimations**. Quelques exemples :

- Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, il est indiqué dans le contrat métropolitain de Brest (p.16), que des contreparties du Conseil régional de Bretagne et du FEDER sont espérées, pour boucler le financement de 2,2 millions d'euros d'opérations.
- Concernant les financements issus de la politique territoriale de la Région, il est entendu que les données qui figurent dans ces contrats supposent une poursuite de la contractualisation Région-Pays (actée pour 2014-2016), sur la période 2017-2020.

En conclusion, le CESER souhaite être destinataire, tout comme pour les contrats de partenariats, d'un **état d'avancement annuel** des actions prévues dans les contrats métropolitains. Il pense que cela serait aussi utile aux Conseils de développement.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Le bouclage des cofinancements prévus jusqu'en 2020 ;
- Les avis que pourraient exprimer les Conseils de développement sur les contrats métropolitains.

Cet avis du CESER a été adopté en séance plénière à l'unanimité

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES



BRETAGNE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INTERVENTION de M. Jacques UGUEN

(Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)

Les métropoles et la métropolisation font l'objet de controverses en France et en Bretagne entre acteurs du développement local et entre chercheurs. Pour certains, elles sont aujourd'hui les seuls moteurs de développement des territoires. Pour d'autres, ce phénomène est très largement à nuancer et est marqué par des a priori idéologiques. Messieurs Bouba Olga et Grossetti ont ainsi publié fin 2014 un texte très argumenté intitulé « la métropolisation : un horizon indépassable de la croissance économique ? » qui relativise fortement le caractère général et automatique de la métropolisation. Notre assemblée dans son rapport de juin 2013 sur les dynamiques territoriales a d'ailleurs souligné qu'il fallait dépasser le débat « métropole contre territoire » et que notre région doit se développer par tous ses territoires. Notre rapport indique également que pour le CESER le défi pour la Bretagne est d'être une région polycentrique dont les territoires se développent en complémentarité en valorisant chacun leurs atouts.

La loi MAPTAM a accordé un statut spécifique de métropole aux agglomérations de Rennes et de Brest. Elles ont droit à ce titre à un contrat et à des financements particuliers.

Dans notre région grâce au système de péréquation mis en place par le conseil régional, il faut toutefois souligner que tous contrats et fonds cumulés, les fonds territorialisés rapportés au nombre d'habitants ne sont pas plus élevés dans les métropoles que dans les autres territoires. Le pays de Brest reçoit 18,35 euros par habitant, le pays de Rennes 13,62 euros par habitant alors que la moyenne est de 15,58 euros par habitant. Pour 4 pays du centre Bretagne, du Trégor Goëlo ou de Redon, les fonds dépassent 20 euros par habitant.

Mais, ces contrats métropolitains accordent toutefois une « prime » de 6 millions d'euros au pays de Brest et 8 millions au pays de Rennes pour la période 2014-2020 au titre de leur statut spécifique. Ils financent ainsi à Brest le conservatoire botanique, le Quartz ou le projet national des phares et à Rennes la French tech, le conservatoire de Musique ou la valorisation de la Vilaine aval.

Pour la CFDT, les sur-financements accordés aux métropoles par rapport aux autres pays ne se justifient que s'ils contribuent effectivement à des projets que l'on ne peut pas trouver dans d'autres territoires bretons et qui participent au rayonnement de la Bretagne eu niveau national et international. Les fonctions métropolitaines existent en effet également hors de nos 2 métropoles et méritent aussi un soutien.

Par ailleurs, ces projets comme les autres doivent s'inscrire dans le dialogue avec la société civile organisée au sein des conseils de développement. Ce qui n'est pas le cas actuellement car les projets métropolitains sont élaborés en dehors de la procédure prévue pour les autres types de contractualisation.

INTERVENTION de M. Philippe LE ROUX (Union nationale des professions libérales (UNAPL) Bretagne)

Chers Collègues,

J'interviens au nom des acteurs économiques du collège 1.

Notre assemblée est amenée à émettre un avis sur les Contrats métropolitains de Brest et de Rennes dans le cadre du Contrat de plan Etat Région 2015 2020.

L'étude des Contrats engagés entre l'ETAT, la Région les Conseils départementaux et les Métropoles brestoises et rennaises semblent confirmer les craintes que j'avais eu déjà l'occasion d'exprimer l'an dernier devant cette assemblée.

En effet, si nous nous penchons sur les enjeux stratégiques retenus dans ces contrats: 3 pour Brest métropole , 5 pour Rennes métropole, nous sommes en droit de nous interroger sur d'une part, la spécificité des actions retenues dans la perspective de mieux servir la Bretagne, et d'autre part sur les effets induits sur le reste de la Bretagne, en particulier en Centre- Bretagne.

Sur le premier point, notre sentiment est extrêmement réservé. Nous comprenons bien que nos deux grandes villes doivent rayonner à l' échelle nationale et internationale, en particulier par leurs universités, leurs grands équipements, portuaire ou numérique, leur accessibilité, leurs implications dans les domaines de la connaissance et de l'innovation.

Néanmoins, notre région est riche de tous ces territoires et dans ces domaines, il ne nous semble pas que ces métropoles aient l'exclusivité de l'audace, de l'engagement et du rayonnement. A titre d'exemple, les Télécommunications à Lannion, le transport maritime à Roscoff et Saint Malo, l'agro-alimentaire en Bretagne centrale nous le rappellent en permanence.

Conscient des défis à relever et soucieux de cette véritable richesse que constitue notre maillage territorial, nous pourrions nous attendre à que ces contrats prennent en compte, ne serait-ce que par subsidiarité, les missions dévolues à ces métropoles afin qu'elles soient de véritables locomotives.

Et, malheureusement, la lecture attentive des documents qui nous sont fournis nous montre qu'elles sont déjà atteintes du mal dont souffre notre pays : centralisme, complexité, engagement de multiples actions très secondaires au détriment d'actions fortes et véritablement structurantes.

Non, hélas, rien de tout cela.

Nous pensions voir la Bretagne réunifiée, elle reste coupée en deux.

Affublées de ces 2 métropoles elle sera encore divisée en deux: la Bretagne des villes et la Bretagne des champs.

S'agit-il d'une stratégie? On peut se le demander.

S'agit-il d'une ambition? On peut en douter.

Les réactions commencent à se faire jour, la Cornouaille aujourd'hui, le regroupement de petites communes: Audierne et Esquibien en Finistère, le Centre-Bretagne demain vont venir très vite frapper à la porte ...

Ces inquiétudes, de plus en plus partagées ne seront pas dissipées tant que les politiques publiques ne seront pas au service de tous et de toutes.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de M. Jean-Edmond COATRIEUX (CGT Bretagne)

Chacune et chacun au sein de cette assemblée a pu prendre connaissance des positions et analyses de la CGT sur les réorganisations territoriales en cours et les légitimes interrogations qu'elles soulèvent. Je vous renvoie notamment à nos interventions lors de la plénière extraordinaire du 3 novembre 2014.

Notre intervention de ce jour se concentrera sur deux aspects pointés par l'avis du CESER :

- la réaffirmation du développement métropolitain au service du développement régional en préambule de ce volet territorial du contrat de plan Etat-Région et des Métropoles de Brest et Rennes.
- La place du dialogue social dans le suivi de la programmation via l'implication des conseils de développement.

S'agissant du premier aspect, c'est dès la création des Métropoles que la CGT s'interrogeait sur le risque réel de voir la logique de compétitivité qui présidait à la création de celles-ci se mettre en œuvre au détriment des autres territoires, dans une démarche de concurrence entre collectivités territoriales.

Une telle démarche serait la négation même d'une politique d'aménagement équilibrée et solidaire du territoire.

Comme le souligne l'avis du CESER, la CGT entend donc favorablement la volonté réaffirmée, pour que ces contrats métropolitains soient l'expression d'une ambition partagée par l'Etat, la Région, les Départements et les Métropoles de promouvoir le développement métropolitain au service du développement régional.

Mais nous savons aussi combien l'écart peut être important entre les déclarations d'intentions affichées dans un document et leurs concrétisations dans l'élaboration des politiques publiques décidées dans les territoires concernés. C'est pourquoi, la CGT entend rester vigilante pour que les projets programmés sur les deux Métropoles s'inscrivent bien dans une volonté de concourir au rayonnement et à l'équilibre de l'ensemble du territoire.

Les discussions en cours dans les collectivités territoriales sur les réorganisations émanant de la Loi NOTRe sont assez illustratives des motivations qui guident les élus dans leurs démarches de réorganisations territoriales. Dans la majeure partie des cas, nous sommes bien loin de la réponse aux besoins des populations et de leurs aspirations.

S'agissant du second aspect, La CGT partage l'idée d'associer les conseils de développement à la mise en œuvre de ces contrats métropolitains et ceci d'autant plus que leur réelle participation à l'élaboration de ces contrats ne semble pas avoir été la priorité des acteurs. Cette Implications des Conseils de développement est d'autant plus nécessaire pour la cohérence des politiques publiques qu'il n'est pas prévu que les projets qui relèvent du volet territorial du CPER relèvent des Comités uniques de Programmation.

Dans le même temps où ces conseils de développement voient leurs prérogatives renforcées au sein des Métropoles il n'est pas normal que leur avis n'aient pas été annexés aux volets du

CPER. Cela interroge sur la volonté réelle de les associer à l'élaboration des politiques publiques.

Pourtant la place allouée désormais aux Conseils de développements mériterait une révision tant sur la composition, que sur les moyens mis en œuvre pour leur fonctionnement dans le cadre d'une réelle démocratie participative et surtout en terme de lieu de dialogue social territorial.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

«POINT D'ETAPE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA GLAZ ECONOMIE – STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES (SRDEII)»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteur M. Jean LE TRAON,

AVIS DU CESER SUR LE POINT D'ETAPE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA GLAZ ECONOMIE

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII) ou Glaz économie a été adoptée par le Conseil régional en décembre 2013. Lors de la session d'avril 2015, tant le CESER que les élus régionaux avaient souhaité que soit présenté un point d'étape de sa mise en œuvre : en réponse à cette demande, Bretagne Développement Innovation (BDI) a été saisie aux fins d'élaborer ce point d'étape, réalisé au 1^{er} semestre 2015 soit un an et demi après l'adoption de la SRDEII. Il ne s'agit ni d'un bilan, ni d'une évaluation : ceux-ci seront réalisés après cinq à six années de mise en œuvre et par un organisme autre que BDI, ce dernier se trouvant en position de « juge et partie ».

Pour chaque ambition de la SRDEII, le document réalisé par BDI détaille les diverses actions menées.

- Ambition 1 : soutenir l'économie productive.

Les feuilles de route de neuf filières retenues dans la SRDEII figurent à la fin du document, tout comme le détail des actions relatives aux sept domaines d'innovation stratégiques. La filière biotechnologie semble intégrée à la santé et les éco-activités n'apparaissent pas. Un tableau de bord annuel pour chacune est attendu au second semestre 2015. 66,4 M€ de fonds régionaux ont été fléchés sur ces filières (844 dossiers). Les autres actions figurant dans la SRDEII sont explicitées par les actions réalisées.

Une longue liste d'actions (plus d'une centaine d'événements, de manifestations, de publications d'ateliers, etc.) illustre la mise en œuvre de la SRDEII, impliquant des structures aussi diverses que le Conseil régional, BDI, Bpifrance, l'Etat, la SATT Ouest Valorisation, les Chambres de commerce et d'industrie, les technopôles, le Comité régional du tourisme, les Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie, l'Université européenne de Bretagne, les Instituts de recherche technologique, etc.

- Ambition 2 : créer de la valeur par la Transition énergétique et écologique

Les treize leviers sur lesquels s'appuie l'ambition 2 sont également illustrés par les actions concrètes réalisées impliquant notamment le Conseil régional, les CCI, l'association Bretagne Eco-entreprises, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et Bpifrance.

- Ambition 3 : s'appuyer sur toutes les compétences

Les leviers prioritaires de la SRDEII sur cette ambition sont détaillés par les actions réalisées en partenariat avec le GIP Relation emploi-formation (GREF), Pôle Emploi, les CCI et Centres de formation d'apprentis, les Organismes paritaires collecteurs agréés, le Fongecif, les missions locales, le Conservatoire national des arts et métiers, l'Association régionale de l'amélioration des conditions de travail, etc.

Une page est consacrée à la gouvernance stratégique de la SRDEII, précisant qu'elle est assurée par une instance partenariale (le Conseil de surveillance de BDI) et une instance interne au Conseil régional (comité de pilotage de la Glaz économie). La coordination opérationnelle revient à l'instance partenariale.

Il faut également noter que la loi NOTRe prévoit que la nouvelle assemblée régionale aura à confirmer cette Stratégie courant 2016, ou à établir un nouveau SRDEII (il s'agira cette fois d'un schéma).

Il est demandé à l'assemblée de donner acte de cette communication.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le document reprend la structuration de la SRDEII en trois chapitres auxquels s'ajoute un point très succinct sur la gouvernance. Il est donc nécessaire de se reporter au document initial de la SRDEII approuvé en décembre 2013.

Il s'agit d'un important travail de collecte : le document recense en effet les multiples actions engagées tant par la Région Bretagne que par BDI ou d'autres structures impliquées dans le développement économique, l'innovation ou l'internationalisation.

A propos de la Stratégie de spécialisation intelligente, le CESER relève une forte volonté de mise en réseau et de structuration des acteurs.

Le CESER s'étonne en revanche de la faible place laissée à l'économie sociale et solidaire ainsi qu'à l'innovation sociale dans ce rapport.

Sur certains enjeux, il est difficile de distinguer en quoi la SRDEII a permis un saut qualitatif. Il s'agit, par exemple, des actions visant à « *Soutenir les entrepreneurs dans leur réflexion stratégique* » ou à « *Préparer et accompagner les démarches de reprise-transmission* ». Or, il semble nécessaire de trouver de nouvelles réponses à ces défis, notamment en aidant toutes les entreprises à mieux prendre en compte la nécessité de développer le capital humain, comme le CESER l'a souligné dans son étude « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* » de juin 2015.

Au travers de plusieurs rubriques, et notamment « *Investir dans la performance industrielle* », le CESER relève avec intérêt de nombreux projets innovants, qui s'appuient fortement sur le numérique. Ce levier lui semble en effet essentiel pour permettre aux entreprises de s'adapter aux mutations de l'économie contemporaine.

Les développements relatifs à l'objectif « *Soutenir la création – croissance d'entreprises innovantes* » font apparaître de multiples formes d'accompagnement des entreprises, fortement complémentaires. Celles-ci témoignent du fort investissement du Conseil régional aux côtés d'autres acteurs, notamment pour apporter une ingénierie financière aux entreprises. En revanche, le CESER a souligné dans son rapport « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* » que cette multiplicité posait également la question de la lisibilité de cet écosystème pour les entreprises, ainsi que celle de la capacité à évaluer ses effets. Un effort supplémentaire de clarification semble donc nécessaire.

Par ailleurs, le CESER remarque qu'à de nombreuses reprises, le Conseil régional s'appuie sur des structures d'initiative étatique (pôles de compétitivité, SATT Ouest valorisation, IRT b<>com ou France énergie marines, PEPITE, etc.). Si le Conseil régional accompagne ces structures, il ne participe pas à leur gouvernance, et le CESER s'interroge donc sur les leviers réels dont dispose la Région pour que ces structures, souvent inter-régionales, contribuent à la Glaz économie.

Sur les stratégies de filières, le CESER s'interroge sur la concertation organisée pour la définition des feuilles de routes des filières. Autre remarque : parle-t-on de neuf, dix ou onze filières ? Il semble y avoir eu une modification à ce sujet, qui n'est pas clairement expliquée. Enfin, il est annoncé un tableau de bord par filière au second semestre 2015 : s'agissant de la dernière session avant le renouvellement du Conseil régional, le CESER se demande quand lui seront transmis ces tableaux de bord.

Les parties consacrées à l'amélioration de la demande en énergie des entreprises, à l'éco-conception et à l'économie circulaire présentent elles aussi des dispositifs variés, qui répondent à un impératif clairement identifié par le CESER dans plusieurs de ses travaux au cours des dernières années. En revanche, ce rapport ne parvient pas véritablement à convaincre qu'un changement d'échelle a eu lieu dans ce domaine.

Le CESER se réjouit de la volonté affichée par le Conseil régional d'introduire une grille d'analyse des projets soutenus, appuyée sur l'outil PADUS/DURABLE et motivée par une volonté de renforcer la transparence des aides. Cette ambition rejoint les réflexions du CESER, qui a élaboré une « grille d'emploi durable » et se tient disponible pour un échange sur ce sujet.

A propos de l'ambition 3, « *s'appuyer sur les compétences* », le CESER note avec intérêt la montée en puissance des différents dispositifs en matière de structuration des partenariats, d'accompagnement, d'aides, etc. Il aurait toutefois souhaité disposer d'indicateurs qualitatifs concernant les actions engagées et, s'agissant des données chiffrées, pouvoir mesurer notamment l'implication réelle des entreprises dans les nouveaux dispositifs d'accompagnement tels que la formation des tuteurs en entreprise ou les actions sur le tutorat dans le cadre des emplois d'avenir.

Le court chapitre sur la gouvernance précise les missions de BDI : communication, animation et coordination de la mise en œuvre de la SRDEII ; la décision des priorités revenant au comité de pilotage Glaz économie, instance interne au Conseil régional de Bretagne. Le CESER est satisfait de cette clarification.

Comme le précise le Président du Conseil régional dans son introduction, « *A ce stade, l'objet du document est de donner une photographie [...]. Si cette photographie ne permet pas encore d'évaluer l'impact de la Glaz économie, elle donne au moins des éléments d'appréciation sur les dynamiques à l'œuvre* ». Le CESER considère toutefois que ce document ne permet pas de donner une vision qualitative et organisée de ces dynamiques, même s'il montre cependant une mobilisation de nombreux acteurs, à des titres divers, dans la Glaz économie. Le résultat final ressemble à une « liste à la Prévert » d'actions, toutes autant légitimes les unes que les autres, mais sans bilan ni perspective de reconduction. Une analyse précise de ces actions n'est pas permise par le délai imparti, mais le CESER regrette que des événements très ponctuels (telle ou telle conférence par exemple) figurent au même niveau que des programmes ou plans de longue durée (tel que le CPER 2015-2020 par exemple).

Pour finir, le CESER a bien noté que le Président du Conseil régional différenciait ce point d'étape d'une évaluation, dont il souligne la nécessité mais signale qu'elle ne pourra intervenir que dans quelques années. A ce sujet, il convient de rappeler que la loi NOTRe confie aux CESER la mission de « *contribuer à des évaluations [...] des politiques publiques régionales* ». Le CESER de Bretagne souhaite réfléchir, en lien avec le Conseil régional, à la manière dont il pourra jouer ce rôle au mieux et considère que la SRDEII pourrait constituer un thème pertinent pour exercer cette nouvelle mission.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de Mme Marie-Martine LIPS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire)

Ce document, décrit à juste titre comme une « photographie factuelle des mouvements en cours » dans l'économie bretonne, est un bon travail de collectage de ce qui se fait en Bretagne sur la question de l'économie. On obtient un catalogue qui montre la diversité des actions et des acteurs qui travaillent sur cette question. Néanmoins, la présentation en « catalogue » ne permet pas de distinguer ce qui est la continuité de ce qui se faisait déjà de ce qui est nouveau et a été impulsé dans la dynamique créée par la Glaz économie. Par exemple, en ce qui concerne l'innovation sociale, si on ne retient que ce qui est nouveau, on se rend compte qu'il y a eu peu d'actions impulsées suite à la Glaz. Ce qui ne correspond pas à l'ambition initiale, voire marque un arrêt dans la dynamique partenariale sur ce sujet.

Pour ce qui concerne spécifiquement l'ESS, nous constatons qu'elle est présente, mais que ce type de présentation ne permet pas de lire les stratégies des parties prenantes de la Glaz économie. Or le travail des acteurs de l'ESS autour de la SRDESS (stratégie régionale de développement de l'ESS) a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours qui permet d'en analyser les avancées, aussi bien que les freins. Les actions menées se retrouvent, pour certaines, dans ce document, mais sans qu'on puisse identifier en quoi elles participent à un développement stratégique, ni quelles sont leurs articulations avec la SRDEII. Ce qui est certainement aussi le cas d'autres pans de l'économie bretonne.

C'est d'autant plus regrettable qu'en matière d'ESS la Région a impulsé politiquement, et financé, des actions stratégiques et structurantes et que cela n'est absolument pas mis en valeur. L'adoption de la loi NOTRe qui, d'une part, porte le principe d'un renforcement des régions dans le développement économique et, d'autre part, prévoit que les préconisations stratégiques présentées dans le cadre de la Conférence régionale de l'ESS soient prises en compte dans la SRDEII doit conduire à construire les articulations entre Stratégie Régionale de l'ESS, Conférence régionale de l'ESS et SRDEII.

Nous espérons donc que l'élaboration de la future SRDEII permettra de répondre à ces attentes et les acteurs de l'ESS, comme ils l'ont fait précédemment, sont prêts à y prendre toute leur part.



INTERVENTION de M. Thierry LEMETAYER
(Union régionale interprofessionnelle
de la CFDT Bretagne)

Point d'étape dans la mise en œuvre de la Glaz économie

Le document qui nous est présenté par le Conseil régional liste les actions engagées sur l'ensemble des sujets portés à l'intérieur de la Glaz économie. Leur nombre atteste d'un investissement important de la région sur le sujet dont on peut espérer des retombées positives, particulièrement en termes de développement de l'économie et surtout de l'emploi. On peut néanmoins s'interroger sur le risque de dispersion et de fait de perte d'efficacité au dépend d'une qualité que permettraient des choix d'actions ciblées.

Deux ans après l'adoption de cette stratégie régionale, la CFDT aurait souhaité trouver dans ce document des éléments chiffrés permettant d'apprécier les effets en termes d'emplois créés et/ou protégés.

Pour la CFDT, Bretagne Développement Innovation ne doit pas être seulement un animateur et un observateur des actions menées sur le territoire en matière d'économie et d'innovation. Il doit mettre en œuvre concrètement la stratégie définie et pilotée par le Conseil Régional pour le développement économique de la Bretagne.

L'accompagnement des entreprises par une ingénierie de projet dans la recherche de financement pour leur développement pourrait être un des axes de son action.

De même, l'aide à la reprise d'entreprise doit être au cœur de l'action de BDI : en effet en Bretagne d'ici 2020, 40% des chefs d'entreprises auront plus de 60 ans.

L'aide apportée par le Conseil Régional à la création d'entreprise ou au développement des nouvelles filières doit se concrétiser par la création d'emplois sur le territoire régional.

Dans le volet « soutenir le développement massif des ENR sur le territoire », il est indiqué que la Région va élaborer une feuille de route EMR pour la Bretagne et poursuivra son effort financier en soutien au développement de la filière.

La CFDT souhaiterait que la feuille de route intègre également la question des retombées d'emplois pour notre territoire, et plus particulièrement pour les projets ayant fait l'objet de soutien financier. Par exemple le projet de Paimpol-Bréhat mené par EDF en partenariat avec DCNS-OpenHydro, portant sur la mise en service de deux hydroliennes de 16 m de diamètre, a mobilisé une centaine d'emplois localement. La CFDT regrette cependant qu'une partie des éléments des hydroliennes ait été externalisée dans les pays de l'est.

Si les industriels externalisent une partie de leurs prototypes, que feront-ils lors de la phase d'industrialisation des futures fermes commerciales? Comment pourra-t-on alors créer une véritable filière EMR sur nos territoires?

Concernant les nouvelles technologies numériques il est important que la commande publique vienne soutenir ce secteur, comme par exemple l'appel à projets régional sur les « boucles énergétiques locales » (BEL) lancé par le Conseil Régional pour lequel trois projets ont été retenus : Quimper Communauté, Lannion Trégor Communauté et le Pays de Pontivy.

Enfin, le soutien aux qualifications et à la formation est pour la CFDT un volet très important. A ce jour comme l'indique le rapport, les commissions du CREFOP sont installées et permettent de l'information sur les politiques publiques exercées par l'état et la région.

C'est le bureau du CREFOP, instance de gouvernance créée par la loi, qui doit être le lieu des orientations stratégiques partagées et d'engagements concrets des moyens financiers mis en œuvre par le Conseil Régional, les partenaires sociaux et l'Etat. **Un objectif commun est partageable, celui de faciliter l'accès à la formation des salariés et demandeurs d'emploi.** L'ensemble des stratégies, EDEC, contrat d'objectifs contrats de filière doivent se construire en complémentarité et non en parallèle.

INTERVENTION de Mme Béatrice COCHARD (Union des entreprises (UE) - MEDEF Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Fin 2013, le Conseil Régional adoptait une Stratégie régionale de développement économique, de l'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII). Nous avons salué ce document qui répondait, en plus d'un impératif réglementaire, à une double exigence d'adaptation et d'efficacité de l'action publique au service du développement économique de nos territoires. Nous avons aussi indiqué que nous serions attentifs à sa mise en œuvre concrète.

Ce point d'étape, proposé en fin de mandat des élus régionaux, arrive donc à point nommé. Il s'agit d'une somme intéressante, qui a le mérite de retracer toutes les actions mises en œuvre pour développer l'économie bretonne.

Cependant, bien que la stratégie ait été adoptée il y a déjà près de 2 ans, nous regrettons de ne pas avoir davantage d'éléments d'évaluation. En effet, comme cela est indiqué, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit l'adoption d'une SRDEII dans les 6 mois après les élections régionales. Si cette disposition paraît opportune pour les nouvelles grandes régions, elle est superflue en Bretagne où cette stratégie régionale est un cru de 2013. Néanmoins, en vue de ce travail à renouveler, il aurait été bienvenu que ce point d'étape puisse comporter des éléments de bilan, même partiels, à la fois en capacité d'interroger l'atteinte des objectifs fixés et de préfigurer d'éventuelles réorientations en 2016, quelle que soit la majorité sortie des urnes.

Ce point d'étape révèle une réelle dynamique de projets, nombreux et divers, qui sont portés dans tous les territoires bretons. Cela montre en effet que la mobilisation est là, préexistante selon nous à la Glaz Economie. Reste deux interrogations :

- L'enjeu de lisibilité : la Glaz Economie n'a à ce stade pas encore atteint l'objectif d'une véritable lisibilité des dispositifs et accompagnements proposés aux entreprises bretonnes au regard des nombreux projets soutenus ;
- L'enjeu de structuration : si cette cartographie montre que beaucoup de choses existent, l'énumération des actions ne signifie pas pour autant qu'elles fassent l'objet d'une réelle mise en cohérence. De plus, l'appropriation par les entreprises bretonnes de cette stratégie reste encore faible.

Nous souhaitons relayer deux demandes :

- Si les grandes orientations stratégiques du développement économique régional sont établies, les entreprises sont désormais en attente de la mise en place opérationnelle des différentes feuilles de route et plans d'actions ;
- D'autre part, en vue du prochain exercice d'élaboration d'une SRDEII prescrit par la loi, une évaluation pédagogique de la mise en œuvre de la Glaz Economie serait salutaire.

Aussi, est-il important de replacer cette stratégie dans un contexte plus global. La question que pose une telle démarche peut être formulée ainsi : comment les pouvoirs publics peuvent-ils œuvrer le plus efficacement possible au développement économique d'une région ?

En ce qui nous concerne, nous pensons que le fil conducteur de toute action publique en faveur du développement économique, doit être en droite ligne avec les analyses et préconisations du rapport Gallois, demandé par le gouvernement Ayrault, sur la perte de compétitivité de l'industrie et remis au Premier ministre le 5 novembre 2012.

Ce rapport préconise de mener une politique de l'offre, favorisant la reconstitution des marges des entreprises, la recherche et l'innovation. Il souligne implicitement que l'essentiel des effets de levier en la matière relève du Gouvernement et des dispositions qu'il s'autorise à prendre.

Cette précision nous semble importante. Elle permet de remettre l'impact de la SRDEII sur le développement des entreprises bretonnes à une place qui nous semble plus conforme à ses effets potentiels.

Si nous sommes intimement convaincus que les pouvoirs publics dans les territoires ont la responsabilité de favoriser l'émergence d'un éco système favorable aux entreprises, le cœur de la reconquête de notre compétitivité passe par une plus grande liberté donnée aux entreprises, une plus grande capacité d'initiative. Voilà ce qui constitue la condition nécessaire au développement des entreprises et de l'emploi. Ceci implique une véritable reconstitution des marges des entreprises, à ce jour juste amorcée (seuls 20 % de la reconstitution des marges est réalisée), une simplification administrative beaucoup plus ambitieuse ainsi qu'une attitude bienveillante de l'administration à l'égard de l'entreprise.

Imagine-t-on le nombre d'emplois que nous pourrions créer si on redonnait aux chefs d'entreprise cette liberté, cette marge de manœuvre, pour créer, pour entreprendre, pour investir, pour innover....

Il est urgent de mettre les entreprises dans une situation de concurrence plus équitable avec leurs homologues de la zone euro. La SRDEII pourra alors donner son plein effet.

En lisant ce document d'étape, on ne peut qu'être interpellé par le nombre de dispositifs, de structures, j'imagine dupliquées dans les autres régions, qui prétendent œuvrer en faveur du développement économique et plus concrètement du développement des entreprises.

Plus globalement, nous nous interrogeons sur l'efficience de cet ensemble de dispositifs, de schémas, de structures, financé directement ou indirectement par l'impôt, et dont l'efficacité peut laisser à désirer compte tenu des piètres performances de l'économie française dont le chômage est du double de celui des autres grands pays développés.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de M. Patrice BOUDET (Comité régional CGT de Bretagne)

Dans cette communication, point d'étape de la mise en œuvre de la SRDEII, il s'agit, sans évaluer, d'apprécier les dynamiques à l'œuvre.

Le moins que l'on puisse dire, c'est un exercice difficile. L'avis du CESER le souligne suffisamment pour ne pas en rajouter.

La CGT partage ce propos et notamment sur les éléments qualitatifs qui manquent pour une analyse plus fine de cette stratégie.

Comme l'avis le propose, nous encourageons le Conseil Régional à s'inspirer des études du CESER et notamment celle qui porte sur les activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne pour mettre en œuvre son schéma économique.

Nous souhaitons profiter de ce bordereau pour vous faire part de nos exigences mais aussi de nos craintes quant à l'avenir de l'élaboration et de la consultation de la société civile sur les politiques publiques régionales.

Comme il est rappelé dans ce bordereau, en référence à la loi NOTRe, la Région est consacrée comme chef de file du développement économique. Dans cette optique, elle aura obligation d'élaborer un schéma SRDEII à valeur prescriptive.

Dès 2016, quelque soit l'exécutif élu, la région Bretagne devra donc procéder soit à une adaptation de la présente SRDEII en schéma, soit un nouveau schéma.

Ces nouvelles compétences imposent de fait et en toute logique une démarche nouvelle et collaborative.

Nous avons eu l'occasion de dire dans cette assemblée, l'importance d'un tel schéma dont la méthode d'élaboration devrait se faire avec la consultation du CESER comme élément de démocratie civile et consultative d'une part et la contribution des Organisations Syndicales comme élément de démocratie sociale d'autre part.

Hors à ce jour, dans la loi NOTRe, il n'est plus prévu de consultation obligatoire des CESER à l'exception de l'Île de France. La prépondérance de la CTAP et sa composition ne peut pas plus nous satisfaire. Les nouvelles compétences d'évaluation et de suivi des politiques publiques régionales, si elles sont intéressantes, ne peuvent pas remplacer en amont les saisines obligatoires

C'est pourquoi, avec cette courte intervention, la CGT veut à nouveau, alerter les membres du CESER et interpellier les politiques.

INTERVENTION de Mme Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Anne LE MENN – Collège 4 Personnalités qualifiées.

Point d'étape de la SRDEII

Dans le point d'étape de la SRDEII, on parle bien d'accompagner les démarches de RSE, mais les contours restent flous et surtout peu actions concrètes sont citées face aux changements indispensables et urgents de notre société sur les relations sociales, les modes de gouvernance ou encore les bonnes pratiques dans les affaires.

Un certain nombre de régions dont Les Pays de la Loire se sont engagées pleinement dans la constitution de réseaux d'acteurs ayant pour objectif d'aider à la réflexion et la mise en place de la RSE dans les entreprises, les collectivités, les associations dans tous ces domaines.

Il est temps en Bretagne aussi d'investir sur l'immatériel, sur le capital humain, véritable clé de voute de notre société qui se transforme vers de nouveaux modèles de gouvernance. En effet, les transformations numériques des entreprises, les besoins d'innovation et de créativité demandent à revoir nos modèles vers davantage d'horizontalité et d'autonomie où chaque salarié, à son niveau, sur son poste de travail peut donner son avis, et ainsi les intelligences innovantes s'additionnent.

En Bretagne, il existe aussi un certain nombre de réseaux d'entreprises ou d'association qui travaillent sur la thématique de l'économie responsable : on peut citer le CIDJ, Face (Fondation agir contre l'exclusion), Dirigeants responsables de l'Ouest.....

A l'instar du conseil pour l'Egalité de la Région Bretagne sur l'Egalité professionnelle Femme-hommes, il pourrait être crée **un Comité RSE regroupant** à la fois les petites, moyennes et grandes entreprises, des collectivités, les institutionnels, les partenaires sociaux, les réseaux d'entreprises travaillant sur ce thème....

Ce Conseil pourrait avoir pour mission de :

- D'élaborer un référentiel commun et partagé entre tous les acteurs
- Accompagner les entreprises qui le souhaitent à la certification ISO 26 000 et/ou au label Lucie. Lucie est un label crée en France en 2010 et qui a pour objectif d'évaluer, de structurer et de valorises les actions en matière de RSE en s'appuyant sur la norme ISO 26 000

Car, il s'agit bien de promouvoir, et d'essaimer des avancées réelles en matière de gouvernance et d'entreprises responsables.

Et n'ayons pas peur des mots, aujourd'hui partage, solidarité, justice sociale, économie contributive doivent au cœur de nos actions pour notre société en pleine mutation.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

«CONSOLIDATION DES CONTRACTUALISATIONS EUROPEENNES, NATIONALES ET REGIONALES – PREMIERE LECTURE DE LEUR IMPACT TERRITORIAL»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

M. Gérard FERRE,
Rapporteur général en charge des questions européennes

**AVIS DU CESER SUR LA CONSOLIDATION DES CONTRACTUALISATIONS
EUROPEENNES, NATIONALES ET REGIONALES PREMIERE LECTURE DE
LEUR IMPACT TERRITORIAL**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La concomitance et l'objectif d'élaborer de nouveaux programmes contractuels pour une période identique (2014/2020) ont été salués comme une opportunité de renforcer la cohérence entre ces différents exercices, qui concourent de manière complémentaire à l'investissement public sur le territoire régional. La Région, autorité de gestion des fonds européens au titre la loi MAPTAM, est désormais l'institution pivot à laquelle incombe la responsabilité de cette cohérence.

Avec la présentation des deux contrats métropolitains, la phase d'élaboration de l'ensemble contractuel arrive à son terme après les étapes de validation des PO par la Commission européenne, la signature du CPER et des contrats de partenariat avec les pays et les îles, lesquels seront suivis du conventionnement spécifique des volets LEADER et ITI FEDER. L'ensemble de ces contractualisations pour la période 2014/2020 représente un montant cumulé de près de 2 400 M€, auxquels il faudra ajouter les autres budgets publics sur la même période: plus de 900 M€ de fonds européens ; 1 200 M€ au titre du Contrat de plan pour les seuls financements de l'État et de la Région et sans compter les financements complémentaires, notamment ceux apportés par les Départements, les Métropoles et les agglomérations ; 266 M€ au titre de la politique territoriale régionale (contrats de partenariat avec les pays et les Îles du Ponant.)

La seule approche liée aux priorités thématiques a l'inconvénient d'imposer à l'ensemble du territoire régional des priorités uniformes alors que la Région est attachée, au contraire, à valoriser les atouts spécifiques et différenciés de chacun d'entre eux.

La réponse à ces risques s'est construite en retenant deux priorités :

favoriser un développement équilibré du territoire avec une attention appuyée aux territoires les plus en difficulté,

favoriser la mise en œuvre de stratégies de développement adaptées à chaque territoire, choisies par leurs acteurs, en co-construction avec la Région.

Les critères de répartition des enveloppes ont été élaborés et présentés de manière transparente, avec le souci de privilégier les principes d'équité territoriale.

Les principes de péréquation des enveloppes de crédits régionaux des contrats de partenariat retiennent des critères de niveau de vie et de développement, des critères de dynamisme territorial et des critères de capacité d'intervention des collectivités.

Les enveloppes LEADER tenant compte du poids démographique des pays ont également été réparties, au delà de ces critères de fragilité, au regard de la qualité des projets de développement présentés. Les enveloppes ITI FEDER des pays et des métropoles ont été réparties sur des critères spécifiques, thématique par thématique, fléchés sur les priorités thématiques du PO.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La démarche de territorialisation des crédits régionaux et des fonds européens portée par le Conseil régional a conduit à l'élaboration de stratégies de territoire dans l'ensemble des pays de la région. De surcroît, la mise en place concomitante des différents fonds territorialisés a favorisé la mise en cohérence des actions et des projets. Tout cela a permis une démarche positive et commune de co-construction d'une stratégie de développement territorial.

Le CESER regrette néanmoins à nouveau le retard de validation du PO FEAMP national, lequel va limiter l'articulation immédiate des différents fonds territorialisés et conduire désormais à plus de deux années blanches.

Cette démarche de construction d'une stratégie de développement territorial permettra de sortir d'une logique de « guichet », au profit de priorités territoriales partagées. La Commission européenne a d'ailleurs salué le choix volontariste fait par la Bretagne d'utiliser au maximum cette possibilité de territorialisation des différents volets sur l'ensemble des contractualisations.

Le processus de réflexion et de construction par les pays de la stratégie de leur territoire, au travers notamment des outils ITI (investissement territorial intégré) et DLAL (développement local par les acteurs locaux), doit permettre une utilisation plus réfléchie et donc plus qualitative des fonds européens.

Malgré tout, comme le CESER l'a déjà signalé, cette démarche se doit d'être accompagnée d'un effort pédagogique de la Région quant à la lisibilité des dispositifs. Une formation et un bon accompagnement des porteurs de projets sont indispensables afin de leur apporter l'ingénierie nécessaire à la réussite des projets.

Le CESER demande à ce que les porteurs de projets soient appuyés dans leur analyse du rapport bénéfices/coûts d'un financement par les fonds structurels et d'investissement européens.

Enfin, le CESER note bien la difficulté de bâtir un modèle de suivi et d'analyse consolidée de la répartition territoriale des fonds. Si ce premier exercice de consolidation permet une première approche de répartition, il serait intéressant qu'elle puisse être réitérée à mi parcours afin d'analyser le suivi de l'exécution du contrat.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

«LE SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE (SDA) – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ADAP) DU RESEAU DE TRANSPORT REGIONAL POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteurs Mme Françoise LE LOARER et M. Jacques UGUEN

Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Rapporteurs : Mme Sylvie GUILBAUD et M. Bernard GAILLARD

**AVIS DU CESER SUR LE SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE (SDA) –
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ADAP) DU RESEAU DE
TRANSPORT REGIONAL POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Conseil régional a la volonté de faciliter l'accès aux transports publics à l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer de manière provisoire ou permanente. Il a donc engagé une démarche de modernisation du TER, partie intégrante du projet Bretagne à grande vitesse (BGV).

Sur le volet ferroviaire, il indique que 65 % du parc est accessible avec un objectif de 100 % à l'horizon 2020.

S'agissant des points d'arrêt, trois critères ont été définis pour la mise aux normes, à savoir la fréquentation, le maillage et la présence d'établissements accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap dans un rayon de 200 m. Aujourd'hui ce sont 26 gares et haltes qui sont inscrites au Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-ADAP ou SDAP) régional auquel s'ajoutent les 10 gares identifiées dans le SDAP national.

A ces investissements techniques s'ajoute un effort de formation pour les agents et d'information pour le public.

Sur le volet routier, la loi NOTRe prévoit le transfert à la Région des transports interurbains ; le SDAP routier ne tient pas compte de ce transfert. Le réseau routier est donc composé de 6 lignes qui desservent 80 points d'arrêts. Pour les mises aux normes, l'importance des communes ou hameaux desservis a été prise en compte.

Comme pour le ferroviaire, des journées de formation sont prévues ainsi que des dispositifs d'information du public.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER regrette le retard pris par l'État dans l'application de la loi de 2005, tant au niveau de la mise aux normes qu'au niveau des dispositifs financiers.

Pour le CESER, la réussite de Bretagne à grande vitesse (BGV) dépend d'une bonne desserte des territoires, tant par le TGV que par le TER, et d'une accessibilité de tous aux transports publics.

Le CESER a toujours été vigilant sur la notion de continuité de la chaîne de déplacement, ce qui induit l'accès de tous aux gares et aux moyens de transports.

L'identification des points d'arrêt prioritaires ayant été effectuée, le CESER sera particulièrement vigilant à ce que les mises aux normes de ces 26 gares ou haltes et des 12 points d'arrêts routiers sous la responsabilité du Conseil régional inscrits dans le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-ADAP ou SDAP) régional, soient effectuées dans les délais impartis.

Le CESER sera attentif à la concertation qui devra se mettre en place entre les différentes Autorités organisatrices de transport (AOT) afin que les 46 points d'arrêts prioritaires répertoriés soient accessibles dans le délai de 6 ans.

Le CESER se félicite de la formation mise en place pour l'accueil du public et de la présence d'informations spécifiques sur le site *breizhgo.com*. Il souhaite que le service Accès TER soit rapidement déployé tant pour le fer que pour la route. L'accompagnement et la présence humaine restent en effet nécessaires dans le maillage de la chaîne d'accessibilité.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'état d'avancement des travaux de mise aux normes ;
- le déploiement du service Accès TER ;
- la concertation entre les différentes AOT sur le volet routier ;
- les modalités de l'évaluation de la mise en œuvre du SDAP régional.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES



INTERVENTION de M. Nadine SAOUTI (Comité régional CGT de Bretagne)

Même si la CGT partage globalement l'avis du CESER sur le schéma directeur d'accessibilité des personnes à mobilité réduite du réseau de transport régional, il n'en demeure pas moins que le volet formation des personnels amène quelques remarques et questionnements.

En effet, tant pour le transport ferroviaire que routier, le schéma précise bien que des formations sont proposées pour l'ensemble des personnels en contact avec les voyageurs à mobilité réduite.

Ces modules de formation prévus sur une journée de 7 heures interrogent sur plusieurs points à commencer par le contenu de formation. Une journée de formation est-elle suffisante pour aborder l'ensemble des thèmes annoncés ? La CGT émet des réserves sur ce point.

Par ailleurs, concernant les objectifs de la formation, on pourrait penser qu'ils sont identiques pour le transport ferroviaire et routier. Curieusement, ce n'est pas le cas. Des disparités existent: la SNCF prévoit un apport sur le thème du cadre légal d'intervention tandis que, pour les conducteurs de car, ce point n'est pas envisagé.

De plus, la CGT insiste sur la nécessité du maintien des connaissances et sur l'importance de les formaliser dans les plans de formation.

Les agents en gare et à bord des trains au même titre que les personnels du transport routier doivent pouvoir adapter leur comportement et leur gestuelle en fonction du handicap et, de ce fait, répondre au mieux aux besoins spécifiques des voyageurs à mobilité réduite.

Pour la CGT, c'est bien sur la base d'une formation de qualité et homogène sur ses fondamentaux que les personnels du réseau ferroviaire et routier pourront assurer au mieux leur mission.

Compte tenu de ces observations, la CGT suivra particulièrement sur les prochains mois l'état d'avancement du plan de formation des personnels du réseau de transport régional.



INTERVENTION de Mme Chantal JOUNEUX (Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)

BRETAGNE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Dans de nombreuses entreprises la CFDT a signé des accords en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés qui comprennent le recrutement, l'accueil, le maintien dans l'emploi, la préparation aux mutations, la formation, les mesures d'accompagnement. Ces accords sont la suite logique de la loi du 11 février 2005 sur le handicap.

Celle-ci prévoyait la mise en accessibilité des transports collectifs au 1 janvier 2015.

Face aux retards accumulés et voyant que l'échéance ne serait pas tenue, le gouvernement a décidé de la mise en place d'agendas d'accessibilité programmé afin de permettre aux acteurs publics et privés de s'engager sur un calendrier précis et resserré de travaux d'accessibilité.

Pour la CFDT l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, passe également par l'accès physique à l'entreprise, aussi elle partage l'ambition du Conseil Régional qui dit vouloir l'accès aux transports publics à l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer de manière provisoire ou permanente.

Cette affirmation ne sera effective que dans un délai de 9 ans pour le ferroviaire et 6 ans pour le volet routier, la CFDT prend acte des retards pris et face à cette regrettable réalité ne peut que souhaiter que ces délais soient réduits.

Concernant le volet routier le schéma directeur d'accessibilité présenté ne concerne que les 6 lignes routières sous la responsabilité du Conseil Régional.

La loi NOTRe prévoit le transfert des compétences en matière d'organisation des transports interurbains par car et des transports scolaires des départements vers la région en 2017, pour la CFDT il y a lieu d'anticiper ces transferts afin de ne pas allonger les délais de mises en accessibilité des points d'arrêt.

Pour le suivi de la mise en place de ce SDA, le comité régional des partenaires du transport public pourrait être systématiquement informé de l'état d'avancement de celui-ci.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

«POUR UNE POLITIQUE INTEGREE DE L'EGALITE DES DROITS. LA REGION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI POUR L'EGALITE REELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »
Rapporteur : Mme Viviane SERRANO

Commission « Formation, enseignement supérieur »
Rapporteurs : Mmes Danielle EVEN et Annie GUILLERME

**AVIS DU CESER SUR LE DOSSIER « POUR UNE POLITIQUE INTÉGRÉE DE
L'ÉGALITÉ DES DROITS
LA RÉGION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Conformément à ses obligations réglementaires, la Région présente son « *Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant son fonctionnement, les politiques qu'elle mène sur le territoire comme les orientations et les programmes de nature à améliorer son action* ».

Ce rapport renvoie aux dispositifs législatifs, aux accords avec les partenaires sociaux, à différentes études comme celles produites par le Haut Conseil à l'Égalité et à des sources statistiques. Tous les domaines d'intervention du Conseil régional sont concernés :

- la responsabilité démocratique et la représentation politique ;
- la Région responsable ;
- la commande publique ;
- l'éducation et la formation dont l'orientation, la formation initiale, l'apprentissage, la formation continue, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- le développement économique : l'emploi, les territoires d'excellence, l'égalité professionnelle, l'agriculture, l'économie maritime ;
- la santé, le sport, la culture ;
- la promotion des droits : lutte contre les violences faites aux femmes, la lutte contre toutes les discriminations et l'homophobie ;
- le développement durable et l'environnement ;
- la mobilité et transports ;
- le numérique ;
- la politique de coopération et solidarité internationale ;
- la prise en compte des territoires pour promouvoir l'égalité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER dit toute sa satisfaction concernant le contenu de ce rapport.

Ce rapport d'une cinquantaine de pages, produit en fin de mandature, est en fait un bilan du Conseil régional concernant sa politique transversale et intégrée de l'égalité des droits et pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Le CESER a suivi pas à pas et sur la durée la progression des axes de la politique du Conseil régional sur l'égalité des droits dans ses différentes composantes. Il s'est exprimé à travers des avis et différentes recommandations figurant dans certains de ses rapports comme par exemple son rapport sur les formations aux métiers de la mer (septembre 2015).

Ce document est un outil précieux à lire et à conserver pour chacune et chacun car il est très pédagogique.

Le CESER considère qu'il est bien de la responsabilité de la Région, et l'action de la Région Bretagne le démontre, de s'emparer de la question de l'égalité des droits dans sa globalité, et de la promouvoir dans le but de réduire les inégalités qui perdurent dans les faits.

C'est une question fondamentale qui concerne toutes les citoyennes et tous les citoyens dans tous les territoires et dans tous les aspects de la vie locale et démocratique.

Le CESER à plusieurs reprises s'est félicité de la volonté politique de faire de la Région Bretagne une précurseuse en matière d'égalité des droits, depuis maintenant plus de dix ans, ayant ainsi largement anticipé notamment sur la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Et il souhaite qu'à l'avenir, la politique intégrée de l'égalité des droits soit poursuivie.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

«PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS POUR LES LYCEES PUBLICS – AGENDA D'ACCESSIBILITE – PROGRAMME ET PLAN D' ACTIONS 2015-2016»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE



Session d'octobre 2015

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY et Mme Nadia LAPORTE,
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

**PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS POUR
LES LYCEES PUBLICS
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE ET PLAN D'ACTION 2015-2016**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional réaffirme les grands objectifs de sa stratégie immobilière dans le cadre du programme prévisionnel des investissements pour les lycées publics (PPI). Il propose un bilan de la programmation précédente et expose le plan d'actions pour 2015-2016 intégrant l'agenda d'accessibilité programmé (AdAP) qu'il doit déposer avant la mi-novembre.

Se plaçant dans la continuité de la programmation précédente, il structure sa stratégie autour d'une prise en compte globale des enjeux : adaptation des capacités d'accueil et amélioration de la qualité de l'accueil des lycéens, poursuite des opérations sur les réseaux pour l'accès numérique des établissements, respect de l'éco-référentiel pour les opérations menées sur le bâti.

Les engagements budgétaires rappelés pour la période 2013-2022 (815 M€) devront répondre à la fois aux obligations de mise en accessibilité, aux besoins d'augmentation des capacités d'accueil des lycées bretons et à la rénovation et à la mise aux normes du parc immobilier.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER apprécie le travail de présentation très exhaustif que constitue ce document et qui répond à des demandes qu'il avait formulées (ex. : déclinaison des différentes modalités d'accessibilité selon les handicaps).

Il approuve le principe d'une planification distinguant, d'une part, le PPI tourné vers le long terme, et, d'autre part, le plan d'action à 2 ans, dès lors qu'il s'agit de suivre au plus près le phasage et le déroulé des différentes programmations et de donner plus de lisibilité aux établissements (de ce point de vue, la restitution du bilan des opérations 2013-2014 aux lycées est une bonne chose). Il fait toutefois observer que le plan d'action à 2 ans, s'il peut permettre de réajuster les objectifs au plus près des besoins, ne doit pas pour autant conduire à s'affranchir des lignes directrices du programme.

Le CESER retient la volonté d'appréhender en cohérence l'ensemble des enjeux dans la stratégie immobilière de l'accueil des lycéens. Il souscrit à la poursuite du programme d'amélioration de l'accès aux ressources numériques et encourage à mieux intégrer les travaux de mise à niveau des réseaux dans les programmes de rénovation globale des établissements. Actuellement ce n'est pas encore vraiment le cas sur le terrain.

Deux éléments structurants encadrent l'exercice de programmation : d'une part, un agenda d'accessibilité programmé (AdAP) s'étendant sur 9 ans qui doit permettre la mise en accessibilité des établissements pour les personnes en situation de handicap, et d'autre part, l'éco-référentiel répondant aux engagements en matière énergétique et environnementale voté par le Conseil régional en 2010. Le CESER reconnaît l'importance de l'éco-référentiel, mais regrette que l'on ne se dote pas aussi d'un « référentiel pédagogique » pour l'ensemble des programmes de construction ou de restructuration des lycées. Celui-ci permettrait de penser plus globalement l'accueil et la qualité de vie des lycéens, au-delà de l'adaptation nécessaire aux évolutions des formations.

S'agissant de l'agenda d'accessibilité programmé, le CESER est conscient de l'ampleur et de la complexité des opérations à engager, mais il s'inquiète tout de même du fait qu'à ce jour seulement 16 sites présentent un taux d'accessibilité supérieur à 85 %, et il s'interroge sur le caractère « potentiellement dérogatoire » d'une cinquantaine de lycées mentionnés dans le tableau 3.3 de l'Annexe 3. Par ailleurs, s'il est conscient de la nécessité d'établir des priorités pour la mise en accessibilité, il pose néanmoins la question des opérations à engager dans les lycées professionnels.

La prise en compte des évolutions démographiques doit constituer le cœur de la stratégie immobilière pour les lycées. Le CESER ne peut que souscrire à la volonté affichée d'anticipation des évolutions d'effectifs afin d'assurer à chaque jeune l'accès à la formation de son choix dans un lycée public. Le Conseil régional semble avoir évolué dans son appréciation, puisqu'il admet désormais qu'il y aura besoin *d'au moins* quatre lycées d'ici à 2025, alors qu'en juin, il n'était encore question que de trois lycées à l'horizon 2030. Toutefois, le CESER remarque que l'ambiguïté demeure, entre constructions nouvelles et simple « équivalent en capacité », et que la construction d'un deuxième lycée dans le secteur rennais reste « sous réserve » en dépit de tous les éléments dont on dispose pourtant en matière d'évolutions démographiques en Ile-et-Vilaine et dans l'ensemble de la région.

La réponse à la poussée démographique doit également se décliner au niveau des capacités d'accueil de la restauration scolaire et des internats. Le document de programmation en fait état à juste titre. Mais il manque de précision, et surtout de volontarisme, au vu de la situation actuelle des internats qui sont d'ores et déjà fortement sous tension, notamment dans le bassin rennais. Le CESER s'interroge donc sur ce que signifie l'annonce d'une « réflexion globale sur le service à rendre ». En tous cas, il ne saurait être question de fermetures de formations spécifiques qui auraient pour conséquence, pour les jeunes, un éloignement géographique encore plus grand de leurs familles.

Le document de programmation fait abondamment référence à différentes formes de « mutualisations » : entre lycées pour la restauration ou des projets d'internats (Pont l'Abbé et le Guilvinec), entre lycées et collèges pour des équipements sportifs, ou encore entre différentes collectivités pour des projets de cofinancement des espaces sportifs. S'agissant des mutualisations entre établissements, le CESER demande que les projets fassent l'objet d'un

examen approfondi non seulement de leur faisabilité matérielle, mais aussi des conséquences induites en termes de fonctionnement et d'organisation pour les établissements, ceci afin de prévenir les « conflits d'usage ». La fragilité de certains accords prévus entre collectivités pour le « co-portage » de projets d'équipements sportifs mutualisés doit également appeler à la prudence. A ce sujet, le CESER rappelle ses mises en garde pour que les exigences pédagogiques liées à l'usage de ces équipements par les lycéens soient respectées.

Par ailleurs, il s'inquiète du resserrement prévisible de la marge de manœuvre pour l'accueil des lycéens, sous l'effet de la double contrainte de la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap et des interventions sur le bâti rendues de plus en plus importantes du fait de son vieillissement. Cette inquiétude est renforcée par le fait que ce document de programmation ne distingue jamais clairement les travaux sur l'existant des constructions, qui relèvent, quant à elles, de l'investissement à long terme. Le CESER note au passage la forte part du budget (40 %), consacrée au GER (gros entretien- renouvellement). D'une manière générale, face aux défis et enjeux mentionnés dans le PPI, il s'interroge sur le dimensionnement du budget.

Le document observe que les années 2024-2025 seront le point de rencontre des différentes échéances (obligations de mise en accessibilité, besoins d'augmentation des capacités d'accueil...). Or c'est précisément la date envisagée par le Conseil régional pour la construction d'un deuxième lycée dans le bassin rennais. Il est à espérer qu'il ne s'agisse pas là d'un point d'appui posé pour justifier à terme l'abandon de ce projet.

La contrainte dont il est fait état est pour une grande part le résultat de l'attentisme qui a prévalu en matière de rénovation et de construction. De ce point de vue, le CESER ne peut que déplorer que les études de programmation des restructurations de Lamballe et des cinq lycées du bassin de Rennes soient aujourd'hui à peine achevées, ou « en cours à des stades divers », avec « des opérations en majeure partie entre 2016 à 2018 », ceci alors qu'en décembre 2014, le budget primitif annonçait l'achèvement des travaux en 2017.

En ce qui concerne la construction programmée en 2014 de deux lycées, le CESER demande que soit rappelé l'engagement pris lors de l'adoption du budget primitif de « rendre certaine l'ouverture pour la rentrée 2019 » à Liffré. On apprend ici que le concours qui devait être attribué fin 2015 ne sera présenté en commission permanente qu'en octobre.

Enfin, le CESER souhaite vraiment que le Conseil régional fasse inscrire sans plus tarder la construction du lycée de Ploërmel, pour laquelle il n'est plus avancé de calendrier, à la liste des constructions du Conseil académique de l'Education nationale.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité
Abstention : Guylaine ROBERT (APEL)**

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES



**INTERVENTION de Mme Françoise BOUJARD
(Union régionale interprofessionnelle
de la CFDT Bretagne)**

Programme pluriannuel d'investissements dans les lycées

La CFDT approuve l'introduction du P.P.I qui fait de la formation et de l'éducation une priorité majeure et qui réaffirme les objectifs assignés à la stratégie immobilière dans les lycées et en particulier :

- La nécessaire augmentation des capacités d'accueil puisqu'il est désormais établi qu'il faudra l'équivalent de 4 nouveaux lycées dans les 10 ans à venir.
- La nécessité de consacrer un budget croissant aux opérations de maintenance, de rénovation et de mise aux normes d'un patrimoine immobilier ancien et énergivore.
- L'obligation de mise à niveau des réseaux informatiques des établissements et d'une maintenance informatique efficace afin qu'ils puissent bénéficier du très haut débit et de garantir l'équité entre les territoires.
- L'obligation de la mise en accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap.
- L'amélioration des conditions d'accueil des lycéens et l'adaptation des locaux aux évolutions des référentiels pédagogiques et de la carte des formations.
- L'amélioration des conditions de travail, des locaux et des vestiaires des agents.

La CFDT cependant ne voit pas comment tous ces objectifs vont pouvoir être réalisés dans un budget contraint et manifestement sous dimensionné par rapport aux besoins. Elle souhaiterait avoir une vision claire des priorités retenues dans ce cadre et sera attentive aux décisions budgétaires consacrées à cette mission.

La CFDT demande également que le calendrier de la construction du lycée de Ploërmel soit précisé sans retard et que, la construction du lycée du Liffré permette une ouverture réelle en 2019 afin de répondre à l'urgence de l'augmentation de la capacité d'accueil des lycéens dans le bassin rennais.

INTERVENTION de Mme Nadia LAPORTE (FCPE)

J'interviens au nom du Comité Régional FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves) sur le Programme Prévisionnel des investissements immobiliers pour les lycées publics

La FCPE soutient l'effort important nécessaire et la politique volontariste de la Région concernant la mise en cohérence globale des programmations avec un agenda de mise en accessibilité programmée des établissements sur 9 ans, avec les exigences des engagements à un éco-référentiel mis en place depuis 2010 et avec les nécessités d'intervention sur le bâti d'un parc immobilier vieillissant.

Cependant, nous sommes inquiets de la convergence de temps des investissements précités et des nécessaires modalités de réponse aux évolutions démographiques attendues à court et moyen terme, en regard de la relative faiblesse de l'enveloppe globale affectée à ces programmes.

Le Conseil régional reconnaît désormais la nécessité d'au moins quatre lycées supplémentaires sur le territoire à l'horizon 2025 en "équivalence en capacité". Mais si le projet de nouveau lycée à Liffré est en cours avec une ouverture prévue à la rentrée 2019 (?), celui tant attendu de Ploërmel reste encore malheureusement hypothétique, alors que la construction d'un deuxième lycée dans l'agglomération rennaise est annoncée "sous réserve".

Les réponses quantitatives actuelles en termes d'augmentation des capacités d'accueil des établissements existants, de modifications de la carte scolaire ou d'élargissement de l'offre de formation des lycées ne sauraient être suffisantes et ne peuvent pallier aux difficultés que dans un contexte d'urgence, conséquence du manque d'anticipation et du retard dans la prise en compte de l'évolution des besoins.

Ces réponses ne correspondent pas non plus de façon "qualitative" aux besoins, ni en terme de locaux le plus souvent provisoires, ni en terme d'équipements (centres de ressources, accès aux équipements numériques, internats, restauration scolaire, équipements sportifs prévus pour des établissements de plus petite taille...) et il reste à notre avis à convaincre de la pertinence et de la faisabilité des différentes formes de mutualisations entre établissements ou des coopérations entre collectivités évoquées dans le document.

La FCPE partage entièrement l'avis proposé sur le PPI des lycées publics.



INTERVENTION de M. Gérard FERRE (UNSA Bretagne)

Le bordereau présenté par le Conseil Régional de Bretagne met en évidence la volonté du Conseil régional d'adopter une programmation plus régulière des opérations de maintenance et de rénovation pour les lycées publics, en y consacrant un budget plus important.

Cependant, l'UNSA souhaite apporter quelques mots de commentaires sur ces opérations.

En premier lieu, il existe une véritable urgence à faire bénéficier l'ensemble des lycées, à échéance rapprochée du très haut débit, avec les deux problématiques différenciées que représentent les zones urbaines et les zones rurales. Malgré tout, même dans les zones urbaines où sont concentrés les établissements à effectifs importants et pour lesquels les obstacles techniques sont à priori moins lourds, il existe néanmoins un manque de visibilité en terme de calendrier de réalisation.

En second lieu, en ce qui concerne la question des internats, l'UNSA aurait souhaité que le relevé d'intentions soit plus précis et volontariste sur la nécessité de créer assez rapidement de nouvelles places d'internat dans les bassins sous tension, en particulier dans le bassin rennais, compte tenu de l'évolution démographique attendue et du nombre de refus d'admission en internat que les proviseurs ont dû opposer aux familles lors de cette rentrée 2015.

En troisième lieu, si pour l'UNSA le principe de la mutualisation retenue pour les services de restauration est une bonne chose pour une saine gestion des deniers publics, une question se pose néanmoins.

En effet, la mutualisation avec des collèges proches est évoquée, pourquoi pas, mais selon quel modèle ?... cuisine centrale et transfert en liaison chaude ou déplacements des élèves ? ..., ce dernier scénario étant peu souhaitable, sauf pour une proximité très immédiate. Enfin quelle conception de cuisine centrale la Région retiendrait-elle au moment où un terme est mis à la cuisine centrale du lycée Dupuy-de-Lôme de Lorient ? ...

Enfin, si l'UNSA est en plein accord avec l'agenda d'accessibilité programmée et l'éco-référentiel, une question reste posée sur l'état du patrimoine de certains lycées datant des années soixante, du point de vue de la sécurité des personnes. Certaines opérations en effet ne peuvent être indéfiniment repoussées ; au motif d'une réflexion globale en termes environnementaux ; si cette réflexion globale, légitime en elle-même, aboutissait à trop de procrastination pour certains établissements.

Néanmoins, l'UNSA votera l'avis du CESER.

Je vous remercie pour votre écoute.



INTERVENTION de M. Jean-Marc CLERY (FSU Bretagne)

La FSU se reconnaît dans l'avis du CESER. Les objectifs poursuivis par la Région pour les lycées publics en Bretagne sont les bons, mais c'est la stratégie mise en œuvre qui ne l'est pas. Là où il aurait fallu programmer depuis des années la construction d'au moins cinq nouveaux lycées publics, la Région a ergoté longuement sur l'appréciation des évolutions démographiques et sur le nombre de constructions nouvelles. Elle a voulu croire que les travaux de restructuration de l'existant, tout à fait souhaitables bien entendu, pourraient suffire à faire face aux besoins nouveaux - alors que les programmes d'extension en cours apparaissent déjà dépassés par la poussée démographique.

Au final, alors qu'on aurait pu réussir le triple objectif d'élargir le parc des lycées publics et de moderniser les établissements existants de façon à les rendre plus accueillants et de permettre l'accès aux personnes en situation de handicap, on se retrouve aujourd'hui de plus en plus coincés entre ces trois priorités, chacune paraissant entrer en contradiction avec les autres.

La FSU a souvent donné l'exemple des situations de tension qui en résultent dans le secteur rennais. On en trouve aussi des exemples frappants dans le secteur de Vannes, où le vieillissement du bâti n'a pas été suffisamment pris en compte, notamment au lycée Lesage qui a connu une succession exaspérante de programmations et de déprogrammations de travaux et où les conditions de vie pour les personnels comme pour les élèves sont toujours aussi difficiles. Dans le même temps, le lycée Charles de Gaulle attend quant à lui les travaux d'envergure qui lui permettraient de faire face à la montée des effectifs dans l'est du pays vannetais. Enfin, rappelons une fois encore les péripéties rocambolesques qui retardent la construction du lycée public à Ploërmel - un dossier empoisonné par des résistances inacceptables alors que ce projet répond objectivement à des enjeux essentiels, que ce soit en termes d'aménagement du territoire ou de qualification des jeunes dans le bassin de Ploërmel. L'engagement de la région pour la jeunesse doit apparaître prioritairement au niveau de la formation, et, au regard des compétences régionales, dans les investissements nécessaires pour les lycées. Pour la FSU, compte-tenu des évolutions démographiques en Bretagne, cet engagement passe nécessairement par la mise en œuvre d'un programme de construction audacieux. Les difficultés rencontrées aujourd'hui - et celles qui s'annoncent pour demain - démontrent assez que l'attentisme est une erreur, mais il est encore temps de prendre la mesure des priorités que nous venons de rappeler. En tous cas, celles-ci ne pourront être atteintes que si l'on se donne les moyens budgétaires à la hauteur des ambitions affichées pour la jeunesse.

DOSSIER DU CESER

«VŒU DU CESER DE BRETAGNE SUR LA CRISE DE L'ELEVAGE»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 5 OCTOBRE 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2015

VOEU DU CESER DE BRETAGNE SUR LA CRISE DE L'ELEVAGE

Sur proposition de M. Dominique LECOMTE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Le monde agricole rencontre actuellement des difficultés, qui touchent particulièrement les éleveurs de l'ouest de la France :

- un déficit de compétitivité, face au renforcement des principaux concurrents européens dans un cadre marqué par l'absence d'harmonisation sociale et fiscale ;
- un contexte de dérégulation (fin des quotas laitiers et abandon des outils de régulation européens) ;
- des prix de ventes très fluctuants, mais souvent trop bas pour rémunérer à un juste niveau les producteurs ;
- une difficulté à augmenter ces prix alors que les transformateurs connaissent eux-mêmes un déficit de compétitivité-prix par rapport à leurs concurrents européens ;
- des interrogations sur les débouchés de certaines productions, du fait de l'embargo russe et de la croissance plus faible qu'attendue des marchés chinois.

Cette situation est lourde de conséquences pour les personnes, les entreprises et les territoires :

- conséquences économiques, car elle fragilise gravement de nombreuses exploitations et remet en cause la capacité d'adaptation de filières entières dans des secteurs majeurs du développement régional (difficultés à financer la modernisation des bâtiments d'élevage ainsi que les investissements productifs dans l'industrie agroalimentaire) ;
- conséquences sociales, dans la mesure où elle menace des emplois dans deux grands secteurs, l'agriculture et l'agroalimentaire, qui jouent un rôle majeur dans certains territoires.

Il est nécessaire d'apporter des solutions pérennes à ces difficultés, en intégrant le fait que leurs causes sont non seulement conjoncturelles, mais également structurelles.

Le CESER, qui représente les différentes composantes de la société civile organisée, a réalisé en 2013 une analyse approfondie des enjeux de l'internationalisation de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Cette étude montre que les productions alimentaires constituent le premier poste d'exportations depuis la Bretagne. Elle souligne également la progression des investissements étrangers dans ce secteur en Bretagne, ainsi que celle des investissements bretons à l'étranger. Elle montre enfin combien les prix des productions ainsi que ceux des matières premières sont sensibles aux variations des marchés internationaux.

Ces éléments, auxquels s'ajoute le poids historique de la PAC, imposent de tenir compte du contexte international pour comprendre les difficultés du monde agricole en général, et celles de l'élevage en particulier.

Des démarches résolues doivent alors être engagées dans le sens d'une harmonisation des règles fiscales, sociales et environnementales européennes afin d'éviter les situations de concurrence déloyale (prime au « moins-disant »), mais également pour gérer la volatilité des prix. Le CESER invite l'Etat à prendre des mesures en ce sens, en lien avec ses partenaires européens.

Pour autant, certains éléments de réponse peuvent être apportés aux niveaux régional et interrégional.

En premier lieu, le CESER appelle à soutenir les productions animales, tant pour préserver la diversité des productions que pour maintenir le lien très fort entre agriculture, agroalimentaire et développement économique et social des territoires. Plusieurs pistes peuvent alors être évoquées, comme un appui à la montée en gamme (synonyme de valeur ajoutée et d'emploi), la simplification administrative tenant compte des implications environnementales et des règles sociales ou encore la sensibilisation et l'information des consommateurs.

Cet objectif impose également de parvenir à organiser les filières. Par exemple, l'évolution de la production suite à la fin des quotas laitiers appelle des réflexions collectives sur le positionnement que souhaitent adopter agriculteurs et industriels de la transformation. De son côté, la filière porcine se trouve face à la nécessité de faire émerger une stratégie régionale partagée, alors qu'elle se compose de multiples acteurs si on la compare à certains concurrents étrangers. Face à ces enjeux, des réflexions concertées doivent être menées pour identifier les investissements à réaliser, pour trouver des leviers de différenciation des productions ou encore des pistes de diversification des circuits de distribution, et pour affirmer une présence du local à l'international. Des stratégies par filières impliquent aussi le développement de contrats ou d'outils de gestion des risques afin de sécuriser les revenus des producteurs. Enfin, le développement du dialogue entre producteurs, transformateurs et distributeurs est un impératif pour proposer des offres groupées sur les marchés internationaux.

Dans toutes les filières, des progrès doivent également être réalisés en matière de conditions de travail et de vie, tant pour les exploitants agricoles que pour les salariés de l'agriculture et de l'agroalimentaire, avec l'objectif de rendre les métiers attractifs. Afin de réduire la pénibilité, il est nécessaire de mobiliser des leviers techniques (comme l'automatisation), mais également sociaux et organisationnels (et notamment un dialogue social renforcé).

Il est nécessaire de soutenir la recherche d'outils et de pratiques moins énergivores, ainsi que de favoriser la production décentralisée d'énergies renouvelables.

En priorité, le CESER, en tant que représentant de toutes les composantes de la société civile, demande que toute stratégie concernant l'élevage et l'agroalimentaire intègre les conséquences économiques, sociales et environnementales des orientations prises. En complément de la structuration des filières, il appelle donc à la mise en place d'une stratégie régionale inter-filières, concertée, évolutive et anticipatrice.

Le Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne définit une stratégie partagée entre le Conseil régional et l'État. Il a permis la mise en place d'un Comité stratégique régional de la filière agroalimentaire et d'une instance de dialogue social pour l'agroalimentaire. Ces outils doivent permettre de mieux partager diagnostics et objectifs.

La situation actuelle montre toutefois que les difficultés pointées en 2013 persistent. Dans l'attente de résultats tangibles, le CESER appelle l'ensemble des acteurs à aller plus loin dans l'anticipation et la recherche de solutions partagées aux niveaux régional et interrégional. Il reste évidemment disponible pour prendre part à ces travaux.

**Ce vœu du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité
Abstentions : 4 : Solidaires (1),
Carole LE BECHEC (1),
Alain THOMAS (1), Elisabeth HERVE (1)**

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES

INTERVENTION de Mme Evelyne LUCAS (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Tout d'abord, nous tenons à saluer l'initiative du CESER de se saisir de ce sujet majeur pour la Bretagne. Les difficultés et les préoccupations des éleveurs bretons sont importantes et ne laissent aucun entrepreneur indifférent. C'est dans un esprit constructif et de soutien aux agriculteurs que le collège 1 soutient cette prise de position.

Elle vient rappeler pertinemment le contexte dans lequel évolue ce secteur : déficit de compétitivité lié à des réformes structurelles trop longtemps différées conjugué à la concurrence déloyale de certains pays européens, problématique analogue pour les transformateurs eux-mêmes face à leurs concurrents, conduisant à des prix trop bas pour rémunérer les acteurs.

Cette crise menace un pan considérable de notre économie. Pas seulement dans les filières agricole et agro-alimentaire, mais aussi indirectement dans les services associés (travaux de bâtiment, maintenance, transport logistique ...) de même que dans les services résidentiels qui jouent un rôle majeur dans l'activité économique et sociale de nos territoires.

L'inquiétude est évidemment singulière en ce qui concerne la filière porcine. Il y a en effet urgence à déployer une stratégie régionale concertée, permettant de garantir la compétitivité des producteurs et demain de reconquérir des parts de marché et renforcer le déploiement à l'international. Dans ce but, nous appelons producteurs, transformateurs et distributeurs à coopérer. Rappelons qu'ils jouent dans la même équipe dans le cadre d'un championnat européen.

Cette crise revêt des dimensions conjoncturelles mais aussi structurelles. Des mesures avaient été prises déjà à l'occasion du plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne (P3AB). Les outils mis en place doivent aboutir à des plans d'actions rapidement déployables au sein des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires.

Soutien et action. Voilà les deux mots qui résument l'esprit des acteurs économiques sur ce dossier. Vous pourrez compter sur notre mobilisation pour mettre en oeuvre au plus vite une stratégie afin de préserver cette économie essentielle pour notre région.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Stéphane CREACH (Comité régional CGT de Bretagne)

Cela fait 10 ans que le peuple Français était appelé à se prononcer par référendum sur le traité établissant une constitution pour l'Europe et dans lequel l'harmonisation sociale était la grande absente.

La CGT l'avait suffisamment souligné.

Elle avait d'ailleurs très largement alerté sur ce point pour prévenir les salariés et leurs familles que cette question sociale était particulièrement politique et sur laquelle personne ne pouvait être neutre.

Le « non » Français à cette consultation faisait apparaître une particularité bretonne d'un « oui », hormis dans les côtes d'Armor.

Ce « oui » breton est à rapprocher du vœu proposé à cette assemblée aujourd'hui car c'est sur « l'absence d'harmonisation sociale et fiscale » que chute la première exigence du texte qui nous est proposé.

L'amnésie n'ayant pas frappé la CGT, quelques arguments nous permettent de développer à nouveau ce jour du bien fondé de notre démarche.

Bien sûr que de la crise de la démocratie en 2005 à la crise de l'élevage en 2015, tout ne se résume pas autour des questions sociales, mais quand même.

Dans une logique libérale et financière, c'est le marché qui commande et qui est roi. La libre concurrence devrait logiquement ne pas faire bon ménage avec « l'étatisation » des règles du commerce.

Ce n'est pourtant pas ce que l'on observe avec certaines demandes, mais il est vrai que dans le domaine de la liberté des affaires, seulement dans celle-là par ailleurs, la tendance est à privatiser les profits et nationaliser les pertes.

C'est bien à l'ensemble de la chaîne de valeur qu'il convient d'apporter des réponses et de ce point de vue, en nous appuyant sur l'énoncé de ce que nous avons fait vérité, ensemble, dans une précédente étude, il faut revenir à la question du prix du travail.

De l'agriculteur au salarié, il doit être rémunéré à sa juste valeur.

L'augmentation de la valeur pour le premier, qui ne peut pas produire à perte, ne peut pas avoir comme construction intellectuelle logique, la baisse du prix pour le second.

Non, le bas prix du travail salarié n'entraînera jamais une économie florissante et ce dans quelques domaines que ce soient.

Pire, cela alimente certains intermédiaires, du producteur au consommateur, qui, faisant usage de la politique des prix bas, rabaissent l'ensemble de la chaîne de valeur à l'exception des marges pour eux-mêmes.

C'est, comme le préconise le vœu proposé, en renforçant le dialogue social, en agissant sur les stratégies d'entreprise et des collectivités, en faisant du triptyque « économie, social et environnemental » un socle de garanties collectives, en organisant le travail et les filières, en valorisant le travail au lieu de la finance,..., que l'élevage, l'agriculture et l'agroalimentaire s'en sortiront par le haut.

C'est sur ces bases que la CGT soutient ce vœu.

INTERVENTION de M. Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest)

Au nom de la Confédération paysanne je voterai le vœu du Ceser sur la crise de l'élevage, tout en soulignant plusieurs points qui méritent à nos yeux une analyse approfondie.

Ce vœu note avec justesse qu'il faut replacer la crise de l'élevage dans son contexte international et européen. Effectivement, d'après l'Ifip par exemple, les éleveurs de porcs danois ou allemands perdent autant voire plus d'argent que les éleveurs bretons et 20 % des éleveurs hollandais seraient proche de la faillite. Les éleveurs laitiers espagnols vont quant à eux recevoir une aide conséquente de leur gouvernement pour faire face aux prix bas.

Par ailleurs, soyons clairs, nous vivons en Europe l'accélération d'un processus de longue durée : l'agriculture est confrontée depuis plusieurs décennies dans tous les pays, à une restructuration permanente qui voit disparaître une à une ses plus petites exploitations, sauf celles qui ont réussi, via des filières courtes à se positionner sur des marchés locaux. Nous avons là une piste à ne pas négliger bien sûr, même si elle ne règlera pas à elle seule tous les problèmes.

Quelques chiffres puisés dans des études de l'Inra ou de l'institut du porc : En dix ans entre 2000 et 2010, 64 % des élevages de porcs et 59 % des élevages de volailles ont disparu en Europe, et la France se situe dans la moyenne. Seules les productions encadrées comme le lait, ou fortement soutenues par la PAC comme l'élevage allaitant ont connu une restructuration moins violente mais conséquente cependant, à savoir 43 % d'exploitations laitières en moins, en 10 ans et 20 % d'élevages allaitants. C'est dire à la fois qu'une politique publique peut jouer un rôle dans l'équilibre des productions sur un territoire et que l'abandon des quotas laitiers s'il n'est pas relayé par une politique de régulation de la production et des prix, risque d'avoir des effets dévastateurs, dont nous commençons à percevoir les prémices.

Il est alors de la responsabilité de la filière laitière de ne pas inciter des éleveurs (jeunes notamment) à investir à tout va, si derrière elles refusent de s'engager un tant soit peu, à rémunérer correctement les volumes produits. Mais il est aussi du devoir des éleveurs de garder la maîtrise de leur stratégie d'exploitation et de ne pas se laisser imposer par des donneurs d'ordre non responsabilisés, un coûteux développement en volume qui peut les conduire à une impasse douloureuse. Notons au passage que le groupe Danone qui envisage d'intégrer prochainement les coûts de production dans le prix payé aux éleveurs a spécifié que dans ce nouveau cadre certains producteurs devraient produire moins. Voilà une piste de réflexion intéressante pour nos coopératives laitières souvent plus obsédées par les volumes à produire que par la valeur ajoutée que ceux-ci dégagent.

En ce qui concerne la production porcine, il faut bien avouer que la filière bretonne a laissé dans les événements récents et les soubresauts du MPB, une grande partie de sa crédibilité aux yeux de l'opinion publique, et aussi le crédit dont elle pouvait encore disposer auprès des éleveurs. Michel Édouard Leclerc a dû éprouver un plaisir certain en annonçant sur son blog, en des termes choisis, que son groupe et ses filiales agroalimentaires, je cite « respecteront la consigne » de l'union des groupements de producteurs, à savoir ne plus tenir le prix de 1,40€/kilo négocié en juillet. Après avoir dénoncé la responsabilité des pouvoirs publics et des distributeurs dans la crise actuelle, les opérateurs bretons essentiellement coopératifs,

montrent à l'évidence que les difficultés actuelles des éleveurs sont dues pour une part non négligeable à leurs propres divisions et à leur incapacité à définir une stratégie régionale concertée.

Bien sûr la production européenne a augmenté de 4 % sur les six premiers mois (soit la bagatelle de 5 millions de porcs), et elle se retrouve en excédent de 10 % par rapport à la consommation intérieure. Aujourd'hui ce sont les systèmes de production intégrés de façon transversale par des opérateurs maîtrisant toute la filière, qui augmentent les volumes produits en Espagne ou dans le Nord de l'Europe, et ce, non pas parce qu'ils sont plus compétitifs à la production, mais parce qu'ils disposent des capitaux suffisants pour attendre que les élevages familiaux disparaissent, et pas seulement en Bretagne. La filière porcine bretonne se désole de ne pas avoir participé à cette augmentation de production ce qui n'aurait de toutes façons rien arrangé en terme de prix et de revenu des éleveurs. Mais quand s'est-elle interrogée sur une stratégie régionale de montée en gamme et de différenciation qui seule permettrait de se sortir du cercle infernal de la course aux prix bas. Chaque opérateur y travaille peut-être plus ou moins dans son coin, mais l'émiettement des initiatives les rend de toutes façons illisibles et inefficaces. L'échec d'une filière porc label rouge bretonne portée par des opérateurs désunis, a été à cet égard riche d'enseignements. Or, ce n'est pas en courant derrière les élevages capitalistiques intégrés que la filière bretonne se sauvera, mais en mettant en œuvre cette stratégie concertée de différenciation, de contractualisation. Quels modèles de développement voulons-nous pour nos filières longues, et en quoi pourront-ils justifier la demande récurrente des éleveurs en direction des consommateurs : « achetez français », en quoi pourront-ils permettre des opportunités d'export à partir de produits débanalisés ? Les chantiers sont vastes : bien-être animal, suppression de l'usage des antibiotiques, biodiversité et génétique au service d'une viande plus savoureuse, lien au sol pour les élevages familiaux etc .

Mais dans tous les cas pour qu'une différenciation soit efficace dans une filière longue, elle doit s'accompagner d'une massification de l'offre afin de pouvoir construire des débouchés durablement rémunérateurs. Nos coopératives, osons le dire, un peu sclérosées par un esprit de boutique passablement anachronique, et une logique libérale pas toujours bien assimilée, voire réductrice, ont été jusqu'à présent incapables de construire entre elles de véritables partenariats. Or cette stratégie d'alliance régionale pour rénover la substance de l'agroalimentaire breton, accompagnée d'une véritable contractualisation avec les éleveurs, les salariés et les consommateurs, est sans doute la seule alternative au modèle industriel intégré qui partout en Europe commence à montrer ses limites et à susciter l'opposition du citoyen et du consommateur. L'Allemagne est aujourd'hui dans le collimateur de Bruxelles car la situation vis à vis des nitrates s'y est notablement dégradée dans ses zones d'élevage intensif. L'Espagne a construit une partie de son développement récent sur sa crise économique des années passées, qui a fait baisser les salaires et le coût de la construction. Est-ce durable ? Si au lieu de courir après le modèle des autres, nous inventions le nôtre, à force d'être en retard , qui sait, nous pourrions peut-être finir par avoir de l'avance. L'action publique ne doit-elle pas prioritairement aller dans ce sens ?

Je vous remercie

INTERVENTION de Mme Elisabeth HERVE
(Par accord entre la Fédération régionale des Centres d'initiatives pour
valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)
et Interbio Bretagne (IBB))

Nous déplorons la situation difficile dans laquelle vivent de nombreux éleveurs qui, malgré leur travail, ne dégagent pas de revenu correspondant à leurs efforts.

Nous sommes face à une agriculture et une agro-industrie en crise, en partie pour avoir cru pendant trop longtemps qu'il suffisait de produire des volumes pour assurer son succès économique. La concurrence est là, non seulement européenne - l'élevage européen dans son ensemble peine aujourd'hui -, mais mondiale.

Nous regrettons que les propositions élaborées restent timorées, s'inscrivant sur le court terme.

Envisager un changement de système de production, dans une échelle à moyen et long terme, permettrait de redonner à la fois perspective aux producteurs actuels tout en encourageant des jeunes à s'investir professionnellement dans ce secteur.

L'agriculture biologique, par exemple, avec 1 à 2 % de croissance régionale par an, ouvre des perspectives, dans la mesure où l'on souscrit au lien au sol ; les transformateurs adossés à ces productions sont en demande de sécurisation des approvisionnements, et les prix moins soumis à la volatilité internationale.

Garantir le maintien d'une agriculture et des agriculteurs avec des systèmes de production repensés localement et globalement, participera à maintenir voire développer une dynamique sur les territoires et générer des emplois, en complémentarité avec les autres acteurs locaux. En cohérence avec l'étude prospective citée en démarrage de cette session, dans une optique de préservation de l'environnement.

INTERVENTION de M. Serge LE QUEAU (Union régionale Solidaires de Bretagne)

Vœu du Ceser de Bretagne sur la crise de l'élevage

L'Union Régionale Solidaires de Bretagne s'abstiendra lors du vote du vœu sur la crise de l'élevage qui nous est présenté. Même si le texte initial a été amélioré notablement par des amendements intégrant mieux les dimensions sociales et environnementales de la crise de l'élevage, nous considérons que ce vœu fait totalement l'impasse sur les orientations politiques de fond qui sont à l'origine de cette crise.

Pour Solidaires ce sont les politiques néolibérales mises en œuvre au sein de l'Union Européenne et orchestrées par les trois textes fondamentaux, c'est à dire : l'Acte Unique Européen de 1986, le Traité de Maastricht de 1992 et enfin le Traité Constitutionnel Européen (TCE) qui nous a été imposé malgré le vote parfaitement clair du Référendum en 2005. Oui ce sont ces politiques enfermées dans le carcan ultralibéral qui sont ces qui sont responsables des crises économiques, financières, sociales et environnementales qui accablent aujourd'hui les peuples européens.

La concurrence soit disant « libre non faussée » gravée dans le marbre du Traité Constitutionnel Européen dans son article 3, organise la guerre économique permanente de tous contre tous, dans laquelle tous les coups sont permis et qui au final sacralise au nom du libre échange la seule loi du plus fort.

Les fondateurs de l'Union Européenne voulaient faire en sorte qu'il n'y ait plus jamais de conflit armé entre les peuples d'Europe et ils avaient mille fois raisons, mais comment croire aujourd'hui que l'on puisse faire le bonheur des peuples et construire une Union solide et démocratique, en organisant et en imposant partout la guerre économique.

Pour sortir de la crise globale que nous subissons, nous pensons qu'il faut refonder l'Union Européenne et changer radicalement les orientations politiques mises en œuvre en Europe en faisant en sorte que celles-ci ne soient plus fondées sur la concurrence, mais sur la coopération, non plus sur la compétition entre les états, entre les peuples, les territoires, mais sur la solidarité et la complémentarité.

Pour nous l'urgence est donc de mettre rapidement en œuvre d'autres orientations permettant notamment de mieux répartir les richesses produites, rétablir la justice fiscale, défendre et développer les biens communs au service de tous.

Enfin nous profitons de la présentation de ce vœu, pour réitérer notre demande de création d'un groupe de travail au sein de notre assemblée, afin de mesurer les dangers gravissimes qui menacent l'agriculture et les industries agroalimentaires de notre Région, si un nouvel accord de libre échange, (TAFTA) entre l'Europe et les États Unis était signé dans les mois qui viennent.

En effet, la feuille de route des négociateurs européens, qui travaillent dans une opacité scandaleuse, qu'à lui même dénoncé récemment le secrétaire d'État au Commerce extérieur, Matthias Feki , ne peut que nous inquiéter.

S'appuyant sur l'article 3.14 du Traité Européen, qui engagent tous les pays de l'Union à lever toutes les barrières douanières et autres, c'est à dire sociales et environnementales lors des négociations commerciales internationales au sein de l'OMC ou des instances bilatérales, une fois de plus, la Commission Européenne s'apprête à sacrifier les intérêts des agriculteurs et des salariés sur l'autel du libre échange et de l'ordolibéralisme.

Il est de notre devoir à tous et surtout à une assemblée comme la notre représentant l'ensemble de la société civile, d'alerter l'ensemble des acteurs et décideurs sur le tsunami qui s'annonce.

L'heure est la mobilisation générale pour stopper la TAFTA. !

Même s'il y a urgence, Il n'est encore trop tard. Ouvrons les yeux et agissons !

INTERVENTION de M. Didier LUCAS
(Par accord entre la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles -FRSEA- et le centre régional des jeunes agriculteurs -CRJA-Bretagne)

Vœu sur la crise de l'élevage

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Les constats sur la crise de l'élevage sont partagés. Depuis le temps que nous alertons sur la situation, il était temps d'agir ! Les conséquences économiques et sociales pour les territoires sont déjà dramatiques. Les répercussions pour notre région ne doivent pas être négligées.

Nous nous réjouissons de la volonté de tous de trouver des solutions pérennes aux graves difficultés rencontrées. Mais, il est urgent de trouver !

La situation appelle des réponses européennes, notamment des solutions face à l'embargo russe, des mesures de marché permettant de faire remonter les prix à la juste valeur de nos produits, un étiquetage obligatoire pour établir une transparence complète sur l'origine des produits et des outils de protection des agriculteurs contre la concurrence acharnée entre distributeurs. Nous avons besoin d'un réel engagement politique avec les élus bretons pour obtenir des avancées sur ces sujets à Bruxelles.

L'harmonisation des règles fiscales, sociales et environnementales européennes est évidemment un objectif à atteindre le plus vite possible. Mais, nous ne pouvons pas attendre, si nous voulons éviter que s'amplifient les conséquences désastreuses des distorsions de concurrence. Pour préserver notre économie agricole et les emplois qui en découlent, nous devons revoir certaines règles françaises.

Sur la fiscalité, des mesures adaptées doivent être mises en œuvre dès la loi de finances 2016 qui vient d'être présentée en Conseil des Ministres et qui va entrer en discussion très prochainement, afin de permettre aux agriculteurs d'épargner de la trésorerie et de la réintégrer les années les plus difficiles.

Concernant le coût du travail, qui pèse lourdement sur la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires françaises, notre proposition de financer par la TVA une baisse des cotisations sociales doit être enfin appliquée.

S'agissant des normes, la « pause normative » décrétée par le Premier Ministre le 3 septembre dernier ne peut pas rester une simple annonce politique ! A tous les échelons de l'administration, un coup d'arrêt clair doit être donné aux travaux visant à mettre en œuvre de nouvelles mesures ou renforçant d'anciennes normes. C'est la seule façon d'y voir clair pour établir une nouvelle méthode, éviter les sur-transpositions futures et supprimer celles existantes. « Nous devons garantir aux agriculteurs qu'ils sont soumis aux mêmes règles que nos voisins européens. Il ne peut plus y avoir de sur-transposition ». Ces phrases du Premier Ministre doivent se concrétiser immédiatement ! Nous proposons de commencer par quelques

mesures que nous dénonçons depuis des mois : le projet de SDAGE Loire-Bretagne qui va largement au-delà des exigences communautaires sur de nombreux points, le projet de texte sur la surveillance de l'azote qui prévoit des sanctions collectives en décalage total avec l'agronomie prônée par Bruxelles, ou encore le compte pénibilité. Nous comptons sur les élus de la Région pour appuyer ces demandes.

Par ailleurs, la simplification administrative devient réellement vitale. Les surcharges administratives sont synonymes de coûts supplémentaires, de manque de réactivité et donc de perte de compétitivité pour les entreprises. La mise en œuvre des aides ciblées par le Gouvernement en faveur des agriculteurs en grande difficulté, via le fonds d'allègement des charges, en est un exemple parfait. En raison de la complexité des dossiers, de la lenteur de l'instruction et d'une multiplication des contrôles, des aides d'urgence décidées il y a plus de 6 mois n'ont, à ce jour, toujours pas été versées !

Les élus régionaux et locaux ont également un rôle essentiel à jouer sur différents sujets :

5. Sur la modernisation des outils de production, la Région et les collectivités doivent poursuivre leurs efforts en faveur d'un soutien aux investissements en vue de rattraper le retard pris par les élevages bretons sur leurs concurrents étrangers.
6. Sur l'organisation des filières et des producteurs, objectif du Pacte d'avenir, la Région doit aider à la structuration, en aidant au démarrage et au fonctionnement des organisations de producteurs et de leurs Associations, mais aussi en favorisant les producteurs organisés.
7. Sur l'approvisionnement de la restauration hors foyer, la Région et les collectivités doivent donner l'exemple, en favorisant les produits français et locaux.
- 8.

Les constats sont connus, partagés et les mois à venir s'annoncent douloureux. Des solutions sont proposées. Il faut les mettre en œuvre sans attendre.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE (**BRETAGNE VIVANTE – SEPNB**)

Bretagne Vivante, comme tout un chacun, est bien entendu, sensible aux difficultés vécues par nombre d'agriculteurs et d'éleveurs dans le cadre de la présente crise agricole.

Si nous nous abstenons sur le présent vœu, c'est parce que nous n'en voyons pas l'efficacité. Comme cela a été dit par l'ensemble des acteurs, les problèmes sont pour l'essentiel d'un niveau européen, et les remèdes relèvent à très court terme de décisions nationales et européennes.

Plus au fond, les remèdes relèvent pour l'essentiel de la coopération et d'une réelle coordination des acteurs en filières et en inter-filières. Tout en affirmant notre vigilance sur le respect de l'environnement et en affirmant que cela n'a jamais été un frein à long terme au développement économique de notre Région, nous espérons que les acteurs sauront enfin trouver les moyens efficaces d'action, nous leur en laissons toute la responsabilité, tout en les assurant de notre solidarité.